



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



Sommaire

Conformément à la Loi Grenelle 2 et le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, la Métropole Toulon Provence Méditerranée réalise annuellement un rapport de développement durable, sur les actions menées sur le territoire et en interne en matière de développement durable.

Les politiques et programmes de la Métropole sont présentés au regard de leur impact sur 5 finalités du développement durable.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée en 2023

2 > 3

Les labels du territoire

La Métropole reconnue pour ses actions

4 > 5

5 finalités :

1

La lutte contre le changement climatique



6 > 29

2

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



30 > 55

3

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



56 > 73

4

L'épanouissement de tous les êtres humains



74 > 89

5

La transition vers une économie circulaire



90 > 101

Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions de développement durable

102 > 107

La Métropole Toulon Provence Méditerranée en 2023

Le territoire en quelques chiffres

14^{ème} 
Métropole de France

12 communes 

450 441 habitants
(Source INSEE population totale légale au 1^{er} janvier 2023)

36 654 ha
200 km de littoral



1^{ère} destination
touristique du Var

323 km
de pistes cyclables 
(juin 2023)

167 637
tonnes de déchets
collectés (2022) 

77 producteurs en
Agriculture Biologique
soit **597** ha 

505 000
visiteurs accueillis
à l'Office de
Tourisme Métropolitain
Provence Méditerranée (2022)

17 000 étudiants 
6 stations d'épuration
des eaux usées 

33 000 visiteurs accueillis
aux Salins d'Hyères en 2022-2023

2263 hectares
d'espaces naturels gérés 
245 000
logements 

Développement durable

Le développement durable est l'idée que les sociétés humaines doivent vivre et répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Un cadre international

À l'échelle internationale, l'assemblée générale des Nations unies a adopté en septembre 2015, un programme de développement durable à l'horizon 2030, nommé **Agenda 2030** qui fixe les 17 objectifs de développement durable.



Les labels du territoire

La Métropole reconnue pour ses actions

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS



ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



La lutte contre le changement climatique



Lutter contre le changement climatique c'est adopter une stratégie d'intervention visant à limiter la perturbation des systèmes climatiques causés par l'action humaine.

La lutte contre le dérèglement climatique est aujourd'hui reconnue et considérée comme une priorité mondiale. La réduction des émissions de gaz à effet de serre permettra de limiter l'élévation de la température et d'éviter des événements de grande ampleur, comme la montée du niveau des océans, le dérèglement des cycles biologiques, les inondations et les périodes de fortes chaleurs.

L'accord international sur le climat acté lors de la COP21, fixe la limitation du réchauffement mondial entre 1,5°C et 2°C d'ici 2100. Cette limitation est d'ores et déjà à réinterroger au regard des résultats obtenus en 2022 : la température moyenne mondiale a été supérieure de 1,15°C à celle de la période préindustrielle, accrue par des émissions de gaz à effet de serre très élevées.

À l'échelle du territoire, la Métropole s'investit dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux choix opérés en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et de déplacements, d'efficacité énergétique et de rénovation énergétique de l'habitat.

De plus, la Métropole adapte son territoire aux premiers effets néfastes du changement climatique à l'appui de plans de gestion des risques et de stratégies de lutte contre l'érosion du trait de côte.



6 LEVIERS D' ACTIONS

- 1**
Aménagement du territoire
- 2**
Mobilité et déplacements

- 3**
Énergie
- 4**
Rénovation de l'habitat

- 5**
Gestion des risques
- 6**
Une métropole écoresponsable

Le Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est le cadre de référence pour l'aménagement durable d'un territoire.

Il met en perspective les choix de développement et d'aménagement urbain durables établis pour la période 2018-2030.

En matière de changement climatique, le SCoT Provence Méditerranée énonce notamment les orientations suivantes :

- **Maîtriser le développement dans les enveloppes urbaines.** Au regard du rythme annuel de consommation de l'espace ces dix dernières années, le choix est de diviser par deux la consommation d'espaces naturels et agricoles d'ici à 2030.
- **Délimiter, préserver et valoriser les espaces du réseau vert** (espaces forestiers), bleu (cours d'eau et zones humides) et jaune (espaces agricoles) dans les documents d'urbanisme locaux.
- **Améliorer et réhabiliter** le parc de logements.
- **Développer** les transports en commun, les mobilités propres et l'intermodalité.

- **Planifier** un maillage complet et continu d'aménagements dédiés aux modes actifs.
- **Optimiser** la cohérence urbanisme / transport en commun.
- **Accroître** la sobriété énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire des différents secteurs : bâtiments, transports, et développer la « ville intelligente ».
- **Développer** les énergies renouvelables pour assurer un mix énergétique diversifié.
- **Prendre en compte** les risques naturels.
- **Viser** une gestion parcimonieuse de la ressource en eau.

Approuvé le 6 septembre 2019, le SCoT Provence Méditerranée met en perspective les choix à opérer dans les différentes politiques sectorielles au sein du territoire métropolitain.

Actions phares de l'année

👁️ La Promenade verte des Remparts à Toulon

Après Chalucet, premier maillon de cette ceinture verte de Toulon, ce sont les secteurs de Montéty et du Zénith qui sont actuellement en pleine métamorphose. Les chantiers vont bientôt laisser place à un nouveau quartier **où la nature en ville sera développée afin de lutter contre les îlots de chaleur.**

La Promenade verte traversera les voies ferrées grâce à la réalisation par la Métropole et les collectivités, en partenariat avec SNCF, d'un **ouvrage d'art dénommé dans les projets « Pont des Arts »**. Le Parc des Lices sera lui aussi **agrandi de plus de 13 000 m².**

La Promenade verte des Remparts se terminera au nouveau Pôle Universitaire de la Porte d'Italie, par **une nouvelle voie verte de 6000 m²** qui longera l'actuelle voie express qui relie le stade Mayol à la gare routière.

👁️ Sentier Métropolitain - Nature en ville

La Métropole TPM envisage de créer un « sentier métropolitain » pour **communiquer sur les bénéfices de la nature en ville en matière d'adaptation au changement climatique.** Par décision du Bureau Métropolitain du 19 décembre 2022, son tracé prévisionnel a été adopté à l'unanimité. Il doit créer un maillage entre les 12 communes du territoire, en permettant de (re)découvrir la nature en ville sous toutes ses formes : parcs et jardins, ripisylves des petits fleuves côtiers, zones humides, espaces agricoles, jardins partagés, friches, espaces naturels forestiers, etc.

Des installations artistiques, réalisées par de jeunes artistes diplômés de l'ESADTPM, jalonnent son parcours, en vue de sensibiliser par l'art et les émotions aux services rendus par la nature : *Telo Solis* (Lisa Jacomen) à la Fac de Droit de Toulon, *Auberg'in* (Lucas Irad) au Domaine de Fabregas à La Seyne-sur-Mer, *Li Bello Vedere* (Léandrine Damien) au Jardin départemental du Las à Toulon et *Cigala* (Estelle Ladoux) dans le parc du Musée Aicard - Bertrand (MAB) à La Garde.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du **programme européen « Nature for City LIFE » 2017-2022**, piloté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et financé par la contribution du programme LIFE de l'Union Européenne.



👁️ Inauguration du parc de la Loubière

Le site de la Loubière s'étend sur 2,6 ha et est composé :

- d'un **parc paysager de 16 000 m²** en partie nord (ouvert depuis le 15 septembre 2022),
- de deux lots qui accueilleront 26 500 m² de surface de plancher de tertiaire (administrations),
- d'un lot qui accueillera un parking en silo, d'une capacité de 600 à 650 places.

Afin de préserver la nature en ville, **l'ancienne friche industrielle a été réhabilitée** en un jardin de 16 000 m². Les différents paysages du territoire y sont représentés : garrigue, jardins d'acclimatation, terrasses cultivées, restanques plantées, essences médicinales et aromatiques, arbres méditerranéens, tout en utilisant une palette végétale économe en ressources en eau.

Des **pièces d'eau** sont également aménagées : rivière cascade, fontaines et miroir d'eau.

La consommation en eau du parc est **alimentée en grande partie de manière autonome** par la source qui s'écoule sous le parc. Les eaux pluviales sont également récupérées à cet usage dans deux bassins de rétention souterrains.

Le parc est également **autonome énergétiquement** avec la production électrique de panneaux photovoltaïques présents sur le toit des locaux techniques et la loge des gardiens.

Ce nouvel aménagement est labellisé **Quartier Durable Méditerranéen - Niveau Argent.**





Le futur Institut de Formation Public Varois des Professionnels de Santé dans le quartier Montéty



Les aménagements exemplaires et ÉcoQuartiers

La Métropole s'investit dans la construction de bâtiments exemplaires en matière de consommation énergétique et d'aménagement.

Chalucet : Quartier de la Créativité et de la Connaissance

Le nouveau quartier Chalucet en centre-ville de Toulon accueille :

- Une médiathèque de 5000 m² et 70 000 ouvrages.
- La Maison de la Créativité de 5400 m².
- Le bâtiment des Beaux-Arts (6400 m²) accueille l'École Supérieure d'Art et Design TPM et TVT Innovation.
- Le Jardin Alexandre 1^{er}.
- Les services sociaux du Conseil départemental du Var.
- Les logements « la Voile Blanche ». Le site a été reconnu ÉcoCité et labellisé ÉcoQuartier.

Ce label récompense l'exemplarité environnementale du projet.

Le label « Bâtiments Durables Méditerranéens » a été attribué

aux Beaux-Arts et la médiathèque en particulier pour leur architecture bioclimatique favorisant les performances énergétiques.

Le quartier Chalucet a obtenu le label Or de la démarche « Quartier Durable Méditerranéen » en décembre 2020.

L'aménagement du site Montéty

Le site Montéty accueillera prochainement :

- Au nord, l'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé avec ses 1200 étudiants.
- Au sud, le projet Edouard Denis, avec un concept d'accueil et d'espaces partagés innovants.
- Le cœur du site sera composé d'un îlot végétalisé.

Le site sera relié à la ville haussmannienne et son centre historique grâce à une passerelle réservée aux modes de déplacements doux.

Le complexe sportif de l'Estagnol à La Crau

Il intègre dans sa conception des mesures de développement durable :

- L'eau chaude des sanitaires est produite grâce à des capteurs solaires présents sur les toits.
- Les toitures sont végétalisées afin de favoriser l'inertie thermique.
- Le local à vélos et les aménagements piétons favorisent la desserte par des moyens de transport doux.



Le complexe sportif de l'Estagnol à La Crau

Le Technopôle de la Mer à Ollioules

L'offre d'espaces d'activités et de services du Technopôle de la Mer permet l'accueil et le développement d'entreprises innovantes, de laboratoires et de centres de formation. Naval Group s'y est installé en 2016 ainsi que des entreprises prestataires.

Les opérations d'extension des locaux se poursuivent. L'ensemble de ces opérations, à l'instar des bâtiments existants, visent la performance énergétique et environnementale.



Le site de Brégaillon à La Seyne-sur-Mer

Le raccordement ferroviaire de la zone industrialo-portuaire de Brégaillon a été réhabilité.

Cette réhabilitation aide au confortement et à la modernisation du port de commerce.

Les objectifs de cette opération sont plus particulièrement de :

- Rétablir la desserte multimodale du terminal portuaire indispensable à la poursuite de son développement.
- Permettre le report modal de la route vers le rail, réduisant ainsi le trafic routier au sein de la Métropole et le bilan carbone du transport de marchandises.

L'opération participe activement à l'essor de la relance du site de Brégaillon.

Les sites labellisés



La Métropole s'appuie sur la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) pour la conception des futurs bâtiments. La démarche permet de diminuer les coûts de maintenance, de développer le mix énergétique et d'optimiser les choix de construction. D'autre part, elle exige une qualité environnementale, sociale et économique, basée sur une certification participative.

Les bâtiments ci-après ont été certifiés :

- L'Opéra de Toulon
Avancement : études d'avant-projet en cours
Date de livraison : 2027
Label : BDM niveau Bronze, passage en commission pour la conception prévu en novembre 2023
- Le Conservatoire TPM, site du Pradet
Date de livraison : janvier 2020
Label : BDM niveau Argent pour la conception et la réalisation
- Le Conservatoire TPM, site de Saint-Mandrier
Avancement : permis de construire
Date de livraison : 2027
Label : BDM niveau Argent pour la conception

- L'ESADTPM École Supérieure d'Art de Design à Toulon
Date de livraison : septembre 2020
Label : BDM niveau Bronze pour la conception et la réalisation
- Le quartier de Chalucet, Quartier Durable Méditerranéen
Date de livraison : décembre 2020
Label : Quartier Durable Méditerranéen niveau Argent pour la conception et Or pour la réalisation
- L'IFPVPS - Institut de Formation Public varois des Professions de Santé
Avancement : début des travaux en septembre 2022
Livraison : juillet 2024
Label : BDM Bronze en conception

2 Mobilité et déplacements

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) constitue un outil cadre pour définir et programmer les actions en matière de mobilité. Les actions planifiées répondent aux enjeux de protection de l'atmosphère limitant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.



Actions de modération des vitesses et extension de zones apaisées

Suite au décret du 02/07/15 relatif au Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA), la création des double-sens cyclables sur les zones 30, les zones de rencontre et les voies limitées à 30 km/h, commencent à se généraliser.

L'adaptation du réseau lors des manifestations

Lors de grandes manifestations, les plans de circulation, les cadences et les capacités du réseau de transport en commun sont modifiés. Ainsi, le cheminement des lignes de transports, les fréquences de passage, les plages horaires et les capacités des bus sont adaptés en fonction des besoins.

L'aménagement d'itinéraires cyclables a plus que doublé depuis l'approbation du PDU en 2006.

La Maison de la Mobilité TPM

La Maison de la Mobilité TPM a ouvert ses portes en 2019 dans le centre-ville de Toulon. Elle a pour mission de promouvoir les services offerts aux usagers en matière de mobilité et d'intermodalité sur le territoire.

En 2023, 33 380 personnes y ont été accueillies, soit une augmentation de 70% de 2020 à 2022. La fréquentation s'élève à 134 personnes par jour pour 42 730 services.

De nouvelles brochures ont été éditées : « La ville et moi », « Le guide du vélo », « Le guide mobilité durable des salariés et étudiants » et prochainement le guide « Le guide employeur ».

Quelques exemples de modifications et de renforcement des lignes de transports en commun

- Modification de la ligne 15 pour desservir le secteur du Zénith.
- Renforcement de la fréquence de la ligne maritime 8M.
- Fusion des lignes 63 et 66 actuelles. Cette ligne relie l'aéroport à Moulin Premier. Elle permet aux quartiers de Hyères Port (en complément de la ligne 67), l'Aiguade, les Salins, d'accéder au centre d'Hyères ainsi qu'aux établissements scolaires de proximité.
- La ligne 70 est renforcée avec un passage toutes les 12 minutes en heure de pointe et toutes les 15 minutes en journée. Le samedi, elle circule toutes les 20 minutes.
- La nouvelle ligne 83 est le fruit de la fusion des lignes 83 et 71 actuelles. Elle relie les Sablettes à la gare d'Ollioules-Sanary, le cœur de La Seyne, l'ADETO, Six-Fours Bonnegrâce.
- AB80 nouveaux arrêts.
- Mise en fonction en décembre 2022 de la halte ferroviaire Sainte Musse.
- La ligne 122 se transforme en Appel BUS 122 : Ste-Barbe - Châteauvallon.

ZOOM

L'aménagement d'itinéraires cyclables

Les aménagements cyclables ont plus que doublé depuis l'approbation du PDU en 2006, où la Métropole comptait près de 125 km d'aménagements cyclables ; aujourd'hui, 323 km sont disponibles (juin 2023).

Le Vélo à Assistance Électrique

La Métropole propose depuis 2015 un dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) ou d'un kit électrique vélo. Elle aide les particuliers à hauteur de 25% ce qui correspond à une aide pouvant s'élever à un maximum de 250 euros pour un VAE neuf et 150 euros pour un kit électrique vélo neuf. De janvier 2015 au 31 décembre 2022, 10 676 personnes ont bénéficié de l'aide à l'achat VAE dont 1988 en 2022.

Formations à la pratique du vélo

La Maison de la Mobilité TPM, à travers l'opération « Tous à vélo ! », propose des séances pour adultes d'apprentissage du vélo et des remises en selle en Vélo à Assistance Électrique (VAE). Chaque séance dure 3 heures avec des éducateurs diplômés. 82 stagiaires ont participé en 2022 : 69 pour la remise en selle en VAE, 13 pour l'apprentissage vélo.

Les box à vélos

Des parkings à vélo couverts, sécurisés et accessibles 24h/24 et 7j/7, permettent de garer jusqu'à 4 vélos par box. Le dispositif a été installé sur 20 sites dans 5 communes : La Crau, Le Pradet, Toulon, La Seyne-sur-Mer et La Valette-du-Var.



CHIFFRES CLEFS

4 Pôles d'Échanges Multimodaux : PE Ollioules / Sanary, PE La Seyne-sur-Mer / Six-Fours-les-Plages Phase 1, PE La Garde Phases 1 et 2, et le PE de Toulon Phase 2

4000 places de stationnement en parc relais

3 zones de covoiturage

(une à Sainte-Musse, deux à l'Escaillon), 282 places

335 véhicules du réseau de transport en commun terrestre

dont 126 à énergies propres :

76 bus hybrides

et 50 bus gaz

2 éco-bateaux bus hybrides

194 000 passagers en 2022 au téléphérique du Faron, soit +9% / 2019





Application « Geovelo »

Application gratuite pour guider les cyclistes vers des itinéraires empruntant prioritairement les aménagements cyclables sécurisés et les itinéraires les plus rapides.



Le Plan Vélo TPM

Le Plan Vélo édition 2023-2024 est disponible en téléchargement sur www.metropoleTPM.fr, sur demande et auprès de la Maison de la Mobilité, il recense tous les aménagements cyclables existants sur le territoire TPM, propose des itinéraires conseillés et signale les aménagements existants dédiés aux cyclistes (parcs à vélos, points d'eau).

Bornes de recharge électriques

La Métropole crée 150 bornes de recharge électriques doubles (soit 300 points de recharge) d'ici 2025, sur des sites stratégiques : grands équipements, zones de stationnement en centre-ville, sites touristiques majeurs, zones d'activités économiques, parkings relais ou encore des stations de taxis. Un schéma directeur a été voté et le déploiement des bornes a débuté en 2019.

Depuis septembre 2020 et sur proposition du Symielec Var, la Métropole a transféré les bornes de recharges construites dans le réseau Eborn (contrat de 8 ans). Le délégataire prend à charge la maintenance, l'exploitation, la consommation électrique des bornes et assure la commercialisation du service à l'utilisateur. Ce réseau de bornes est intégré au projet FLEXGRID « Programme de déploiement des réseaux énergétiques intelligents » qui permet l'interopérabilité des bornes, ainsi, l'utilisateur paye le kilowatt chargé par abonnement, carte bancaire ou applications smartphone. **En fin d'année 2023, 140 bornes seront en service, soit 280 points de charge en exploitation.**

Actions phares de l'année

La Semaine Européenne de la Mobilité

La Maison de la Mobilité a proposé de nombreuses animations pour l'édition 2022 de la Semaine Européenne de la Mobilité, qui s'est déroulée du 16 au 22 septembre. La thématique 2022 était « pour de meilleures connexions, combinez les mobilités ! ». Au total, 2194 personnes ont été sensibilisées à la pratique d'une mobilité durable et 362 personnes ont participé au jeu concours Mobi'Quizz.

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité est organisé le « Défi mobilité » lancé chaque année. Ce défi concerne les entreprises et administrations.

Le label Véloc' Location Longue Durée

Le label « Véloc' Location Longue Durée » promeut des services de location longue durée de vélos proposés par les professionnels du territoire TPM. Ce label gratuit, délivré par la Métropole, vise à distinguer des entreprises de toutes tailles proposant un service de location longue durée de vélos (vélos de ville, VTC, VAE, pliant, cargo, PMR...).

Pour les entreprises, le label offre la possibilité de gagner en visibilité grâce à une opération de communication de grande ampleur. Les adhérents pourront aussi intégrer le réseau « Véloc' » par lequel ils bénéficieront de toute l'actualité vélo sur le territoire TPM.

Les associations proposant des services d'autoréparation de vélos peuvent également obtenir ce label.

Pour le grand public, c'est l'occasion idéale de tester le vélo avant un éventuel achat.



Site de Brégaillon : raccordement du terminal fret de Brégaillon au réseau ferré

Le raccordement ferroviaire de la zone industrialo-portuaire de Brégaillon a été réhabilité.

Cette opération permet de rétablir la desserte multimodale du terminal portuaire, elle est indispensable à la poursuite de son développement. Le report modal route/rail contribue à réduire le trafic routier autour du territoire métropolitain et le bilan carbone du transport de marchandises.

Opération « Escale zéro fumée » à Toulon et projet CENAO

Cette opération est un élément clé de la stratégie de transition énergétique soutenue par l'autorité portuaire qui s'inscrit depuis 2019, dans le plan « Escales zéro fumée » étendu par la Région Sud PACA à l'ensemble des ports de commerces de Marseille et de Nice.

L'objectif est d'améliorer de manière significative la qualité de l'air dans le port, tout en maintenant l'activité économique dans la rade de Toulon.

Portés par la Métropole TPM, avec l'appui financier de ses partenaires institutionnels, les travaux, débutés en 2021, d'électrification des trois quais du terminal Toulon Côte d'Azur s'achèveront fin 2023.

Ce système remarquable unique en France, combine à la fois un « mix énergétique » et une technologie « smart grid » qui permet de s'adapter à chaque navire en fonction de leurs besoins. En effet, ce réseau intelligent de distribution d'électricité permet d'optimiser, en temps réel, la consommation électrique et de choisir entre une énergie en provenance du réseau Enedis ou d'hydrogène fabriqué sur le plateau de Signes, ou solaire grâce aux ombrières photovoltaïques qui vont couvrir les voies d'accès aux quais, ou encore un bloc de batteries qui stockera l'électricité produite et non consommée.

La première phase de tests des équipements électriques à quai sur un banc de charge est concluante. Par la suite des tests de connexion « Navire/Quai » seront effectués.

Les bateaux concernés sont les suivants : connexion des Corsica Ferries : 700 escales annuelles ainsi que la connexion des navires de croisière : 40 escales annuelles (15% environ connectables à ce jour).

Ce passage à un branchement électrique quand les navires seront au port permettra de réduire de 85% le temps d'émission de fumée.

« Les Journées Rade Hydrogène »

La CCIV a organisé début juin 2022 « Les Journées Rade Hydrogène », visant à développer la filière hydrogène sur le territoire. À cette occasion, le premier yacht de plaisance au monde à propulsion électro-hydrogène « the New Era », a fait son escale inaugurale à Toulon.

3 Énergie



Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial

Les enjeux du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Métropole sont les suivants :

- Atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France.
- Améliorer l'efficacité énergétique.
- Développer de manière coordonnée les réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur.
- Augmenter la production d'énergie renouvelable.
- Valoriser le potentiel en énergie de récupération, y compris le potentiel de récupération de chaleur à partir des centres de données.
- Développer le stockage et optimiser la distribution d'énergie.
- Développer les territoires à énergie positive.
- Réduire l'empreinte environnementale du numérique.

- Favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique.
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre et anticiper les impacts du changement climatique.
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques.

Le programme d'actions comporte les neuf axes stratégiques suivants :

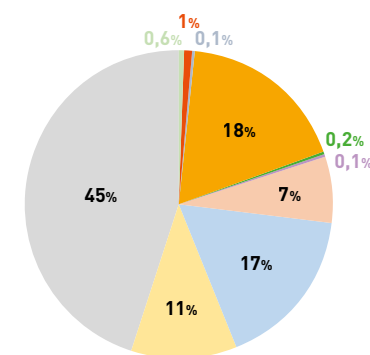
- Renforcer l'intégration du développement durable dans le fonctionnement interne de TPM (patrimoine, déplacements, parc informatique).
- Organiser la gouvernance, la communication et l'animation du PCAET.
- Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments résidentiel et tertiaire.
- Poursuivre la politique de mobilité durable.

- Poursuivre la politique d'aménagement durable.
- Développer la production et l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Pérenniser les activités économiques du territoire en renforçant l'adaptation au changement climatique et en développant l'économie circulaire.
- Renforcer la préservation des milieux naturels (eau, biodiversité et paysage).
- Améliorer la qualité de l'air (Plan d'Actions Qualité de l'Air-PAQA).

Le PCAET comporte un diagnostic, un programme d'actions et un tableau de suivi et d'évaluation, permettant de suivre la mise en œuvre des actions pour une période de 6 ans.

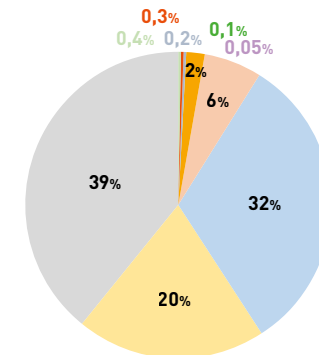
Le document projet a été validé en séance du Conseil métropolitain du 29 septembre 2022. La consultation des parties prenantes et du public sont à suivre.

Les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique du territoire



Répartition des émissions de GES du territoire par secteur d'activité en 2020 (1303 ktéqCO₂) (Chiffres consolidés - Base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air (ORECA) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud)

Le secteur résidentiel représente la deuxième source de consommation d'énergie finale du territoire avec 32% des consommations d'énergie finale. En revanche, il contribue seulement



Répartition des consommations d'énergie finale du territoire par secteur d'activité en 2020 (6026 GWh) (Chiffres consolidés - Base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air (ORECA) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud)

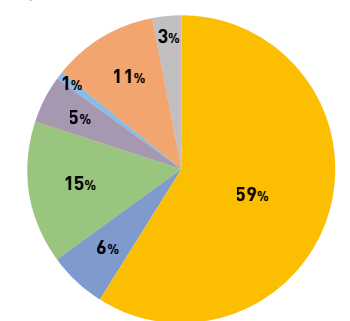
à hauteur de 17% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Cela s'explique par le fait que la majeure partie des consommations énergétiques du secteur résidentiel sont électriques.

- Agriculture
- Autres transports - Aérien
- Autres transports - Ferroviaire
- Autres transports - Maritime
- Branche énergie
- Déchets
- Industrie (hors branche énergie)
- Résidentiel
- Tertiaire
- Transport routier

À l'inverse, le secteur des transports routiers représente 45% des émissions de gaz à effet de serre du territoire pour 39% des consommations énergétiques finales. En effet, la quasi-totalité de l'énergie consommée par le secteur des transports provient des produits pétroliers.

La production d'énergies renouvelables du territoire

Le graphique ci-dessous présente la production d'énergies renouvelables à l'échelle du territoire en 2020, en fonction des différentes sources de production :



- Biomasse 140 GWh PCI
- Solaire thermique 14 GWh PCI
- Solaire photovoltaïque 36 GWh PCI
- Pompes à chaleur 13 GWh PCI
- Petite hydraulique 2 GWh PCI
- Incinération ordures ménagères (électricité) 25,5 GWh PCI
- Incinération ordures ménagères (thermique) 7 GWh PCI

Production d'énergies renouvelables du territoire TPM en 2020 (Source : CIGALE)

En 2020, la production d'énergies renouvelables à l'échelle du territoire était en moyenne de 237 GWh/an.

Notons que par convention réglementaire, seule la moitié de l'énergie récupérée de l'incinération des ordures ménagères est considérée comme renouvelable.

L'installation de thalassothermie à La Seyne-sur-Mer permet d'alimenter en chauffage et en climatisation des ensembles de bâtiments.

Le réseau a été étendu jusqu'aux écoles Malsert 1 et 2 et Jean-Jaurès et compte désormais 12 abonnés (dont 15 points de livraison) soit pour une puissance souscrite de 4868 kW (3558 kW de chaud et 1310 kW de froid).

Le territoire bénéficie de 4 chaufferies bois collectives à La Crau, La Garde, La Seyne-sur-Mer et Toulon.

Enfin, l'unité de valorisation des ordures ménagères à Toulon produit de l'énergie thermique et de l'électricité.



CHIFFRES CLEFS*

Consommation énergétique du territoire (2020) : 6026 GWh/an

Émissions de gaz à effet de serre du territoire (2020) : 1303 ktéqCO₂/an, soit 2,8 téqCO₂/hab

Production d'énergies renouvelables à l'échelle du territoire (2020) : 237 GWh/an

(*) Chiffres consolidés



Éclairage public et diminution des consommations électriques

Des actions sont conduites à l'échelle de la commune de Toulon en matière d'éclairage public parmi lesquelles :

- Réduction de 17% des consommations électriques au niveau de l'éclairage public.
- Depuis 2017, sur 99,5% du territoire de Toulon, l'allumage de l'éclairage se fait suivant une horloge astronomique (en fonction du lever et du coucher du soleil).
- Économie d'énergie avec remplacement des ampoules au sodium/iodure par ldes LED.
- Au niveau des grands boulevards et du parc de La Loubière : un système de pilotage des luminaires a été mis en place : il permet d'allumer et éteindre par secteur et varier l'intensité de la lumière (possibilité d'économie de 20 à 50% de la consommation).
- Les illuminations par LED sont recyclées à 100%.

Production d'hydrogène à partir de boues d'épuration



En 2022, un pilote de production d'hydrogène à partir des boues de station d'épuration est expérimenté sur la station d'épuration de l'Almanarre. L'hydrogène est produit à partir des gaz émis par le digesteur des boues de la station. Les tests effectués ont permis de montrer que le pilote pouvait produire de l'hydrogène aux caractéristiques requises pour alimenter des véhicules et d'envisager l'industrialisation du procédé. En complément de ces essais, un comparatif technique, économique et environnemental de plusieurs scénarios de valorisation du biogaz (biométhane, bio-GNV, H₂) et d'un scénario de production d'Hydrogène par électrolyse a été réalisé. Les phases de production et de distribution ont été étudiées : injection en réseau gaz, usage mobilité. En conclusion, la valorisation du biogaz en Hydrogène par vaporeformage constitue une alternative pertinente au niveau économique et environnemental par rapport aux autres filières existantes. Elle peut ainsi venir compléter un écosystème local de production et de distribution d'hydrogène vert destiné à développer la mobilité bas carbone.

La charte partenariale de transition énergétique et le Contrat de relance

La charte partenariale entre la Métropole et Enedis, signée en 2019, établit les axes de travail à mener conjointement en faveur de la transition énergétique et plus particulièrement dans les domaines suivants :

- L'aménagement portuaire.
- La mobilité électrique.
- Les aménagements urbains et les raccordements associés.
- L'éclairage public.
- L'innovation et le numérique.
- L'accompagnement des sites insulaires en matière de transition énergétique.
- L'échange de données énergétiques.

Courant 2021, une convention dans le cadre du Contrat de Relance de la Transition Écologique (CRTE) a été élaborée avec le partenaire Enedis. À travers ce contrat, l'État investira près de 56 millions d'euros sur notre territoire en soutien de 14 projets structurants qui concernent les 12 communes de la Métropole. Elle permettra le suivi et l'évaluation des actions engagées selon les axes stratégiques suivants :

- La réduction de la facture énergétique, en s'orientant vers plus de sobriété et de production locale d'énergie.
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution de l'air en agissant prioritairement sur le secteur de la mobilité.
- La réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques, notamment pour la gestion de crise et la résilience des réseaux.

La création du Data Center

Un immeuble situé dans le quartier de Sainte Musse à Toulon est réhabilité pour l'installation d'un DATA-centre et de bureaux pour les agents de la Métropole et de la ville de Toulon.



Ce projet innove dans plusieurs domaines :

- Préservation des caractéristiques architecturales du bâtiment tout en permettant l'intégration des nouveaux usages et la mise en œuvre des dispositifs de performance énergétique (pompe à chaleur, brise-soleil...).
- Production d'électricité et sobriété énergétique : la collectivité fait le choix d'une large couverture des toits (155 panneaux photovoltaïques pour une production d'environ 81 000 KWh), pour sa propre consommation (le DATA-centre en activité sans interruption), tout en permettant, par la mise en place d'une convention d'autopartage avec ENEDIS, l'alimentation d'un bâtiment énergivore, le complexe sportif, situé à moins de 2 km de la zone de production. En termes de sobriété énergétique, le bâtiment prévoit l'intégration d'une solution domotique (capteurs de température, régulation chauffage

et climatisation) permettant le pilotage et la maîtrise des consommations d'énergie. Le DATA-centre est doté d'un système de refroidissement des baies informatiques afin de garantir des économies d'énergies importantes (refroidissement uniquement des baies et non de l'espace total). À ce titre, le projet est labélisé « Code of Conduct » (référentiel environnemental européen pour les DATA-centres).

La stratégie portuaire métropolitaine

La stratégie portuaire métropolitaine agit en faveur de la maîtrise des consommations énergétiques selon les quatre axes ci-après :

1. Application de la réglementation

- Baisse des températures de chauffage.
- Baisse de la température de chauffage de l'eau sanitaire.
- Lutte contre la pollution lumineuse.

2. Gestion portuaire responsable

- Contrôle des consommations en énergie.
- Améliorations électriques.
- Modernisation des bornes de distribution électriques.

3. Transition énergétique

- Écomobilité.
- Énergie propre.

4. Incitation et sensibilisation

- Affichage saisonnier d'incitation aux bonnes pratiques.
- Actions de sensibilisation.
- Nudging ou « coup de pouce » (méthode d'influence discrète pour faire évoluer les comportements).

4

Rénovation de l'habitat



CHIFFRES CLEFS

245 000 logements sur TPM

17 060 logements renseignés grâce au dispositif « Bien chez soi »

5805 contacts individuels et **251** copropriétés représentant **11 255** lots (aspects techniques, juridiques, financiers et mise en relation

avec des artisans) et **5** participations (en 2022) à des manifestations organisées dans le cadre du dispositif « Bien chez soi »

Près de 100 artisans fidélisés générant au total plus de **13** millions d'euros de travaux sur le territoire métropolitain depuis le début du dispositif

18 réunions avec les acteurs locaux (2022)

Le parc de logements est constitué majoritairement de logements collectifs relativement anciens. 55% des logements ont été construits avant 1975. Les enjeux énergétiques et de remise aux normes portent par conséquent sur ce parc privé ancien et est l'axe prioritaire de mise en œuvre des actions.

La Métropole s'est engagée à accélérer la rénovation du parc résidentiel privé où vit la majorité des habitants du territoire. Poursuivant des efforts antérieurs, et en complément des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat en cours, la Métropole innove depuis 2018 en déployant le dispositif « Bien chez soi ». Il articule un Programme d'Intérêt Général intitulé « Habiter et Rénover » et une Plateforme Locale de Rénovation Énergétique devenue Service d'accompagnement à la rénovation énergétique. Le dispositif « Bien chez soi » offre aux administrés un service d'accompagnement de l'ensemble des porteurs de projets d'amélioration, d'adaptation et de rénovation des logements.





La précarité énergétique

Afin de lutter contre la précarité énergétique et soutenir la rénovation énergétique, des aides sont proposées aux propriétaires privés dans le cadre de la réhabilitation de leur logement via le **Programme d'Intérêt Général « Amélioration de l'Habitat »** et les **Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de Toulon, La Seyne-sur-Mer et Hyères**. Une étude est actuellement en cours portant sur le centre-ville d'Ollioules pour identifier plus précisément les besoins d'amélioration de l'habitat.



Dispositif « Bien chez soi » et rénovation énergétique de l'habitat

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le dispositif « Bien chez soi » aide les citoyens dans l'amélioration de leur habitat en s'adressant aux propriétaires ou copropriétaires de logements en résidence principale ou locative.

Le dispositif accompagne les habitants, bénéficiant ou non des plafonds de ressources de l'ANAH, pour :

- La réalisation de travaux d'économie d'énergie pour améliorer le confort et réduire les dépenses financières associées. Des travaux de change-

ment de chauffage ou d'installation de sources de production d'énergie renouvelable, à l'exemple de panneaux photovoltaïques, sont également effectués.

- La rénovation complète des logements dégradés : mise aux normes de décence, d'habilité et de sécurité.
- Le maintien à domicile via l'adaptation des logements au vieillissement et/ou handicap.
- Le travail sur l'isolation acoustique des logements.
- La rénovation des petits locaux tertiaires et privés (moins de 1000 mètres carrés).

Dans ce cadre, un partenariat a été établi avec la Chambre des métiers et de l'artisanat pour intégrer les artisans au dispositif.

La demande croissante des habitants de bénéficier d'un accompagnement souligne la mobilisation accrue des citoyens en matière de rénovation énergétique.

Les tableaux ci-contre présentent dans le cadre du dispositif « Bien chez soi » les gains énergétiques réalisés (distinction Programme d'Intérêt Général/ Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat).

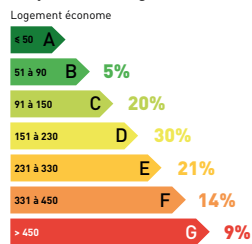


PIG :

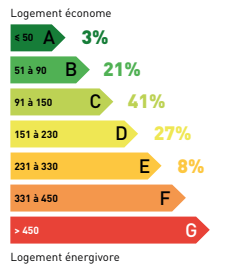
- 420 projets avec une rénovation énergétique de logement, soit 85% des objectifs cumulés.
- Coût moyen de travaux par projet : 19 112 € TTC.
- Aide financière moyenne par projet : 13 560 € (71%).

Gain énergétique moyen de 44%

Étiquettes énergie avant travaux



Étiquettes énergie après travaux



SARE - Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique :

- 2491 actes, 1161 particuliers et 94 copropriétés.
- Acte A1 : information de premier niveau, analyse du besoin et orientation.
- Acte A2 : conseil personnalisé sur le projet et étude des opportunités : 95% de l'objectif réalisé.
- Taux de transformation du A1 au A2 : 91%.

5 Gestion des risques



La lutte contre les inondations

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Conformément à la loi du 27 janvier 2014 de « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles » (MAPTAM), la Métropole s'est dotée au 1^{er} janvier 2018 de la compétence de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ».

Dans le cadre de cette nouvelle compétence, il s'agit :

- D'une part, de mettre en œuvre des actions de restauration de milieux aquatiques pour rétablir le bon fonctionnement des cours d'eau et une gestion durable du trait de côte afin de prévenir les inondations ou la submersion marine.

- D'autre part, de conduire une stratégie de prévention des inondations avec un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI des Petits Côtiers Toulonnais).

En 2021, de nombreux outils de communication ont été produits, notamment des plaquettes et livrets de sensibilisation à destination des élus, des professionnels de la construction et de l'immobilier, des scolaires et des citoyens notamment ceux habitant ou travaillant en zone inondable. Ces supports de communication ont pour objectif de développer la culture du risque, améliorer les pratiques constructives, éduquer aux bons comportements et inciter aux mesures de lutte contre la vulnérabilité.



Guide d'entretien des petits cours d'eau côtiers de la Métropole TPM



Les cours d'eau sont des milieux aquatiques fragiles et riches d'une biodiversité à préserver. Parfois oubliés ou associés uniquement à l'évacuation des eaux pluviales, ils représentent aussi un risque de débordement lors des crues et d'inondation en cas d'absence d'entretien.

Ainsi, TPM et le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier se sont engagés à conduire un programme d'entretien de la végétation des berges et des travaux de débroussaillage. Toutefois, les propriétaires riverains restent responsables de la gestion de leurs berges au quotidien.

Un guide a été rédigé afin d'informer et proposer des conseils pratiques et concrets sur une bonne gestion des berges et de leurs ripisylves afin d'assurer le bon fonctionnement de l'écoulement des cours d'eau et la préservation de leur biodiversité.

ZOOM

L'entretien des cours d'eau

Déclaration d'Intérêt Général (DIG) afin de réaliser les travaux d'entretien de la végétation des berges

L'entretien des cours d'eau, notamment la végétation des berges (ripisylve) et le nettoyage des déchets accumulés, est réalisé par la Métropole sur les bassins versant non gérés par des syndicats de rivière existants (Syndicat Mixte de la Reppe et du Grand Vallat, le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau). Suite à une enquête publique, l'arrêté Préfectoral de

Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du 27 août 2020 autorise la Métropole à se substituer aux propriétaires riverains pour réaliser ces travaux d'entretien de la végétation des berges.

La DIG s'applique sur **34 cours d'eau, soit 58 km à entretenir**. Cette année les travaux ont concerné notamment les cours d'eau du Fenouillet (Hyères), du Grand Vallat (Carqueiranne), La Garonne (Le Pradet), les affluents du Las, le Las pour supprimer des embâcles importants en aval du pont St Pierre et au niveau du dégrilleur du Jonquet.



Entretien du Las au Revest-les-Eaux

Finalisation de l'état des connaissances sur les risques inondation

Les études permettant de qualifier les différents aléas inondations (débordement de cours d'eau, ruissellement) des plus grands bassins versants ont été finalisées au cours de l'année 2021. Cette connaissance a permis de préparer en 2022 les actions du prochain PAPI des Petits Côtiers Toulonnais PAPI PCT (2024-2029). Afin d'associer le grand public à l'élaboration du futur programme d'actions du PAPI des Petits Côtiers Toulonnais, la Métropole met à disposition **une plateforme participative**, permettant à chacun de pouvoir s'exprimer sur les éléments constituant le dossier du PAPI PCT (2024-2029) et faire part de leurs attentes. Cette plateforme permet également de suivre la construction du futur PAPI PCT sur le site <https://colidee.com/papipct>

Travaux de ralentissement des écoulements

Dans la continuité des travaux des 3 bassins de rétentions réalisés sur la Planquette par le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier et les travaux de confortement des berges du canal Decugis à Hyères, la Métropole a mis en fonction un premier bassin de rétention sur le Loup à La Seyne-sur-Mer.

Démarrage des diagnostics de vulnérabilité des habitations

Après les diagnostics de vulnérabilité des entreprises et des exploitations agricoles respectivement réalisées avec la collaboration de la CCIV de la Chambre d'Agriculture, TPM a démarré en 2022 sa campagne de diagnostics de vulnérabilité des habitations et des équipements publics.

Première journée nationale de la résilience



ZOOM

Cette première journée a permis d'informer et de sensibiliser les citoyens aux risques naturels, organisée au Palais Neptune le 13 octobre 2022.



Application sur les risques d'intempéries

Afin d'avertir la population, la Métropole finance un système de vigilance et d'alerte nommé « PREDICT ». Cette application mobile « MyPredict », accessible à tous, avertit par anticipation des risques d'intempéries hydrométéorologiques : inondations, orages violents, submersions marines, tempêtes, chutes de neige, ou encore températures extrêmes.





Les Vieux Salins à Hyères

La lutte contre l'érosion du trait de côte

Face aux conséquences du changement climatique comme la montée des eaux ou l'érosion du littoral, la préservation du trait de côte devient un des enjeux majeurs du territoire métropolitain.

La Métropole initie en 2020 la mise en place d'une stratégie sur son territoire prenant en compte plusieurs principes :

- L'érosion participe à la dynamique naturelle du territoire.
- La fixation du trait de côte ne peut plus être l'unique réponse à cet aléa.
- La bonne compréhension des processus naturels (courants, flux hydro sédimentaire...) doit être à la base de la réflexion technique.
- L'identification de facteurs aggravants liés aux activités humaines (aménagement des embouchures des fleuves, des cours d'eau, ouvrages maritimes, urbanisation intensive...) est indispensable.
- L'identification des enjeux écologiques, humains, économiques, touristiques et urbanistiques est primordiale.
- La réflexion sur la recomposition spatiale doit être menée dans chaque projet.
- L'utilisation de méthodes douces de lutte contre l'érosion pour préserver les côtes sableuses doit être privilégiée.

La mise en place d'une stratégie métropolitaine de gestion durable du trait de côte

La Métropole souhaite se doter d'une véritable stratégie de gestion de son littoral (côtes sableuses et rocheuses) et développer des outils d'aide à la décision sur son territoire. Lauréate de l'appel à partenaires « Accompagner les collectivités pour la gestion intégrée du littoral », lancé en 2019 par le Cerema et l'ANEL, une structure de gouvernance a été mise en place pour assurer le suivi de la démarche. Ce dispositif d'une durée prévisionnelle de 2 ans, prévoit la réalisation :

- d'une analyse du fonctionnement « physique » du littoral et sa probable évolution,
- d'un diagnostic du littoral métropolitain,
- de propositions de solutions d'adaptation au changement climatique du littoral.

Le premier comité technique a été organisé en novembre 2022 en présence des communes, des partenaires institutionnels et des représentants des usagers. Le Cerema a conduit des entretiens avec les communes littorales afin de compléter les données disponibles et rédiger l'axe 1 « analyse du fonctionnement « physique » du littoral et sa probable évolution ».

La mutualisation des moyens d'interventions en cas de risques majeurs

Dès 2008, la Métropole et ses communes membres se sont dotées d'un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) afin de définir une approche commune des risques majeurs (feux de forêts, inondations, mouvements de terrain ou encore les risques industriels) et de tout problème lié à la sécurité des populations. Cet outil d'entraide territorial, permet de :

- Mutualiser et partager les moyens matériels et humains.
- Capitaliser les connaissances et expériences de l'ensemble des acteurs, tant dans la gestion pratique des risques, que dans la gestion administrative et opérationnelle.

Le maintien du profil des plages contre l'érosion

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole est autorité concessionnaire des plages pour l'État. Dans ce cadre, des actions de maintien du profil des plages contre l'érosion sont conduites, afin de **préserver les activités de baignade en saison touristique**.

Lutte contre les incendies

La Métropole, au 1^{er} janvier 2018, s'est enrichie de la compétence « Actions de valorisation des espaces naturels et paysagers » à l'échelle des 12 communes qui la constituent.

L'entretien des pistes DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie), dans les espaces gérés par la Métropole, entre dans le champ des compétences de TPM et cette mission est essentielle à la sauvegarde des espaces et du patrimoine naturel et paysager de son territoire.

La Métropole souhaite se doter d'un **Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF)** unique

pour l'ensemble de son territoire. Le PIDAF sera une déclinaison locale du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI) et assurera une cohérence entre les différentes actions élaborées par les communes de la Métropole.

Les objectifs du PIDAF sont :

- Quadriller les différents massifs d'ouvrages, appelés « coupures de combustible », situés dans des zones stratégiques sécurisées pour les services du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), permettant de stopper ou de limiter la propagation du feu,

- Lancer les lignes directrices des actions forestières et l'aménagement plus global des massifs (zone forestière, zone agricole, zone urbaine) dans un double objectif de protection et de valorisation.

Une étude est actuellement en cours sur ce sujet. Ainsi un PIDAF sera réalisé à l'échelle de TPM et non à l'échelle de chaque commune.

Il s'agira ainsi d'un seul et même PIDAF décliné par massif forestier du territoire prenant en compte également les massifs voisins et leurs PIDAF respectifs.



6 Une métropole écoresponsable

La Métropole se doit d'être exemplaire, ce qui passe par des choix de gestion et d'organisation du travail, mais aussi par l'implication des agents et du personnel.



Encouragement à la mobilité douce des agents de TPM

Les déplacements individuels des agents en véhicule sont en partie responsables des émissions de gaz à effet de serre.

Pour diminuer les déplacements en voiture individuelle à énergie fossile dans le cadre des trajets domicile-travail et professionnels

D'après la phase de diagnostic du **Plan de Mobilité Employeur TPM**, un agent sur 4 habite à moins de 5 km de son lieu de travail. De plus, près de la moitié des agents indique être en mesure de pouvoir utiliser un mode de transport alternatif à la voiture individuelle, plus particulièrement grâce à l'emploi du vélo ou des transports en commun. Le plan d'actions du **Plan de Mobilité Employeur TPM** est en cours d'élaboration.

Il comprend 7 domaines cités ci-après et 20 actions :

- **1** : Mon trajet domicile-travail « je change de bout en bout, je deviens alter-modal ».
- **2** : Mon dernier km, je passe à l'intermodalité.
- **3** : Mes trajets « pro », pour mon travail, je modifie mes habitudes de déplacement.
- **4** : Mes déplacements maîtrisés, mes déplacements réduits à la source.
- **5** : Mes aides « à quoi j'ai droit ? » [TPM est là pour vous]. Des incitations financières pour plus de solidarité entre agents.

- **6** : Mes nouvelles technologies, informations dynamiques, des outils pour m'aider dans mes choix de mobilité.
- **7** : Mon comportement écomobile, des solutions pour innover et marquer mon engagement.
- **Un panneau d'information voyageurs** est placé à l'accueil de l'Hôtel de la Métropole.
- **Le Plan Vélo** réédité chaque année, cartographie les itinéraires cyclables aménagés du territoire, soit 323 km (juin 2023). Sur son verso, il présente des informations variées sur les services vélo, la réglementation en vigueur et les règles de sécurité.

Pour diminuer les déplacements en voiture individuelle à énergie fossile dans le cadre des trajets domicile-travail

- La Métropole **participe aux frais d'abonnement aux transports en commun** à la demande des agents à hauteur de 50%.
- **Une aide à l'achat de vélos électriques** est proposée aux agents.
- **Des emplacements de parkings vélos et des douches** sont réservés dans les deux principaux bâtiments administratifs.
- **Un forfait mobilités durables** de 150 €/an pour le covoiturage, l'emploi du vélo et des trottinettes électriques.

Pour diminuer les déplacements en voiture individuelle à énergie fossile dans le cadre des trajets professionnels

- Des cartes de transport en commun sont mises à disposition au sein de chaque direction.
- Des véhicules électriques sont intégrés au pool de véhicules de service.
- Des prises de rechargement pour les véhicules électriques sont disponibles.
- Des vélos électriques sont mis à disposition des agents.
- Pour limiter les déplacements des informaticiens, un outil de prise en main à distance a été mis en place.
- Depuis 2019, le Bureau Numérique permet aux agents de : partager et coproduire des documents en ligne, accéder aux applications de saisie des délibérations ou de marchés publics, programmer des réunions en visioconférence.



Les consommations en énergie électrique

Consommations électriques des bâtiments administratifs

Modalités de gestion :

- Les locaux de l'Hôtel de la Métropole **sont équipés d'éclairages économes à LED***.
- **Les principaux bâtiments administratifs sont équipés :**
 - pour les locaux, de capteurs de lumière qui se déclenchent en fonction de la luminosité,
 - pour les circulations et les sanitaires, d'éclairages soit sur minuterie les deux tiers du temps, soit sur détection automatique de présence.
- **Le chauffage et la climatisation des principaux bâtiments administratifs sont programmés** selon des plages horaires précises.



Plan de sobriété énergétique de la Métropole

Dans le contexte de crise énergétique, la Métropole a souhaité s'engager en octobre 2022 dans de nouvelles actions permettant de réduire sa consommation énergétique.

Un premier questionnaire à destination des agents a permis de recenser plus de 700 idées. À l'issue de réunions avec les directions métiers, 20 premières mesures ont été identifiées pour être déployées dès 2023.

Elles concernent les 6 axes suivants :

1. Réduction des dépenses liées au chauffage.
2. Éclairage plus sobre des bâtiments et des espaces publics.

3. Rénovation énergétique du patrimoine de TPM.
4. Des déplacements plus propres.
5. Promotion de la sobriété numérique.
6. Sensibilisation des agents.

Un numéro spécial du CLIP a été diffusé en janvier 2023 ainsi que deux webinaires mobilisant près de 100 participants.



Consommations électriques du matériel bureautique

- **Les écrans des ordinateurs sont en mode veille après 15 minutes d'inactivité, et les ordinateurs s'éteignent automatiquement à partir de 20h.**

* LED : Light Emitting Diode ou diode électroluminescente (DEL).

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



Préserver la biodiversité des milieux et des ressources, c'est préserver notre environnement exceptionnel, garantir aux habitants un cadre de vie agréable, un territoire où l'on respire mieux.

2

Les sites concernés relèvent de différents types de milieux : falaises, maquis, mares temporaires méditerranéennes, forêts, rocailles, pelouses, zones rocheuses... Ils abritent plusieurs habitats naturels, dont certains d'intérêt communautaire.

De tels milieux recèlent, en outre, des espèces qui y sont strictement inféodées, incluant celles pouvant être inscrites sur la liste rouge des espèces menacées, comme l'*Armeria arenaria* subsp pra-

detensis, qui ne pousse que sur le sol de l'ancienne Mine Cap Garonne au Pradet, le lézard ocellé dans le massif de la Colle Noire, l'aigle de Bonelli dans les massifs des monts Toulonnais...

Ces espaces font l'objet d'une attention toute particulière nécessitant une connaissance et une technicité renforcées, soit en régie, soit par l'intermédiaire de prestataires privés ou d'associations d'insertion.

À l'appui d'outils de pilotage, plans de gestion, feuilles de route, projets, les responsables de sites et leurs équipes mettent en œuvre un ensemble d'actions en faveur de la préservation, de la valorisation des sites naturels, de leur ouverture au public et de la mise en production agricole, dès que la valeur agronomique des terres ou les vestiges de l'histoire du site le permettent. Ces actions et travaux relèvent de la gestion des usages, l'entretien des espaces, la gestion des boisements, la mise en

valeur du bâti, la création de sentiers, l'entretien des infrastructures de lutte contre les incendies, la pérennisation des habitats et des espèces et les suivis naturalistes faunistiques et floristiques, la régulation des populations invasives végétales et animales...

Dans le cadre d'une stratégie métropolitaine, les équipes œuvrent en vue de définir une programmation interne pour optimiser l'emploi des moyens d'investissement et valoriser le territoire.



8 LEVIERS D' ACTIONS

1

Préservation des sites naturels

2

Préservation des zones humides

3

**Valorisation du sentier du littoral
et des sentiers pédestres**

4

**Valorisation des parcs
et jardins publics**

5

Préservation de l'atmosphère

6

Sensibilisation du public

7

**Préservation des milieux
aquatiques**

8

Une métropole écoresponsable

1 Préservation des sites naturels



Le Domaine de la Ripelle au Revest-les-Eaux

CHIFFRES CLEFS

11 sites sur **10** communes

2263 hectares gérés

6 sites classés au titre de la Loi Paysage

4 sites Natura 2000 concernés : « Cap Sicié - Six-Fours », « Falaises du Mont Caume », « Mont Caume - Mont Faron - Forêt domaniale des Morières », « Salins d'Hyères et des Pesquiers »

Le territoire regroupe 11 massifs forestiers de gestion métropolitaine :

- **Le Domaine de la Ripelle** (78 hectares), propriété de la Métropole sur les communes du Revest-les-Eaux et de La Valette-du-Var, site classé au titre de la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages du 8 janvier 1993, dite Loi Paysage.
- **Le Faron** (400 hectares, dont une partie classée en zone Natura 2000), situé sur la commune de Toulon, incluant la REDIF*, culminant à 584 mètres, site classé au titre de la Loi Paysage.
- **Le Cap Sicié** (865 hectares, dont une partie classée en zone Natura 2000), dont 380 hectares au niveau de la commune de La Seyne-sur-Mer et 485 hectares au niveau de la commune de Six-Fours-les-Plages, culminant à 352 mètres, site classé au titre de la Loi Paysage.
- **Le Baou et le Gros Cerveau** (415 hectares, dont une partie classée en zone Natura 2000), forêts appartenant à la commune d'Ollioules, site classé au titre de la Loi Paysage.
- **La Forêt communale de Saint-Mandrier** (5 hectares).
- **Le Coudon** (137 hectares culminant à 701 mètres) appartenant à la commune de La Valette-du-Var, site classé au titre de la Loi Paysage.
- **Le Domaine de Fabrègas** (70 hectares) à La Seyne-sur-Mer, propriété du Conservatoire du littoral, site en partie classé au titre de la Loi Paysage.
- **Le Bois de Courbebaisse** (7 hectares) au Pradet, propriété du Conservatoire du littoral.
- **La Colle Noire** (170 hectares) au Pradet, propriété du Conservatoire du littoral.
- **La Presqu'île de Giens à Hyères** (116 hectares), propriété du Conservatoire du littoral, site classé au titre de la Loi Paysage.

* REDIF : Régie d'Exploitation et de Développement des Installations touristiques du mont Faron.

Réseau Natura 2000 Sites terrestres et marins



Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels composé des sites les plus remarquables de l'Union Européenne.

Son objectif est de préserver la biodiversité et en particulier de maintenir dans un état de conservation favorable les habitats remarquables et espèces menacées présents sur ces sites. La Métropole comprend neuf sites Natura 2000 répartis à terre et en mer et est animatrice pour cinq d'entre eux :

- Site mixte terrestre et marin « Cap Sicié - Six-Fours »
- Site marin « Embiez - Cap Sicié »
- Sites terrestres « Falaises du Mont Caume » et « Mont Caume - Mont Faron - Forêt Domaniale des Morières »
- Site mixte terrestre et marin « Salins d'Hyères et des Pesquiers »



Des études naturalistes sur les sites Natura 2000 du Cap Sicié

Le printemps 2023 a vu quatre études lancées sur les sites Natura 2000 du Cap Sicié. La première a été lancée en mer avec l'étude des cétacés fréquentant les sites Natura 2000 « Lagune du Brusc », « Embiez Cap Sicié » et « Cap Sicié - Six-Fours ». Cette étude est menée par l'association MIRACETI dans le cadre d'un financement de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement. En collaboration étroite avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) (pour le site Lagune du Brusc), cette étude a pour objectif l'amélioration des connaissances des populations de cétacés sur les trois sites Natura 2000 marins du secteur du

Cap Sicié, ainsi que l'élaboration d'une stratégie de suivi à long terme de ces espèces. Ainsi, ces sites Natura 2000 sont bénéficiaires de cette étude mutualisée et les agents de la Métropole et de l'OFB se forment au suivi des cétacés.

Les autres études ont permis de réaliser des inventaires sur les habitats des falaises et des milieux humides, des insectes des milieux ouverts ou encore de chercher un gecko de petite taille : le Phyllodactyle d'Europe. Ce dernier, très rare dans la région n'a pas été trouvé, mais les prospections nocturnes ont permis de déceler de belles populations d'Hémidactyle verruqueux (autre petit gecko patrimonial) ainsi que la présence du Lézard ocellé sur ce site où il n'était pas connu.



Natura 2000 : renouvellement des conventions d'animation



Cette année 2023 est particulièrement dense pour les sites Natura 2000 de la Métropole. En effet, les trois sites mixtes et marins renouvellent leurs conventions d'animation avec les services de la Région PACA Sud (nouvelle entité référente pour les sites terrestres et autorité de gestion des fonds européens), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de la région PACA.

Enfin, les deux sites des Monts Toulonnais accueilleront un nouvel animateur d'ici la fin de l'année pour démarrer une nouvelle période d'animation.



Aigle de Bonelli : une belle année

2023 a vu la naissance et l'élevage réussi de deux aiglons pour le couple d'Aigle de Bonelli installé sur les falaises du Mont Caume. Les deux aiglons (un mâle et une femelle) ont été pesés, mesurés et bagués par l'équipe du CEN PACA*, structure référente en région pour le Plan national d'Action portant sur cette espèce menacée et patrimoniale.

Le second couple observé depuis quelques années sur le secteur du Mont Coudon n'aura cette année pas tenté de se reproduire, les ornithologues restent cependant attentifs.



* CEN PACA : Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

2 Préservation des zones humides

Les enjeux liés aux zones humides sont aussi ceux de la biodiversité particulièrement riche qu'elles abritent.

Flore vasculaire, bryophytes, entomofaune, micromammifères, avifaune, chaque groupe taxonomique y exprime sa diversité et ses spécificités.

Cette diversité se retrouve dans celle des habitats naturels, des écosystèmes, regroupés sous le terme générique de « milieux humides » : tourbières, bas-marais, prairies humides, magnocariçaies, landes humides, mégaphorbiaies, boisements humides...

Tous ces écosystèmes ont un point commun - **l'eau** - mais présentent aussi des caractéristiques qui rendent chacun d'entre eux unique.

Cette diversité explique la complexité qui peut exister dans la perception des zones humides, dans leur prise en compte dans les politiques publiques, mais aussi dans la mise en œuvre des actions visant à leur conservation, leur gestion et leur restauration ou réhabilitation.

Aujourd'hui, avec la reconnaissance des services écosystémiques rendus par les zones humides, ces actions sont une priorité pour l'avenir.

Au titre de la compétence GEMAPI, issue de la loi MAPTAM de 2014, le rôle de la Métropole est de s'appuyer sur l'article L211-7 du code de l'environnement et de travailler sur les 4 items suivants :

- ❶ **L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.**
- ❷ **L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès.**
- ❸ **La défense contre les inondations et contre la mer.**
- ❹ **La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.**

Un site patrimonial, d'intérêt écologique majeur, les Salins d'Hyères (sur 900 ha), des marais satellites, des cours d'eau (58 km, dont 13 à reconquérir) et un littoral soumis à érosion.



Les sites des Salins d'Hyères et les marais satellites



D'une superficie de 900 hectares, le site se compose de deux entités : **le Salin des Pesquiers et les Vieux Salins**. Les Salins d'Hyères sont la principale zone humide, réservoir de biodiversité, entre la Camargue et l'Italie, d'importance internationale ayant le label RAMSAR.

- **Les Marais des Estagnets** (10 ha situés à l'extrême sud du tombolo occidental, classés en réserve biologique).
- **Les Marais du Pousset et de la Bergerie** (10 ha situés sur la presqu'île de Giens, au sud de la Bergerie).

Ces marais offrent un étalement de végétation de la jonchaie à la roselière, et sont ceinturés par des tamaris. Ils abritent des oiseaux d'eau, des espèces de reptiles ainsi que des amphibiens protégés et font l'objet d'une veille naturaliste appuyée car il s'agit de microsites très riches d'un point de vue écologique (ces sites ne sont pas accessibles au public).

Action phare de l'année

👁️ La reproduction de l'avifaune aux Salins d'Hyères :

Cette saison a vu l'installation tardive, fin avril, des traditionnelles espèces de laro-limicoles. Au total, aux Pesquiers et Vieux Salins, ont été dénombrés : 94 couples d'Avocette élégante (18 jeunes à l'envol), 72 couples de Sterne pierregarin (3 jeunes à l'envol), 21 nids de Sterne naine (3 jeunes à l'envol), 26 couples de Gravelot à collier interrompu (13 jeunes à l'envol), 158 couples de Goélands railleurs (aucun jeune à l'envol), 13 couples de Tadorne de Belon (116 jeunes à l'envol) et 43 couples d'échasse blanche (41 jeunes à l'envol).

L'importance de la gestion des niveaux d'eau et des travaux de génie civils mis en œuvre par TPM pour offrir des sites de nidification adaptés aux espèces menacées (création d'îlots ou gestion de bassins asséchés par exemple). Ces derniers accueillent le « Gravelot à collier interrompu », espèce récemment inscrite comme « vulnérable » dans la liste des oiseaux menacés de France en raison de la disparition et la dégradation de ses habitats de nidification.

La Journée Mondiale des Zones Humides Hyères 27 janvier 2023

Le site des Salins d'Hyères et l'Association Ramsar France ont organisé l'accueil et le lancement national de la Journée Mondiale des Zones Humides le 27 janvier 2023. En matinée, la tenue d'ateliers concernant la restauration des zones humides comme solutions pour l'avenir et l'intégration de zones humides dans les projets de territoire ont permis à de nombreux acteurs institutionnels, politique et associatifs de débattre. Par la suite, plusieurs visites guidées ont clôturé la journée pour illustrer les propos évoqués durant la matinée.





L'ouverture de la voie douce de découverte « Le Pas du Saunier »

Après une longue phase d'études validée par le Conservatoire du Littoral et les services de l'État (DREAL PACA, DDTM du Var) et plusieurs mois de travaux, la voie douce de découverte du Salin des Pesquiers (Le Pas du Saunier) reliant le rondpoint de l'hippodrome au village de la Capte a été inaugurée le 19 juillet 2023 avec l'ensemble

des acteurs institutionnels. Ce linéaire d'1,7 km permet aux visiteurs de découvrir les richesses naturelles et historique du Salin des Pesquiers. Véritable fenêtre sur la nature, de très nombreux piétons et vélos se sont d'ores et déjà immergés dans l'atmosphère des salins et appropriés l'équipement.

ZOOM

La récolte de fleur de sel et le Salin Neuf

La récolte de fleur de sel artisanale permet une distribution gratuite aux visiteurs lors de la Fête des Salins. Un projet plus ambitieux de production salinière à but patrimonial est en cours d'élaboration sur une surface totale de 50 ha.



ZOOM

La Métropole met en valeur ses espaces par une production « 100% naturelle, 100% TPM »

ZOOM

La restauration du Tympan

Les travaux de restauration du Tympan des Pesquiers (réhabilitation de cet ouvrage hydraulique rare et réfection des bâtiments attenants) initiés par le Conservatoire du littoral avec le soutien de la Métropole TPM ont débutés. La livraison de l'ensemble est prévue pour le printemps 2024.



3 Valorisation du sentier du littoral et des sentiers pédestres



Sentier du littoral

Le sentier du littoral s'étend de la commune de Six-Fours-les-Plages jusqu'à Hyères sur un linéaire de 47 km.

Il permet aux habitants et aux visiteurs un libre accès au littoral, au patrimoine naturel (faune, flore, géologie) et historique (notamment l'architecture militaire).

Des travaux de mise en sécurité et de réhabilitation sont régulièrement réalisés et une signalétique adaptée a été mise en place. Des inventaires faune et flore en milieux terrestres et aquatiques sont réalisés en cas de besoin en préalable et à l'issue des travaux afin de s'assurer de leur non impact sur le milieu naturel.

Quand le contexte d'aménagement du sentier du littoral le permet, dans une logique d'adaptation douce au changement climatique, il peut être envisagé des solutions de déport du sentier afin d'éviter son artificialisation.

Guide du sentier du littoral

Un guide du sentier du littoral mis à disposition du public recense près d'une vingtaine de randonnées de découverte et sportives.

Il est associé à une newsletter qui paraît tous les 2 mois et informe les usagers du niveau de praticabilité des itinéraires. Ce document est envoyé par voie dématérialisée et disponible sur le site www.metropletpm.fr/balades

Plus d'1 million d'euros est investi chaque année par la Métropole.

47 km de sentier littoral, avec de nombreuses parties variées dédiées à la randonnée pédestre.

La voie douce de découverte du Salin des Pesquiers

La voie douce de découverte entre le giratoire de l'hippodrome au nord jusqu'au village de La Capte au sud, permet désormais de circuler à l'intérieur du Salin des Pesquiers depuis mi-juillet 2023. Le site étant classé et préservé pour sa biodiversité, ce projet, longtemps à l'étude, présentait la difficulté de trouver un juste équilibre entre la découverte et la protection de la faune et de la flore. L'impact de la voie douce sera mesuré et observé avec beaucoup d'attention.

1. 1,6 km de promenade

Le Salin des Pesquiers s'étend sur 550 hectares. Cette voie douce de découverte permet désormais aux usagers de cheminer sur une piste naturelle de 1,6 km. Compte tenu des distances, cette visite est également autorisée aux vélos.

2. L'équilibre naturel du site préservé

Le site est classé Natura 2000. La faune et la flore y sont protégées et de nombreuses espèces d'oiseaux y trouvent refuge. La circulation sera contrôlée en journée afin d'encadrer la fréquentation et de limiter l'impact sur la faune et la flore. Une expérience sera menée en ce sens durant une année. Suite à cette étude, la voie pourra être provisoirement fermée lors de certaines périodes, comme lors des nidifications. La voie douce est fermée la nuit afin de limiter l'impact sur le milieu naturel.

3. Des passerelles pour traverser le canal de ceinture

Le salin est entouré d'un canal de ceinture en eau. Le passage au-dessus de ce canal est permis grâce à des passerelles. Une passerelle a été aménagée au nord, à proximité de la piste cyclable du littoral et du parking Arramanches. Au sud, la voie de découverte se prolonge au niveau du bâtiment appelé « le magasin », par une passerelle assurant une jonction avec le village de La Capte. Ces passerelles et les clôtures originales ont été réalisées par un ferronnier et s'intègrent à l'esprit industriel du site.

ZOOM

Surveillance du sentier du littoral et des sites naturels

Depuis 2017, des équipes d'écogardes ont été constituées afin d'assurer la surveillance des sites naturels (Cap Sicié, Colle Noire, mont Faron, domaine de la Ripelle et la presqu'île de Giens) et du sentier du littoral en semaine et durant les week-ends.

Ces patrouilles renforcent la surveillance des massifs forestiers et du sentier du littoral au regard du risque incendie notamment en saison estivale. En complément de ces missions de surveillance, les écogardes informent les usagers (itinéraires, paysages, faune, flore...), participent à diverses actions pédagogiques et assurent différents travaux de valorisation (suivi naturaliste, propreté, travaux forestiers et de génie civil...).

Ce dispositif (4 écogardes pour le sentier du littoral et 12 écogardes pour les massifs forestiers) est complété par un partenariat technique et scientifique avec le Parc national de Port-Cros et plusieurs marchés d'insertion professionnelle permettant de favoriser le retour à l'emploi de personnes durablement exclues du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.



Sentiers de randonnées

Les sentiers de randonnées sont des voies de communication tracées dans un environnement naturel pour permettre la randonnée pédestre.

Lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre d'un itinéraire, ils peuvent être balisés par un marquage dédié, complété ou non par des panneaux indicateurs précisant le lieu à atteindre et, parfois l'horaire. Ils tiennent compte des différentes réglementations à respecter, notamment des prescriptions des services de l'État.

Actions phares de l'année

👁️ **Réhabilitation du sentier du littoral en impasse à La Seyne-sur-Mer entre la Vernette et Mar Vivo.**

👁️ **Réalisation des deuxièmes et troisièmes phases de travaux de requalification du cheminement entre la Badine et la Tour Fondue à Hyères, en partenariat avec la DREAL afin de répondre aux exigences du site classé.**

👁️ **Pose de ganivelles par les écogardes en arrière plage de la pinède des Pesquiers afin de préserver du piétinement le cordon dunaire et la flore endémique.**

4 Valorisation des parcs et jardins publics

Mis en place en 2004, le label « Jardin Remarquable » distingue des jardins et des parcs, qu'ils soient publics ou privés, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique.

Ce label de qualité est attribué par le Ministère de la Culture pour une durée de 5 ans renouvelable. Il donne lieu à des avantages divers et notamment à une signalisation routes et autoroutes, selon le même processus que les édifices protégés au titre des monuments historiques.

La Métropole conduit, en accord avec les communes, des actions de valorisation des 3 jardins remarquables, propriétés de la Métropole, labellisés : le Jardin de Baudouvin à La Valette-du-Var, le parc Olbuis Riquier et le parc Saint-Bernard à Hyères.



Le Jardin de Baudouvin à La Valette-du-Var

Situé sur les contreforts du Coudon, il est composé de grands vergers sur de larges terrasses, une majestueuse allée de platanes, offrant une vue sur la maison de maître, des massifs de buis, l'esplanade et le jardin de propreté, le jardin expérimental, ainsi que les carrés de potagers... couvrant une superficie de **2,7 hectares**. Les cultures utilisent les technologies les plus économes en énergie (alimentation solaire, recyclage de l'eau). Le domaine accueille des ruches d'abeilles.

Un jardin, des spécificités : **3 jardins remarquables « labellisés » appartenant à la Métropole (pour 12,2 hectares).**



■ Le parc Olbius Riquier à Hyères

Jardin botanique de près de **7 hectares** planté d'essences rares, d'immenses palmiers, des massifs colorés et de plantes exotiques autour de l'étang aménagé, une serre et des jeux d'enfants, un espace de respiration au milieu de l'urbanisation et le long du Roubaud.

■ Le parc Saint-Bernard à Hyères

Situé sur les hauteurs de la ville médiévale, au pied de la villa Noailles, ce jardin de **2,5 hectares** en terrasses offre une vue panoramique sur la presqu'île, la rade et les Îles d'Or. Des espèces rares (s'apparentant à des essences exotiques et méditerranéennes) sophistiquées côtoient des plantes de garrigues et offrent un écrin pour le Centre d'Art d'Intérêt National.



■ Le jardin du Port Marchand à Toulon

6600 m² d'espaces récréatifs ont été aménagés par la Métropole.

Le site est conçu à l'image d'un ponton avec des espaces et promenades végétalisées de 1850 m² donnant sur une large terrasse en front de mer de 400 m².

Au cœur du site, un jardin paysager de 3400 m² accueille des jeux pour enfants sur la thématique maritime.

Ce nouvel aménagement d'espaces verts vient compléter les 100 000 m² développés ces dernières années au sein de la ville de Toulon.

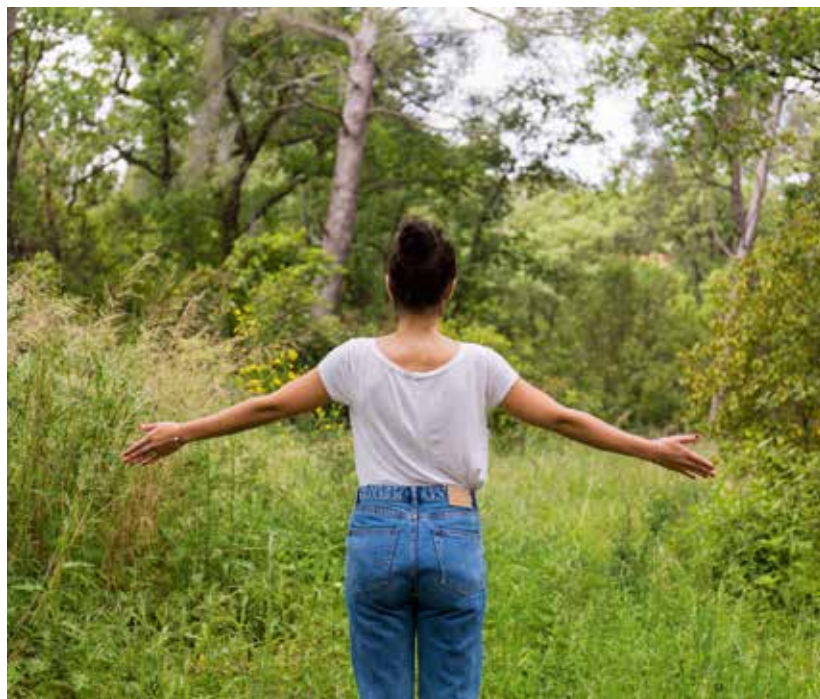


5 Préservation de l'atmosphère

Plan de Protection de l'Atmosphère

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) a fait l'objet d'un arrêté d'approbation par les services de l'état le 17 mars 2022. Le plan réalise un inventaire des émissions des sources de pollution, prévoit des actions de réduction des sources fixes (industrie, chauffage résidentiel...) et mobiles (transports terrestres, maritimes...), évalue l'impact des actions sur les niveaux de concentration en polluants atmosphériques et fixe des objectifs à atteindre en matière de concentration ou de population exposée à un dépassement des valeurs seuils. Construit autour de 20 « défis », il se décline en 60 actions concrètes. Il sera mis en œuvre par les autorités de police et les partenaires territoriaux (collectivités, opérateurs économiques) en fonction de leurs compétences respectives. La Métropole TPM a participé à la co-construction de ce document et porte plus de la moitié des actions énoncées dans le Plan de Protection de l'Atmosphère. Un suivi à l'appui d'indicateurs sera effectué annuellement.

NB : périmètre du PPA : le périmètre du PPA comprend 32 communes varoises : Bandol, Le Beausset, Belgentier, Bormes-les-Mimosas, La Cadière d'Azur, Carqueiranne, Le Castellet, Collobrières, La Crau, Cuers, Événos, La Farlède, La Garde, Hyères, Le Lavandou, La Londe-les-Maures, Ollioules, Pierrefeu-du-Var, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Riboux, Saint-Cyr-sur-Mer, Sanary-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Saint-Mandrier-sur-Mer, Signes, Six-Fours-les-Plages, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, Toulon et La Valette-du-Var.



La Métropole agit pour préserver l'atmosphère grâce à différentes actions :

Le suivi de la qualité de l'air

La Métropole soutient annuellement l'association AtmoSud, pour la surveillance de la qualité de l'air en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce suivi s'appuie sur un réseau de stations de mesures fixes représentatives de trois types de zones : urbaine, péri-urbaine et de trafic routier.

De plus, l'association AtmoSud, la CCIV et la Métropole se sont

engagées depuis 2020 dans la réalisation d'une étude de la qualité de l'air en zone maritime. Les résultats indiquent que l'état de la qualité de l'air en zone portuaire est **conforme aux exigences réglementaires**. La Métropole souhaite poursuivre les mesures en zone portuaire au cours des prochaines années.

La Charte nationale pour la qualité de l'air

La Métropole est signataire, aux côtés des acteurs du territoire, de la Charte nationale pour la qualité de l'air. Celle-ci formalise l'engagement des collectivités et des acteurs de la Région à s'investir en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air.

La Zone à Faibles Émissions

Le bon état de la qualité de l'air, en dessous du seuil réglementaire depuis 2017, permet à la Métropole d'être identifiée comme « Territoire de vigilance » et non plus « Territoire ZFE ». Ainsi la seule exigence réglementaire imposée par la Loi Climat et Résilience est de mettre en place un périmètre ZFE d'ici le 31 décembre 2024, couvrant au moins 50% de la population, dans lequel seuls les véhicules Non Classés (NC) seront exclus. Les études en cours sont orientées dans ce sens.

6 Sensibilisation du public

La Métropole met en œuvre des actions de sensibilisation du public et des scolaires pour la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.

Les « Rendez-vous biodiversité »

Le territoire métropolitain bénéficie d'un environnement exceptionnel, ce qui doit être accompagné par une large sensibilisation afin de contribuer à la protection des sites.

Pour se faire, la Métropole propose une programmation de sensibilisation à la biodiversité sur l'ensemble

du territoire au cours de l'année, proposant des balades naturalistes, des ateliers, des contes, des vidéos ou des événements qui s'appuient sur des journées de sensibilisation nationales et internationales.

En 2023, 35 événements ont été organisés sur le territoire en touchant **plus de 10 000 personnes**.



Accompagnements pédagogiques « La Rade m'a dit... »

La Métropole s'est engagée depuis 2005 auprès des classes élémentaires de son territoire pour **sensibiliser le jeune public à la protection des milieux aquatiques**.

Grâce au programme « La Rade m'a dit... », pour l'année scolaire 2022-2023, 70 classes ont pu bénéficier d'un accompagnement pédagogique.



CHIFFRE CLEF

70 classes sensibilisées chaque année scolaire à la protection des milieux aquatiques

30 classes sensibilisées chaque année scolaire à la protection des milieux forestiers

20 000 visiteurs accueillis en 2022 aux Salins d'Hyères

130 classes sensibilisées annuellement aux Salins d'Hyères



■ Accompagnements pédagogiques « Promenons-nous dans les bois »

La Métropole s'est engagée depuis 2011 auprès des classes élémentaires de son territoire pour **sensibiliser le jeune public à la protection des milieux forestiers**.

Le programme « Promenons-nous dans les bois » a permis à 30 classes de découvrir les milieux forestiers de la Métropole : Massif du Cap Sicié, Domaine de Fabrégas, Bois de l'Ermitage, Mont Faron, Domaine de la Ripelle, Forêt communale d'Ollioules, Colle Noire, Presqu'île de Giens, Bois et Jardin de Courbebaïsse.

Journée de sensibilisation à la restauration écologique au port de Porquerolles

Depuis 2021, le port de Porquerolles s'est lancé dans une opération de restauration écologique par l'implantation de nurseries aquatiques artificielles avec la société Seaboost.

À la demande de la Métropole, Seaboost est intervenue pour une première journée de sensibilisation à la restauration écologique marine, le 16 mai 2023, auprès d'une classe de 3 niveaux (35 enfants) de l'école primaire Claude Durand à Hyères. Autour d'une présentation des océans et de leur écosystème, les enfants ont pu interagir d'une part en posant des questions et d'autres part en participant à des ateliers/jeux stimulants leur réflexion et leur créativité.



■ À la découverte des Salins d'Hyères

La Métropole propose la découverte des sites des Salins d'Hyères aux scolaires et au grand public. En 2022-2023, la fréquentation a nettement augmenté avec 33 266 visiteurs accueillis, sans compter tous les nouveaux usagers qui empruntent désormais la voie douce de découverte « Le Pas du Saunier ».

- Chaque année scolaire, en moyenne **130 classes découvrent le patrimoine naturel et culturel du site**.

- **L'Espace Nature et la Levée Saint-Nicolas sont ouverts librement au public** aux Vieux Salins, tout au long de l'année.

- **Des visites guidées ornithologiques avec la LPO ou patrimoniales** pour découvrir l'histoire du sel avec l'Office de Tourisme Provence Méditerranée permettent au public de se renseigner sur le site des Salins.

- **Les événementiels des Salins d'Hyères**

La sensibilisation, l'éducation à l'environnement et l'accueil du public constituent l'un des piliers

de la gestion mise en place sur le site des Salins d'Hyères. En septembre 2022 et en mai 2023 le Salin des Pesquiers et les Vieux Salins ont accueilli respectivement la Fête des Salins (6500 visiteurs) et la Fête de la Nature (3143 visiteurs).

Ces deux événements marquent désormais le calendrier annuel des Salins d'Hyères et permettent aux visiteurs de découvrir de nombreux acteurs du monde de la nature et de la culture : ateliers pédagogiques, biodiversité et performances artistiques ont rythmé ces journées. Avec une fréquentation toujours en hausse ces journées sont devenues des incontournables.



7 Préservation des milieux aquatiques



■ Le Contrat de Baie, une démarche partenariale pour gérer durablement l'eau et les milieux aquatiques, à terre comme en mer

Soucieuse de préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques de son territoire, la Métropole Toulon Provence Méditerranée pilote et anime depuis de nombreuses années un projet de territoire dans ce domaine : le Contrat de Baie.

Cette démarche prend la forme d'un contrat pluriannuel passé entre tous les acteurs du territoire concernés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Elle se décline en un plan d'actions opérationnel, dont l'élaboration est réalisée sur la base d'une large concertation locale menée avec tous les acteurs (représentants des collectivités territoriales, services de l'État et établissements publics associés, experts scientifiques, professionnels, usagers et associations).

Le Contrat de Baie est un outil de gestion et de mise en œuvre d'actions opérationnelles partagées par tous les acteurs du territoire.

Un bilan final positif pour les deux Contrats de Baie :



Arrivés à échéance au 31 décembre 2021, le Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon (2020-2021) et le Contrat de baie des Îles d'Or (2016-2021) ont atteint en fin de programmation, sur chacun des

deux territoires, une moyenne de 80% des opérations inscrites engagées, soit 74 actions sur la Rade de Toulon et son bassin versant et 176 actions sur la Rade d'Hyères et son bassin versant.

Si la dynamique de mise en œuvre a été progressive et constante au fil des ans, les efforts consentis par tous les maîtres d'ouvrage ont permis de mener de nombreuses actions en faveur de la qualité

de l'eau et des milieux aquatiques du territoire.

Au cours de l'année 2022, un bilan à caractère technique, administratif et financier de ces deux Contrats a été dressé et présenté aux acteurs du Comité de Baie mutualisé le 22 juillet 2022.

Le bilan environnemental sera quant à lui élaboré prochainement, avec l'appui du Conseil Scientifique du Contrat de Baie.



Actions phares de l'année

- 👁️ **La poursuite en saison estivale du suivi sanitaire de la qualité des eaux de baignade sur les 65 sites de baignade de la Métropole** (839 analyses réalisées au cours de la saison estivale 2022) et le renouvellement en 2022 de la certification Qualité des eaux de baignade pour les communes de Hyères et Saint-Mandrier-sur-Mer.
- 👁️ **Fin 2022** : lancement de l'élaboration de la stratégie métropolitaine de gestion durable du trait de côte.
- 👁️ **Finalisation de la concertation relative au projet d'organisation des mouillages autour de l'île de Porquerolles** (sous maîtrise d'ouvrage du Parc national de Port-Cros).

La construction d'un nouveau Contrat de Baie (2023-2027)

Forts de la réussite des Contrats précédents, les acteurs du territoire de la Rade de Toulon et des Îles d'Or ont souhaité poursuivre les efforts initiés et ont décidé de s'engager dans l'élaboration d'un nouveau Contrat de Baie, cette fois-ci mutualisé à l'échelle des deux territoires.

L'année 2022 a été consacrée à la co-construction et à la validation de ce nouveau Contrat de Baie. Deux phases de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire ont ainsi été menées :

- Une première phase de concertation sous la forme d'ateliers thématiques : organisée au printemps 2022, ce travail a permis de recueillir les attentes et les intentions des acteurs, représentant près de 380 « propositions » formulées ;
- Une seconde phase de concertation, plus ciblée, menée à l'automne sous la forme de rendez-vous bilatéraux. Cette deuxième étape, à travers près de 50 rendez-vous, a permis de préciser les actions envisagées et commencer à bâtir le futur programme d'actions (2023-2027).

Ce travail collectif a permis de construire un avant-projet concerté et partagé par tous, lequel a reçu un avis favorable de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Gapeau en date du 10 novembre 2022 et du Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée le 25 novembre 2022.

La production en parallèle des fiches-actions détaillées de ce nouveau programme a permis de bâtir le projet définitif qui a été approuvé par le Comité de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or le 14 décembre 2022.

Les 6 axes de travail de ce nouveau Contrat de Baie (2023-2027) sont les suivants :

- Améliorer la qualité des eaux en réduisant les pollutions ;
- Préserver et garantir une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau ;
- Gérer durablement les milieux aquatiques continentaux, en lien avec la prévention des risques ;
- Gérer durablement l'interface terre-mer et le milieu marin ;
- Renforcer l'intégration des enjeux « EAU » dans les documents d'urbanisme ;
- Animer le Contrat, faire vivre le réseau d'acteurs et promouvoir la démarche.



La signature du Contrat de Baie

Le nouveau Contrat de Baie (2023-2027) sur la Rade de Toulon et des Îles d'Or a été signé par l'ensemble des partenaires le 22 juin 2023, lors d'une cérémonie organisée dans les jardins de la résidence du Préfet maritime de la Méditerranée, à Toulon.

CHIFFRES CLEFS

5 Contrats de Baie signés sur le territoire métropolitain depuis 2002

1 nouveau Contrat de Baie désormais mutualisé signé sur la Rade de Toulon et la Baie des Îles d'Or pour la période (2023-2027)

64 plages labellisées en « Qualité eau de baignade bonne à excellente » en 2022

Les mouillages écologiques SUBMED

Afin de préserver les fonds marins, la Métropole assure depuis 2010 la maintenance et l'entretien de 44 équipements de mouillages écologiques sur les principaux sites de plongée le long de nos côtes entre l'archipel des Embiez à l'Ouest et la presqu'île de Giens à l'Est. Composé de lignes de mouillage complètes avec une bouée en surface ou de simples platines sur roche, ces dispositifs permettent de développer une activité de plongée durable sur nos côtes.

Concours « La mer commence ici »



La Métropole et la ville de Toulon, organisent auprès des établissements scolaires et pour les élèves de CM1, CM2 et collégiens de 6^{ème} un concours intitulé « La mer commence ici ». Le thème porte sur la résilience et l'éducation aux risques de pollution des cours d'eau et inondation.

Ce concours :

- Développe la prise de conscience individuelle.
- Suscite la mobilisation active du jeune citoyen.
- Et permet aux enfants de devenir des citoyens informés et concernés par l'avenir et les défis climatiques de demain.

La redécouverte de la source Saint Philip

Suite aux investigations hydros-pélogiques de 2021, dans le cadre de la création du parc de la Loubière, la source Saint Philip avait été en partie redécouverte. Puis en 2022, lors de travaux menés par Toulon Habitat Méditerranée, dans le cadre cette fois du projet « L'Olivier », des puits d'hexaures et une cavité importante semi-noyée sont mis à jour. Cette deuxième découverte a permis de révéler au grand jour, l'ancienne usine d'extraction des eaux de la source Saint Philip. La source était maintenant complètement redécouverte.

Les enjeux pour la Métropole ont été les suivants :

- Localiser les éventuels regards/points d'accès en domaine public et privé qui mèneraient à la source ou qui permettraient de la capter.
- Explorer les éventuelles galeries souterraines, les salles d'eau.
- Établir une topographie de la source.
- Étudier les capacités en vue d'utilisation de la ressource (débit, capacité de pompage, qualité sanitaire de l'eau).
- Capter et réutiliser de façon raisonnée, la ressource en eau à des fins d'arrosage des espaces verts publics.

Les investigations menées tout au long de ces deux années, nous permettent aujourd'hui d'affirmer que cette source peut être à nouveau exploitée à des fins de bien public.

Enfin, la redécouverte de la source Saint Philip offre l'opportunité d'étudier et de mieux comprendre une ressource naturelle d'eau. Ressource qui devient de plus en plus précieuse dans nos régions méditerranéennes.

CHIFFRES CLEFS

Nouveau Contrat de Baie



5 ans pour agir (2023-2027), avec une organisation en deux phases :

- Phase 1 : 2023-2024 (en cours)
- Phase 2 : 2025-2027

62 signataires

238 actions

inscrites au programme, réparties en **6** axes de travail

40 maîtres d'ouvrage mobilisés

89 millions d'euros HT (actions de la phase 1), avec une participation financière de l'Agence de l'eau contractualisée à hauteur d'environ 11 millions d'euros.

Ce nouveau Contrat de Baie (2023-2027) est entré officiellement en vigueur le 7 avril 2023



Le développement durable au sein des ports **PORTS PROPRES**

Certifiés par AFNOR Certification

« Ports Propres » et biodiversité

La Métropole s'est engagée, depuis 2011 dans une démarche de certification européenne « Ports Propres » pour tous les ports de plaisance métropolitains. Il s'agit de mettre en place une gestion portuaire environnementale respectueuse du milieu marin et du littoral. La majorité des ports métropolitains y compris ceux sous concession CCIV, sont certifiés Ports Propres.

Afin de gravir une marche supplémentaire dans l'exemplarité environnementale, la Métropole souhaite agir en faveur de la biodiversité terrestre et marine dans ses ports et leur aire d'influence en visant la certification : « Ports Propres Actifs en Biodiversité ».

Dans le cadre de ces démarches de labellisation, des progrès ont été constatés. Ils sont présentés par thématique ci-dessous.

A. Amélioration de la qualité des milieux

- Traitement des eaux des terre-pleins du port de la Tour Fondue.
- Retrait des épaves du port du Lazaret.
- Application de localisation et de suivi administratif des épaves à l'échelle de la Petite Rade.

B. Gestion des déchets

- Renouvellement des plans de réception des déchets portuaires : la date de validité des plans de réception des déchets est 2022-2027.

- Coordination inter-direction pour la gestion des déchets ménagers portuaires et le tri sélectif sur les ports.

C. Gestion de l'eau et de l'énergie

- Limitation en consommation d'eau sur le port de Porquerolles : nouvelles bornes, électrovannes, compteurs d'eau.
- Amélioration électrique sur le port de Porquerolles : réseau, bornes de distribution électricité et éclairage.
- Limitation en consommation d'eau sur le port du Brusc : nouvelles bornes, électrovannes, compteurs d'eau.

D. Lutte anti-pollution

- Fiches réflexes : rédaction de protocole d'intervention.
- Achat de deux robots nettoyeurs de lutte anti-pollution sur les ports du Brusc et de Porquerolles : Dpoll.
- Achat de barrières antipollution/ forme et cales.

E. Communication et sensibilisation

- Signalétique adaptée pour une meilleure utilisation des équipements portuaires de collecte des déchets.
- Information et sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques : campagne Écogeste - Naturoscope.

Mise en sécurité du port de l'Aiguade du Levant

Cette mise en sécurité permettra d'améliorer la desserte de l'île. Il s'agit de renforcer la digue qui protège le port des vents du Nord et de créer un tenon qui le protégera des vents d'Ouest. Le type de navires de commerces qui le fréquentent seront diversifiés par la création d'un quai RoRo.

Les travaux se déroulant dans un milieu maritime et terrestre sensible, il a fait l'objet d'une étude d'insertion paysagère et d'une enquête publique au titre du Code de l'environnement en novembre et décembre 2022, qui a fortement mobilisé la population levantine et s'est traduit par la signature de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux le 5 mai 2023.



Actions réalisées pour la préservation de la biodiversité

- Restauration écologique du port du Brusc depuis 2016 (Biohubs Ecocéan, Programme SARLAB Institut Paul Ricard).
- Renaturation d'une partie du port de La Tour Fondue en 2022.
- Aménagements paysagers écoresponsables depuis 2018 sur le port de La Madrague de Giens.
- Mise en place en 2022 d'équipements de restauration écologique au port de Porquerolles (roselières Seaboost).

Port de la Tour Fondue : Renaturation de l'isthme

Dans le site classé de la Presqu'île de Giens, site Natura 2000, la Métropole termine l'aménagement du port de la Tour Fondue avec la renaturation de l'isthme, reconquis sur la zone portuaire artificialisée.

Un paysagiste et un écologue mènent à bien une démarche expérimentale, redonnant à cet espace une apparence naturelle et ses qualités d'origines : un support rocheux, des végétations rares et protégées, typiques du milieu maritime. Des pierres de Bormes reconstituent l'isthme rocheux, ainsi que des semis endémiques, collectés in situ et jusqu'à Porquerolles et mis en culture en serre, viennent renaturer et le protéger de l'érosion. Au milieu serpente le cheminement vers le Fort du Pradeau, porte d'entrée du Parc national de Port-Cros, accessible par deux pontons en bois.

Ce projet expérimental de réintroduction d'espèces et de recolonisation par la flore fera l'objet d'un suivi pendant deux ans.

Un nouveau bateau de servitude électrique

La capitainerie du port de Porquerolles s'est dotée en février 2023 du premier bateau de servitude à propulsion électrique des ports de plaisance gérés par la Métropole. Livré début février 2023, ce bateau vient compléter une flotte de 6 bateaux - allant de 3,20 m à 6 m - tous destinés à la gestion du plan d'eau avec des missions spécifiques pour chacun comme l'accueil des plaisanciers, l'assistance aux navires, le remorquage, les travaux, la lutte contre la pollution, la sécurité et la police portuaires, ou encore

l'assistance aux personnes. Doté d'une motorisation électrique de 55kW, il s'agit d'une action en faveur de la transition énergétique, avec une diminution de la consommation d'énergie fossile et une réduction des rejets de CO₂.



Des robots dépolluants DPOL, distribués par la société EKKOPOL, sont installés depuis décembre 2022 dans les ports de Porquerolles et du Brusc. Fonctionnant à la façon « d'aspirateurs », ces robots pompent 24h/24h et 7j/7j sans assistance humaine, la pollution flottante composée de déchets et/ou d'hydrocarbures en surface. Une pompe crée un fort courant, aspirant l'eau, puis la refoulant à l'arrière de l'appareil. Les déchets sont retenus alors dans un filet et

l'eau traitée et propre est rejetée en mer. Pour une pollution hydrocarbure, un barrage encercle le robot à l'aide d'un boudin en polypropylène absorbant et confine la pollution pour en limiter la propagation.



Des barrages anti-pollution pour lutter contre une pollution accidentelle des ports

La Métropole a décidé de conduire une réflexion globale afin de se doter d'équipements anti-pollution de premier niveau adaptés aux éventuels sinistres. L'objectif est de pouvoir intervenir rapidement afin de contenir une pollution avant l'arrivée de moyens plus importants qui peuvent être fournis par la Marine nationale et le Service départemental d'incendie et de secours du Var. TPM a fait l'acquisition début 2023 d'équipements pour faire face à tous nouveaux sinistres : 600 feuilles d'absorbant hydrocarbures, 200 mètres de barrage absorbant,

et 180 mètres de barrage portuaire flottant. Le matériel sera accessible 24h/24 toute l'année selon des modalités définies par une fiche réflexe. Le 16 février une journée de démonstration/entraînement a été conduite.



Adhésion à la charte des ports de plaisance et de pêche

Afin d'affirmer son engagement environnemental, la Métropole a signé le 24 juin 2022 la charte pour le développement durable des ports de plaisance et de pêche de Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Logiciel de localisation des épaves à l'échelle de rade de Toulon

La rade de Toulon est constituée d'un ensemble de plans d'eau gérés par plusieurs administrations. Il s'agit principalement de la Marine nationale, la DDTM et La Métropole dans le cadre de leurs compétences

de police portuaire. Le but de l'application est de partager l'information, le traitement administratif et au final le traitement brut des épaves et navires abandonnés, afin d'éviter la dégradation des milieux marins

par divers polluants dont les microplastiques. L'usage de l'application permettra à d'autres acteurs de s'intégrer dans la démarche (Gendarmerie Maritime, Municipalités et concessionnaires portuaires).

Tourisme durable à Porquerolles

Afin de contribuer à la préservation des espaces naturels, de la biodiversité et du paysage, la commune d'Hyères, la Métropole, le Parc national de Port-Cros, le délégataire de service public et les bateliers, ont conjointement mis en place un système de régulation pour écrêter les pics d'hyper-fréquentation de l'île de Porquerolles.

La charte, signée le 6 juillet 2021, participe à un transport maritime de passagers raisonné et durable, limitant désormais à 6000 voyageurs par jour la fréquentation maximum de l'île en haute saison.



Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, la Métropole communique vers le public (site Internet ou imprimés) pour inciter aux **bons gestes pour protéger l'environnement** (par exemple dépliants « Tout-à-l'égout ? Non, pas tout ! » et « Réaliser et entretenir la partie privée d'un branchement d'assainissement »).

Le développement durable au sein des îles

La Métropole a intégré le réseau **SMILO (Small Islands Organisation)**, qui accompagne les petites îles de moins de 150 km² vers la gestion durable de leur territoire.

La gestion durable des îles est liée aux thématiques suivantes : eau et assainissement, énergie, déchets, biodiversité et paysages.

La qualité de gestion durable est reconnue par l'obtention du label « Île Durable ».



Les îles de Porquerolles et du Levant sont engagées dans cette démarche de labellisation.

L'île de Porquerolles a reçu en octobre 2019 le « Label in Progress » et des prix sectoriels sur les thèmes « Biodiversité » et « Paysages ».



La gestion des rejets en milieu aquatique

Assainissement collectif

La collecte et le traitement des eaux usées du territoire relèvent de la compétence de la Métropole. Le réseau d'assainissement collectif est exploité en régie pour trois communes (Ollioules, Six-Fours-les-Plages et La Garde) et en délégation de service public pour les neuf autres communes. Les principaux objectifs du schéma directeur d'assainissement prévoient :

- La mise en place d'un outil de gestion patrimoniale, avec la mise à jour des bases cartographiques et l'acquisition de données « Métier » (métrologie, diagnostics).
- Le renforcement du programme de renouvellement des réseaux (objectif de 0,7% du linéaire de réseau par an soit 8,5 km).
- L'élimination des intrusions d'eaux claires parasites dans les réseaux.
- La réalisation de travaux structurant sur les réseaux et postes de refoulement et des travaux d'extension.
- La sécurisation des postes de refoulement et la lutte contre les sulfures. Entre 2018 et 2022, 59 km de réseaux ont fait l'objet de travaux de renouvellement ou de réhabilitation. On observe une tendance à la baisse sur la part d'eaux parasites dans les volumes entrant en station d'épuration depuis 2016.

Le déploiement du diagnostic permanent (mesure en continu du débit et de la qualité des effluents) permet de sectoriser ces données et de définir le plan d'actions sur les réseaux.

- Des travaux d'amélioration des stations d'épuration. Les travaux de réhabilitation de la digue de protection de la station ont démarré en 2022. Les trois principales stations d'épuration du territoire (AmphorA, AmphitriA, Almanarre) sont certifiées ISO 14001 et ISO 50001. Chaque station dispose ainsi d'un programme de management environnemental spécifique reprenant tous les volets du développement durable. La Métropole effectue également le transport et le traitement de tous les déchets issus des stations d'épuration, soit près de 40 000 tonnes de déchets par an (refus de dégrillage, sables, boues d'épuration et cendres).

Assainissement non collectif

La Métropole exerce le service public d'assainissement non collectif et effectue :

- La gestion de 8200 installations d'assainissement non collectif. ont été effectués en 2022 et 118 contrôles d'exécution de travaux.
- Les contrôles de vérification de l'entretien et du bon fonctionnement du parc d'assainissement non collectif. 236 contrôles ont été conduits en 2022.
- Les contrôles de conception des installations nouvelles ou réhabilitées. 155 contrôles de conception

La Métropole dispose également d'une aire de réception des déchets d'assainissement située à La Seyne-sur-Mer. Cet ouvrage accueille et traite les graisses alimentaires et les matières de vidange issues des systèmes d'assainissement non collectif.



CHIFFRES CLEFS

1280 km de canalisations d'assainissement collectifs

127 postes de relevage

6 stations d'épuration des eaux usées :

- AmphitriA au Cap Sicié à La Seyne-sur-Mer (500 000 éq/hab)*
- AmphorA à La Garde (107 000 éq/hab)
- L'Almanarre à Hyères (121 700 éq/hab)
- Les stations d'épuration de Porquerolles (4333 éq/hab) et Port-Cros (1300 éq/hab)
- La station d'épuration des Pomets à Toulon (200 éq/hab)

* « éq/hab » ou « équivalent/habitant » : unité de mesure basée sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

Qualité des eaux de sorties au regard des seuils réglementaires :

100% de rejets conformes au cours des 5 dernières années (stations Almanarre, AmphorA, AmphitriA)

8 Une métropole écoresponsable

La Métropole se doit d'être exemplaire, ce qui passe par des choix de gestion et d'organisation du travail, mais aussi par l'implication des agents et du personnel.

Un « Guide Écoresponsable » est disponible en ligne sur le site Internet de la Métropole. Il accompagne les agents de la Métropole en matière d'écoresponsabilité. Il propose de nombreuses actions pour améliorer la gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, ou encore des déplacements.



Les consommations de ressources papier

La dématérialisation des procédures

La dématérialisation a pour objet de remplacer des supports d'information « papier » par des fichiers numériques. À ce jour :

- **Concernant les finances :**
 - la dématérialisation complète des factures pour toutes les entreprises : le dépôt des factures par les prestataires, leur transmission et leur réception à la Métropole sont désormais effectués via le portail Chorus,
 - l'envoi dématérialisé des « bordereaux mandats, mandats et pièces justificatives », ainsi que les « bordereaux de titres, titres et pièces justificatives » au comptable du Trésor public avec signature dématérialisée de l'ordonnateur,
 - l'envoi dématérialisé des budgets auprès de la Préfecture.
- **Concernant les actes délibératifs :** les échanges avec la Préfecture pour le contrôle de légalité.
- **Concernant les marchés publics :** le retrait des dossiers de consultation, tous les dépôts des offres pour les marchés informatiques, la transmission des marchés en Préfecture.
- **Concernant la gestion du personnel et des compétences :** les flux de paie, les congés, les démarches liées à l'embauche, les bulletins d'inscriptions aux formations. Depuis 2016, la possibilité est donnée aux agents d'utiliser une carte ticket restaurant en remplacement des tickets sous format papier.
- **Concernant les courriers « entrants » :** un nouvel outil de dématérialisation permet de transférer un courrier à plusieurs personnes, évitant ainsi de nombreuses photocopies.
- **Concernant l'action sociale et les retraites :** une plateforme « e-services » permet notamment la saisie des comptes individuels de retraite.
- **Concernant les invitations aux réunions :** les convocations des élus aux séances de bureaux ou de conseils métropolitains sont désormais transmises par voie numérique.



Plateforme Intranet

L'intranet ou **Bureau Numérique** permet aux agents de consulter des documents ressources concernant les procédures internes et les actes administratifs (décisions, délibérations).

Il s'agit d'une bibliothèque de connaissances à destination de tous les agents. Cette bibliothèque permet de concentrer les actes au même endroit et évite ainsi la consommation de ressources papiers.

Gestion des originaux numériques

La gestion électronique de documents et l'archivage numérique sont en cours de mise en œuvre progressive.

Ils permettront de gérer les documents « originaux numériques » avec leur valeur probante depuis leur validation et durant leur archivage. Les documents nativement numériques seront ainsi conservés sous leur forme originale ce qui diminuera l'emploi d'éditions papiers. Les originaux « papiers » seront quant à eux archivés selon les exigences réglementaires en vigueur.

La solution informatique de gestion électronique de documents a été mise en œuvre par le biais d'un premier prototype. Une montée

en charge progressive est prévue pour les années à venir. Le système d'archivage électronique est quant à lui en phase de paramétrage.

Les impressions de supports de communication et impressions courantes

De 2012 à 2014, 33 tonnes de papier par an ont fait l'objet d'impressions de supports de communication.

Ce tonnage a été réduit depuis 2015 avec respectivement 15 tonnes émises en 2015, 19,7 tonnes en 2016, 17,25 tonnes en 2017, 16,8 tonnes en 2018, 9 tonnes en 2019 et 2020, 14,7 tonnes en 2021.

Cette diminution est principalement associée aux modifications des modes de diffusion employés.

Les médias privilégiés sont désormais la newsletter TPM, le site Internet, les vidéos, les réseaux sociaux, les supports existants (magazines et sites Internet des communes). L'une des publications la plus consultée est le guide « Sentier du littoral ». Pour éviter les impressions, les balades sont téléchargeables en ligne et imprimables individuellement.

Enfin, au niveau des photocopieurs, une règle automatique d'impression recto-verso a été mise en place pour réduire l'usage des ramettes papier.



Les produits d'entretien

Plus de la moitié des produits de nettoyage utilisés par les agents d'entretien répond à un label écologique : écolabel européen, NF environnement, etc.

La Métropole vise à réduire la part des produits d'entretien non écologiques, qui demeurent cependant nécessaires pour d'autres impératifs (hygiène et santé).

La Métropole vise à réduire la part des produits non écologiques.

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations et la lutte contre la vulnérabilité, par le renforcement du lien entre les êtres humains et les sociétés pour un territoire toujours plus solidaire

Les inégalités sociales et économiques entre les territoires et les générations sont associées à plusieurs facteurs : la situation géographique, l'histoire, les ressources humaines, le capital humain, les choix de développement, ou encore l'environnement et le patrimoine.

Afin de contribuer au progrès social et réduire les inégalités sociales et économiques entre les territoires et les générations, il s'agit de renforcer les liens entre les êtres humains grâce à un esprit de solidarité et d'emploi raisonné des ressources naturelles.

Dans un contexte de forte compétition entre les territoires découlant à l'échelle internationale de la mondialisation, la cohésion sociale et la solidarité s'imposent comme une condition essentielle au développement durable.

La Métropole s'emploie à contribuer à la cohésion et à la solidarité entre les territoires et les générations grâce à la mise en œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle du territoire métropolitain, via le soutien aux populations les plus vulnérables (personnes handicapées, étudiants ou personnes en situation de réinsertion professionnelle), le développement de l'emploi pour tous et de l'enseignement supérieur.

3



5 LEVIERS D' ACTIONS

1

Politique de l'habitat

2

Soutien aux populations
les plus vulnérables

3

Développement de l'économie

4

Enseignement supérieur
et recherche

5

Une métropole écoresponsable

1 Politique de l'habitat

Les principaux enjeux de la mise en œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle du territoire sont les suivants :

- Travailler au maintien d'un équilibre démographique intergénérationnel.
- Maintenir les familles sur le territoire.
- Développer la mixité sociale au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Améliorer l'accès au logement des jeunes, des étudiants, des personnes handicapées et des plus démunis.
- Améliorer le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées.



Un observatoire territorial et partenarial du logement des étudiants a été créé par la Métropole.

CHIFFRE CLEF

Plus de **250** logements labélisés « Logement Service Plus » au sein du parc de logement social

L'aide au logement

Logement d'abord : un plan sur mesure pour le territoire

Dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du plan national « Logement d'abord », TPM et l'État ont signé, le 14 décembre 2021, une convention prévoyant un plan d'actions en 3 axes et 16 actions comprenant les financements nécessaires à leur mise en œuvre (2021-2023).

Le premier axe répond à l'enjeu d'une coordination renforcée reposant sur un état des lieux partagé afin d'améliorer l'efficacité des actions, il tend vers :

- L'optimisation des moyens existants.
- Une meilleure observation du territoire et une interconnaissance entre professionnels.

Le deuxième axe définit l'organisation de solutions complémentaires pour les publics prioritaires :

- En intervenant sur l'augmentation de l'offre de logement adaptée et accompagnée permettant de garantir le logement comme socle de l'insertion sur le territoire.
- En organisant l'orientation des publics établie sur des diagnostics et des critères uniformes.

Le troisième axe vise l'insertion socio-économique durable dans un logement via :

- Un soutien plus efficace, aux périodes charnières, notamment via des actions complémentaires en direction de l'insertion par la formation et l'emploi.
- Un partenariat renforcé avec des objectifs d'insertion par l'activité économique, mutualisant les dispositifs les plus adaptés.

Accompagner l'accès au logement des jeunes en formation, en premier emploi et en emploi saisonnier

La Métropole a créé un observatoire territorial et partenarial du logement des étudiants. Labellisé par l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), cet observatoire est la résultante d'une large démarche partenariale qui rassemble les acteurs impliqués dans la question du logement étudiant. En favorisant la connaissance de la problématique « logement étudiant », la Métropole s'inscrit progressivement dans des démarches avec les bailleurs sociaux pour accompagner la production de logement visant ce public particulier. Dans le cadre du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2023 et de la nomination de la Métropole comme territoire de mise en œuvre accélérée de ce plan dès 2021, le Préfet de département et le Président de la Métropole ont défini une stratégie territoriale. Financée dans ce cadre par la Métropole, l'URHAJ PACA & Corse a débuté en 2022, une mission

visant à identifier et recenser les partenaires, les dynamiques partenariales et les dispositifs existants, qui œuvrent pour le logement et l'insertion (formation et emploi) des jeunes sur le territoire.

La démarche « Logement Service Plus »

Ce label a été construit dans le cadre d'une meilleure prise en compte des problématiques de vieillissement et de handicap.

Il ouvre droit à un accompagnement financier spécifique de la Métropole pour le développement de l'offre de logement social. Développé avec le soutien technique de l'association Handitoit Provence, il permet d'identifier deux types de logements :

- Le label Service Plus TPM PMR vise des logements à destination de personnes souffrant de maladies affectant la mobilité et les **personnes vieillissantes**.
- Le label Service Plus TPM UFR vise des logements à destination de **personnes en fauteuil roulant**.

La Métropole anime sur son territoire cette démarche et veille à l'attribution des logements aux demandeurs le nécessitant.



À ce titre, la Métropole a confirmé l'importance de ce public en l'identifiant comme « public prioritaire » dans sa stratégie de peuplement avec l'ensemble des bailleurs du territoire.



Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Le FSL est destiné à **aider les ménages ayant de faibles ressources** et rencontrant des difficultés à accéder ou à se maintenir dans un logement. Au 1^{er} janvier 2022, le bilan de l'exercice du FSL 2021 est le suivant :

Dispositifs	Ménages aidés
FSL Accès	849
FSL Maintien	173
FSL Energie	1000
TOTAL :	2026



La Conférence Intercommunale du Logement



Conférence intercommunale du Logement le 14 décembre 2021



Le nouveau cadre réglementaire en matière de politique d'attribution de logement social et qui s'impose aux intercommunalités vise à assurer notamment l'équilibre territorial afin de ne pas créer de nouvelles poches de précarité sur le territoire pour aller dans le sens d'une mixité sociale et d'une cohérence territoriale.

Pour ce faire, 2021 a été l'année consacrée à la finalisation de rédaction de la convention intercommunale d'attribution dont les travaux avaient été relancés dès 2020 suite à la crise sanitaire.

Celle-ci a été adoptée en conférence intercommunale du Logement le 14 décembre 2021.

Cette convention concourt à la mise en œuvre de la stratégie locale de hiérarchisation des demandeurs permettant la réalisation de plusieurs objectifs :

- Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements

sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation des Quartiers Politique de la Ville.

- Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain.
- Les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs chiffrés de la convention.

Au-delà de l'obligation légale, cette convention s'inscrit dans le cadre du volet attributions et peuplement du programme local de l'habitat en cours d'élaboration. La Métropole TPM se veut accueillante et solidaire. Elle identifie comme l'un des axes majeurs de sa politique « le développement des parcours résidentiels pour tous » et élabore une politique de l'habitat orientée notamment vers la diversification de l'offre et vers des logements évolutifs au regard des besoins de chacun.

L'accueil des gens du voyage

Depuis 2014, conformément au schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage, des aires d'accueil et de grand passage ont été créées :

- L'aire de la Millonne à Six-Fours-les-Plages (14 emplacements).
- L'aire d'accueil au lieu-dit de La Chaberte à La Garde (20 emplacements).
- Et une aire de grand passage à La Crau (équipement réservé pour l'accueil de groupes et à l'occasion de grands passages).

Avec un taux d'occupation de plus de 80%, ces aires permettent d'accueillir des familles de voyageurs tout au long de l'année.

Actuellement, le schéma départemental, co-piloté État/Conseil Départemental, est en cours de révision.

Avec un objectif d'approbation en fin d'année 2023, la phase de diagnostic identifie les points suivants :

- des équipements de qualité mais qui favorisent un phénomène d'ancrage territorial avec différents marqueurs de sédentarisation,
- une absence de projet social dans les aires permanentes (accompagnement à la mobilisation des droits, la santé et la scolarisation).

Au regard de ce dernier point, les services de l'État ont lancé une consultation pour travailler sur ce volet avec les EPCI volontaires. La Métropole a répondu favorablement afin d'adjoindre à son prochain marché d'animation le déploiement d'actions spécifiques sur l'ensemble des thématiques que sont : l'accès aux droits, la scolarisation, la santé et l'insertion professionnelle.



2 Soutien aux populations les plus vulnérables



Le Plan de solidarité territoriale TPM

La Métropole s'est engagée dans le cadre d'une convention triennale 2020-2022 prolongée en 2023 avec l'État, pour intervenir auprès des publics les plus vulnérables au titre de la lutte contre la pauvreté. Ainsi la Métropole intervient sur trois thématiques :

- 1- Lutte contre la précarité alimentaire et produits de première nécessité.
- 2- L'insertion socio-professionnelle des publics en difficulté.
- 3- Coordination et accompagnement sociojuridique des locataires et des bailleurs.

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État a proposé d'apporter son soutien financier à la Métropole, cela afin de développer de nouvelles actions en matière de solidarités.

En ce qui concerne l'axe « Lutte contre la précarité alimentaire et produits de première nécessité », la Métropole apporte un appui aux associations d'aide alimentaire intervenant auprès des jeunes, des étudiants et plus globalement des publics vulnérables.

Ce soutien permet d'amplifier leurs interventions au regard des besoins des publics, de rompre l'isolement, de favoriser les échanges. De plus, la Métropole remet au public jeune vulnérable des kits Hygiène-Santé leur permettant de pourvoir aux besoins de première nécessité.

La Métropole a relevé l'opportunité de nouer un partenariat avec SOLIHA qui est un acteur reconnu en termes d'accompagnement socio-administratif des ménages, mais aussi dans le secteur des travaux d'amélioration de l'habitat.

Cette convention permet la captation et la gestion locative accompagnée de logements conventionnés et garantit plusieurs étapes essentielles à la réussite de l'action :

- La recherche et le démarchage de propriétaires privés disposant de logements pouvant correspondre aux besoins des ménages, aux spécificités des territoires. Cela en lien avec les partenaires (ADIL, opérateurs OPAH, PIG, réseau de bailleurs...).

- La captation de logements dont le loyer sera conventionné avec l'ANAH, en social ou très social : SOLIHA sera locataire en titre des logements captés qui seront sous-loués aux ménages visés, par le biais d'une convention d'occupation.
- La mise en place d'une gestion locative rapprochée favorisant l'accès, le maintien dans un logement, l'autonomie des personnes, le lien social, l'insertion professionnelle et socio-économique.
- L'accompagnement à la fin du bail et le tuilage avec de nouveaux locataires ou la récupération du bien en fin d'engagement par le bailleur.

Dans ce cadre, la Métropole a également conventionné avec des nombreuses associations du territoire intervenant dans le champ de l'emploi, la santé, la prévention et l'éducation afin d'accompagner des publics vulnérables vers une insertion sociale et professionnelle durable.

L'accessibilité des sites aux personnes handicapées ou à mobilité réduite

La mission « accessibilité » a pour objet de garantir la continuité de la chaîne de déplacements pour tous les types de handicap : visuel, moteur, auditif, ou mental.

La chaîne de déplacements qui comprend : le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée afin de permettre l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains, plusieurs actions visent à améliorer les conditions de déplacements des Personnes à Mobilité Réduite parmi lesquelles :

- Améliorer l'accessibilité et l'intermodalité autour du téléphérique.
- Poursuivre la mise en accessibilité des réseaux de transports en commun par la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).
- Élaborer et mettre en œuvre les Plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (APAVE).



L'aide à l'insertion professionnelle

La Mission ESS (Économie Sociale et Solidaire) de TPM

Depuis plusieurs années, la Métropole TPM met en place sur son territoire des marchés publics socialement responsables pour faire de la commande publique un vecteur d'insertion pour les personnes en difficulté d'accès à l'emploi :

- Les marchés d'insertion.
- Les marchés incluant une clause d'insertion sociale.

Au total en 2022, 392 personnes ont été embauchées pour les marchés socialement responsables de TPM, dont 29% des salariés issus des 13 quartiers prioritaires de la Métropole.

- 76 281 heures réalisées, (64 495 heures en 2022) pour 12 marchés d'insertion.
- 255 salariés en insertion dont 19 femmes ont travaillé sur des marchés d'insertion de TPM

[248 en 2021], dont 79 résidents d'un quartier prioritaires de la Métropole, soit + de 31% des salariés en insertion.

- 48% sont sortis au cours de l'année 2022, en sorties dynamiques (emploi/formations...).
- Concernant le logement : sur les 147 personnes sorties, 48% sont en logement autonome contre 32% à l'entrée.
- 32 opérations pour 59 marchés clausés en 2021 (20 opérations en 2022) pour 47 029 heures d'insertion réalisées soit 137 personnes bénéficiaires, dont 26% en quartier prioritaire.
- 2 facilitateurs accompagnent la Collectivité sur la maîtrise d'ouvrage et le contrôle d'exécution de la clause : la Maison de l'Emploi TPM (MDE) et la Mission Locale des Jeunes Toulonnais (MLJT).

Marché réservé de prestations de débroussaillage d'abords de voiries

La Métropole s'est engagée à ce que la commande publique puisse contribuer à l'insertion sociale et professionnelle pour les personnes éloignées de l'emploi. L'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018

prévoit que des marchés ou des lots d'un marché peuvent être réservés à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L. 5132-4 du Code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale de travailleurs défavorisés. Dans cette dynamique, le recours à des structures d'insertion par l'activité

économique contribuent de manière efficace à la promotion de l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs handicapés ou défavorisés. Ce marché a pour objet des prestations de débroussaillage des abords de voiries métropolitaines situées sur le territoire du Revest-les-Eaux via un marché réservé à des structures d'insertion par l'activité économique.

Le Liberté labellisé

L'établissement Le Liberté - Scène nationale a obtenu le label « Tourisme et handicap » et entend poursuivre le développement de l'accueil des publics en situation de handicap.



L'accessibilité des sites aux personnes handicapées ou à mobilité réduite au sein de l'antenne de Six-Fours-les-Plages

En 2021, 88 mètres linéaires de tapis d'accès aux plages et à la mer pour les personnes à mobilité réduite ont été installés. Chaque projet d'aménagement ou de restructuration est l'occasion de permettre les déplacements en toute autonomie des Personnes à Mobilité Réduite. Ainsi, des cheminements piétons ont été matérialisés sur la rue Carredon, la montée du Fort et la rue Bouillibaye et des trottoirs ont été aménagés sur le boulevard Faraut et l'avenue de la Malogineste. Enfin les quais bus de la corniche du Cros ont été mis en accessibilité.

ZOOM



Le partenariat avec la Maison de l'Emploi TPM

Ce partenariat a pour objet la mise en œuvre des actions en faveur du développement de l'emploi, de l'insertion et de l'économie :

- Accompagnement vers et dans l'emploi.
- Gestion de l'emploi et des compétences, clauses d'insertion sociale dans les marchés publics et privés, création et reprise d'entreprises, veille économique au sein du Technopôle de la Mer.

En 2022, des permanences ont été mises en place entre les directions opérationnelles TPM et la Maison de l'Emploi afin de systématiser et diversifier les clauses sociales dans les marchés.

Les partenariats en faveur de l'insertion des jeunes

La Métropole soutient l'**École de la Deuxième Chance** (E2C Var) dans le cadre d'une convention de partenariat signée en 2021. La Métropole s'est

engagée depuis plusieurs années auprès de l'E2C dans la mise en œuvre de dispositifs favorisant l'orientation et l'accès à l'emploi notamment.

Ainsi, la Métropole accueille tout au long de l'année des stagiaires de l'E2C afin de leur permettre d'observer des métiers, de s'intégrer à une équipe, de mobiliser leurs connaissances et de confirmer leur intérêt pour un domaine d'activités.

De plus, en 2022 une dizaine de jeunes de l'E2C ont été accueillis au siège administratif de TPM afin de leur présenter les locaux, les compétences, le fonctionnement et les dispositifs existants pour les jeunes.

TPM participe également aux événements organisés par l'E2C : École 2 Champions, Business Game, visites d'entreprises...

La Métropole a signé la **nouvelle convention Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises** (PAQTE) 2020-2022 le 12 février 2020.

Le PAQTE a pour objectif de favoriser l'insertion, l'emploi et le développement économique, social et culturel des habitants des quartiers prioritaires. Il s'agit pour TPM de sensibiliser les collégiens et lycéens afin de mieux appréhender le monde de l'entreprise, en accueillant des stagiaires et en intervenant dans les établissements situés en quartiers prioritaires.

Ce partenariat a notamment permis en 2022 :

- D'accueillir 80 stagiaires issus de tout le territoire pour découvrir les métiers exercés au sein de la Métropole, dont 7% issus des QPV.
- D'accompagner 38 personnes dans le financement de leur permis de conduire.
- D'apporter un soutien aux initiatives locales avec l'appui financier au titre du Contrat de Ville à hauteur de 400 000 €.
- De permettre le transport de 3000 passagers dans le cadre du dispositif La Culture vous Transporte.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Il s'agit d'une aide financière à destination des jeunes de 18 à 25 ans, permettant de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en situation de précarité, voire de marginalisation et de prévenir les risques d'exclusion économique et sociale.

Elle se présente sous deux formes : des secours d'urgence (de nature

à faire face à des besoins urgents) d'un montant maximum de 100 € et des aides mensuelles (liées à un projet d'insertion sociale et professionnelle) d'un montant maximum de 400 €.

- Nombre de demandes : 1599 (dont 835 SU et 764 aides mensuelles).
- Nombre de décisions : 1588.
- Nombre de bénéficiaires : 745.
- 48% de femmes et 52% d'hommes.

- 8,6% des bénéficiaires sont étudiants.
- 63% des demandes relèvent de la subsistance, 18% pour le logement, 11% pour des frais liés à l'insertion professionnelle et 6% pour des frais liés aux transports, à la mobilité. Un kit d'hygiène santé TPM comprenant les produits d'hygiène de première nécessité est remis aux bénéficiaires du FAJ.



L'aide au permis voiture pour les demandeurs d'emploi en lien avec plus de 80 auto-écoles

La Métropole aide les demandeurs d'emploi ou jeunes suivis en mission locale pour l'obtention de leur permis de conduire.

Des kits « mobilité » sont remis aux bénéficiaires et des guides recensant les aides au financement du permis de conduire sont diffusés.

- 138 dossiers instruits.
- 42% de femmes et 58% d'hommes.
- 80% de jeunes âgés de 16 à 25 ans.

- Près de 34% des bénéficiaires sont demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA au moment de la demande et 62% sont dans une dynamique d'insertion (contrat à durée déterminée, service civique, stagiaire de la formation professionnelle...).
- 28% des bénéficiaires résident en QPV.
- Près de 71% des demandes sont faites pour répondre à un besoin du permis dans le cadre d'un projet professionnel dans le service à la personne, l'animation, le nettoyage, le BTP, l'hôtellerie-restauration et la grande distribution.

La cohésion des quartiers de la Métropole

Le Contrat de ville métropolitain a été signé pour la période 2015-2020 et prolongé jusqu'en 2023.

Le Contrat de ville identifie 13 quartiers prioritaires répartis au sein des communes de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères et La Garde.

L'enjeu est d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers et de favoriser leur pleine intégration dans la Métropole.

Les actions portent plus particulièrement sur : l'emploi et le développement économique, l'habitat, la mobilité, l'éducation, la prévention de la délinquance, la sécurité ou encore la rénovation urbaine et le cadre de vie.

TPM met à jour chaque année, sur son site Internet, une cartographie interactive de l'ensemble des actions.

La prévention de la délinquance

Au-delà des thématiques insertion par l'emploi et le logement des publics fragiles, la Métropole soutient plusieurs associations qui œuvrent dans les domaines de la sécurité et de la prévention de la délinquance :

- Des associations de médiation sociale, de tranquillité publique et de prévention spécialisée.
- Des associations de prévention des violences faites aux femmes et de maltraitance envers les enfants.
- Des structures d'insertion et de prévention de la récidive pour le public sous-main de justice.

Depuis 2022, la Métropole anime trimestriellement une instance thématique et partenariale relative à la prévention de la délinquance, avec l'ensemble des communes et partenaires.

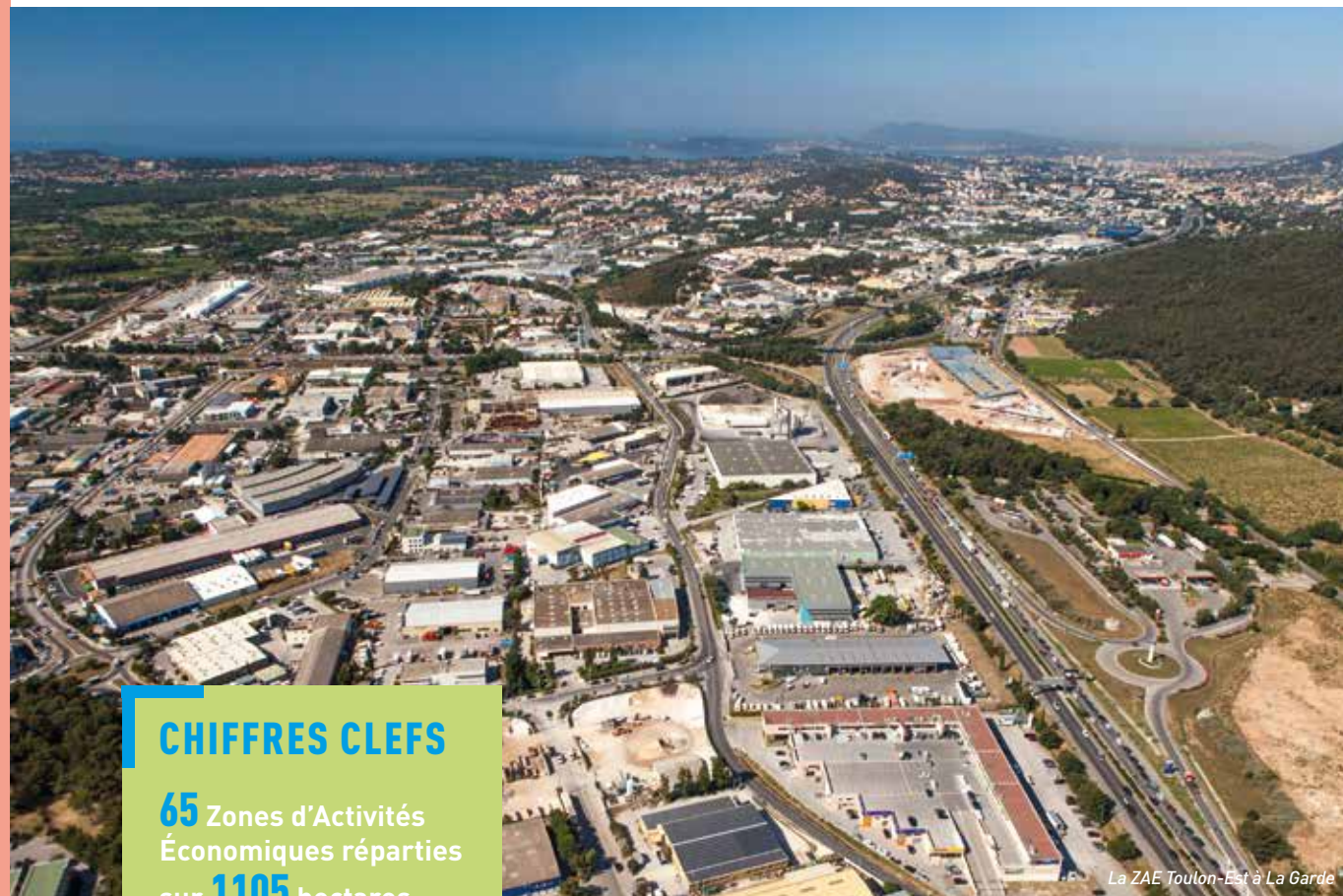
CHIFFRES CLEFS

En 2022, le Contrat de ville représente

259 projets subventionnés pour un financement global de

2 892 100 € (État, 4 Villes, TPM).

3 Développement de l'économie



CHIFFRES CLEFS

65 Zones d'Activités Économiques réparties sur **1105** hectares

75 738 établissements au 1^{er} septembre 2022

8 710 créations en 2021

Industrie :
Toulon (ouest)
La Seyne-sur-Mer
Ollioules
Six-Fours-les-Plages
Saint-Mandrier-sur-Mer
labellisés

« Territoire d'industrie »
(parmi 149 territoires labellisés)



Le Technopôle de la Mer
labellisé « site industriel
clé en main »
(parmi 127 territoires labellisés)

La Métropole, au titre de sa compétence Développement économique, s'emploie à offrir toutes les conditions nécessaires au développement de ses entreprises et de l'emploi, en particulier au cœur de ses 65 Zones d'Activités Économiques (ZAE) et parcs d'activités. Dans le cadre de la loi Climat et Résilience du 24 août 2021, TPM réalise l'inventaire de ses zones d'activités avec une consultation auprès des entreprises implantées en ZAE. Cet inventaire permet d'établir une cartographie du foncier occupé et disponible de manière à orienter la politique d'aménagement et de développement économique et de répondre aux besoins des entreprises. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la Métropole a fait le choix d'engager le développement d'une nouvelle ZAE dite de « Prébois » (5 ha) dans le prolongement de celle de La Millonne, afin d'offrir aux

entreprises productives (industrie, artisanat, industrie, services) une nouvelle opportunité d'implantation et de croissance.

L'année 2022 a été marquée par la mise en place par TPM d'un nouveau dispositif pour accompagner l'investissement immobilier des entreprises. Aménagements, extensions, équipements... les établissements éligibles peuvent désormais prétendre à une subvention d'investissement allant jusqu'à 10 000 €.

En matière d'innovation, l'Agence Métropolitaine de Développement Économique TVT Innovation, en complément des actions menées par la Métropole, poursuit ses missions d'attractivité, d'accompagnement et d'hébergement d'entreprises innovantes et d'animation des filières d'excellence du territoire.

La Métropole est mobilisée avec ses partenaires (associations de ZAE et d'entreprises) pour suivre et respecter un cadre de référence d'aménagement et de gestion durable des parcs d'activités élaboré par l'Agence Régionale de Biodiversité et de l'Environnement (ARBE). L'objectif est de repenser l'aménagement et la gestion des parcs d'activités afin de favoriser sur le territoire un développement économique durable, l'emploi local, et une attractivité des parcs tout en préservant un cadre de vie et les richesses naturelles. Les actions se traduisent par des échanges, partage d'idées, et permettent de trouver ensemble des solutions répondant aux enjeux de chacun pour :

- Maintenir et attirer les entreprises.
- Aménager judicieusement les ZAE pour accueillir les entreprises et leurs salariés.
- Lutter contre le gaspillage de foncier et de ressources.
- Préserver et valoriser le paysage et la qualité de vie dans les ZAE.
- Favoriser les liens et améliorer le quotidien des salariés.

Le pôle d'activités ouest-métropolitain avec l'association des entreprises ADETO qui rassemble les 1500 entreprises et 17 000 salariés des 14 zones d'activités localisées sur les communes d'Ollioules, de Six-Fours-les-Plages et de La Seyne-sur-Mer a reconduit son Label PARC + en 2022.

À l'est, au sein d'autres zones d'activités économiques, des associations d'entreprises telles que La Crau Pôle (170 entreprises/ 1200 emplois) vient de réaliser un audit d'évaluation pour l'obtention du label Parc +, Valcoeur (600 structures/6200 emplois) et Afuzi Entreprendre (630 entreprises/11 000 salariés) mènent dans le même esprit des actions en faveur du développement durable et notamment en matière d'économie circulaire (gestion collective des déchets, plans de mobilité inter-entreprises, mutualisation des actions collectives environnementales et énergétiques...).

Accélérer l'innovation de Défense

Le développement de technologies telles que les drones ou l'intelligence artificielle issues du monde civil et pouvant être appliquées au monde de la Défense ont conduit TVT Innovation à créer un cluster d'innovation collaboratif multi filières. System Factory met en relation les innovations des petites et moyennes entreprises avec les besoins de la Défense principalement. En 2018, dans ce droit fil et avec la création de l'Agence de l'Innovation de Défense (Ministère des Armées), la convention Gimnote (Groupe d'innovation pour la maîtrise navale en opération par la technologie et l'expérimentation) a été signée en 2018 avec la Direction Générale de l'Armement et la Marine nationale. Les entreprises peuvent désormais tester en conditions réelles leurs innovations à bord de navires militaires ou sur des plateformes techniques de la Direction Générale de l'Armement.

L'Agence Métropolitaine de Développement Économique au titre de sa mission d'animation des filières d'excellence du territoire organise chaque année une série d'événements permettant aux entreprises de présenter leurs services et innovations dans le domaine du maritime. L'événement i-naval promeut ainsi, depuis 2019, l'innovation pour le naval de défense.

L'Agence de développement économique a signé fin 2022 un partenariat avec Defense Angels, réseau d'investisseurs dans le domaine de la Défense et des technologies pour offrir aux entreprises la possibilité de bénéficier d'un soutien financier pour poursuivre le développement de leurs innovations.



Le label French Tech reconduit pour 2023-2025



Après avoir fusionné avec le réseau 43.117 by TVT, la French Tech Toulon Région Sud s'est vue reconduire le label « Communauté French Tech » pour la période 2023-2025.

Une nouvelle reconnaissance permettant d'asseoir le dynamisme de l'écosystème numérique métropolitain parmi les 32 communautés labellisées au niveau national.



Toulon Provence Méditerranée et ses associations de Zones d'Activités Économiques conduisent dans une gouvernance harmonieuse, l'aménagement et la gestion durable des espaces d'activités.

Faire rayonner les filières d'excellence et les talents du territoire

La Métropole participe régulièrement à des événements à visée nationale et internationale afin de promouvoir les filières d'excellence du territoire et faire rayonner ses entreprises. Pour la filière Numérique, la Métropole et son Agence de Développement Economique TVT Innovation participent depuis plusieurs années au Consumer Electronics Show (CES) de Las Vegas et au salon Viva Technology de Paris. En matière de Défense, TPM a apporté son concours à différentes manifestations permettant de mettre en exergue l'excellence des filières Sécurité-Défense et Cybersécurité : i-naval, Journée Mer et Défense (Pôle Mer Méditerranée), ou encore les Rencontres Stratégiques de la Méditerranée (Institut FMES).

En 2022, la Métropole organise la première édition d'un événement mettant à l'honneur l'ensemble du tissu économique de son territoire : les Trophées TPM

Ce nouveau rendez-vous économique a pour vocation de récompenser les structures innovantes qui font rayonner la Métropole. Pas moins de 16 trophées ont été remis à différentes structures (entreprises,

startups, associations...) qui ont alors bénéficié d'un coup de projecteur sur leurs activités.

Forte de ce succès, TPM reconduit cette opération en 2023 où de nouveaux talents seront révélés.



Le numérique

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement numérique, la Métropole met en place et commercialise le réseau de télécommunication TPM Très Haut Débit (THD83) afin de répondre aux besoins des acteurs publics et des entreprises du territoire, en proposant des débits adaptés à leurs besoins. Le lancement officiel par Orange de la 5G sur le territoire de TPM, a eu lieu le 20 janvier 2021.

Le réseau permet aux acteurs publics et aux entreprises du territoire de développer des services innovants basés sur une connexion à Très Haut Débit. Il dessert plus de 200 sites publics (sites universitaires, hôpitaux publics, bâtiments et équipements publics) et plus de 65 ZAE du territoire métropolitain.



4 Enseignement supérieur et recherche

La Métropole a pour mission de promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche à l'échelle du territoire. Ainsi, elle œuvre pour une meilleure orientation des lycéens, travaille à la visibilité de l'offre de formation, et soutient les établissements d'enseignement supérieur publics et privés.

La Métropole aide les étudiants à trouver un emploi en lien avec leur formation et crée un lien entre les étudiants et les entreprises. Elle accompagne également les étudiants dans leur volonté d'entreprendre. Enfin, la Métropole conduit des actions d'amélioration de la vie étudiante. Elle propose une vie culturelle, sportive et pré professionnelle. Ainsi, au sein de la Maison de la Créativité du quartier Chalucet un lieu est dédié aux étudiants où ils peuvent imaginer, concevoir, créer et présenter leurs projets.



La Métropole soutient des établissements locaux tels que les universités ou les écoles d'ingénieurs.

Elle participe actuellement à la rénovation de l'IUT : réhabilitation et réorganisation d'une partie des bâtiments les plus anciens (campus de La Garde) et concours à mutualiser les espaces dans le respect des objectifs environnementaux.

- Sous sa marque fédératrice « Toulon, Enseignement Sup' », marque déposée par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du territoire, le regroupement propose une offre de formation adaptée aux filières de développement du territoire et des actions de valorisation de l'enseignement supérieur métropolitain.
- TPM aide à la construction de 200 logements CROUS à Dumont d'Urville à Toulon, en partenariat avec la Région Sud et le Conseil départemental du Var, permettant de répondre à une demande croissante d'accueil des étudiants.
- La Métropole apporte sa contribution à la vie étudiante grâce à des aides financières dédiées aux projets d'associations étudiantes.

Aide à l'orientation des jeunes vers l'enseignement supérieur métropolitain et la recherche

- Au cours du mois de novembre 2022, en présence du Recteur de l'Académie de Nice, et du Recteur Régional, la Métropole a reconduit la rencontre entre les lycées du Var et les établissements supérieurs du territoire, afin d'améliorer l'orientation des

lycéens, s'agissant notamment de la bonne compréhension des attendus sur Parcousup.

- Des flyers des formations par filières d'excellence ont été édités, puis une plaquette BTS/CPGE, en formation initiale et en alternance, à l'attention des jeunes et de leurs familles, des acteurs de l'orientation et des entreprises à la recherche de compétences au sein de la Métropole.

- TPM poursuit son soutien aux étudiants et la lutte contre la précarité étudiante : la Métropole a contribué à la signature d'une convention entre la Région Sud, le Lycée Bonaparte et les établissements d'enseignement supérieurs basés à Chalucet (KEDGE BS et ESADTPM) afin que ces derniers bénéficient de repas du lycée, équilibrés, chauds et à prix avantageux.

CHIFFRES CLEFS

17 000 étudiants
1 marque « Toulon, Enseignement Sup' »



- 1** Université pluri-disciplinaire
- 1** école d'art et design TPM
- 2** écoles d'ingénieurs
- 1** école de commerce
- 1** école d'architecture d'intérieur
- 1** école de la Marine nationale
- 21** lycées
- 1** lycée des métiers de l'hôtellerie et de la restauration
- 1** lycée agricole
- 4** résidences CROUS : **884** logements
- 5** résidences étudiantes privées : **5401** logements
- 1** appli Campus Toulon



- Tout au long de l'année scolaire, outre la poursuite de l'accueil d'associations et de formations du CNAM et de KEDGE notamment, dans une optique de mutualisation des locaux, le R+3 de la Maison de la Créativité à Chalucet a été le lieu de conférences et de débats. Les étudiants de la Métropole ont ainsi pu bénéficier d'expériences de sportifs de haut niveau sur les thématiques de la gestion du stress ou encore du rebond après l'échec avec les joueurs et staff du RCT, une championne mondiale de handball (Jessy Kramer) et un champion de Formule 3 (Fabrice Rossello). Il a également accueilli l'événement des Trophées de la Métropole.
- Un partenariat a été conclu avec la Fédération Française de Sport Universitaire, qui a permis d'organiser des cours de yoga et de fitness au profit des étudiants de la Maison de la Créativité à Chalucet et le tournoi TPM 7U, tournoi universitaire de rugby à 7 qui a cette année pris une envergure internationale.

Au niveau de la recherche

- Parmi les projets de recherche de l'Université de Toulon soutenus par TPM, le laboratoire INPS organise des expéditions de recherche sur les pollutions acoustiques et thermiques dans les fjords arctiques de Norvège et leurs impacts sur la mégafaune. Le laboratoire IM2NP travaille sur l'influence des sels et des traces métalliques sur la photodégradation de polluants organiques en milieu marin.
- TPM est partenaire du projet INNOV-Bio-Med-Change (INNOV-BMC), porté par l'IFREMER et réalisé dans le cadre d'un partenariat structurant entre l'Université d'Aix-Marseille (unités de recherche), l'IFREMER, l'Université de Toulon et le CNRS. Il vise à développer des outils numériques, innovants, pour construire un système d'observation et de restauration de la biodiversité marine en Méditerranée Nord Occidentale en réponse au changement global.
- TPM a soutenu la création du nouveau centre d'innovation et d'enseignement numérique de l'ISEN YNCRÉA MÉDITERRANÉE, le Sud : l'école d'ingénieurs, basée à Toulon depuis 1991, entend ainsi renforcer les initiatives d'excellence pour les formations d'ingénieurs, donner aux entreprises la possibilité de porter un projet technologique accompagnées par les équipes R&D de l'ISEN et offrir un espace ouvert aux mondes de l'économie et de l'enseignement.
- L'application Campus Toulon a été développée par la Métropole, en partenariat avec le CROUS de Nice-Toulon, le réseau Mistral et la ville de Toulon. Elle permet aux étudiants de trouver l'offre de formation supérieure, des offres de logements, des emplois, des informations en matière de santé ou de social, des aides à la mobilité, ou encore les événements TPM.

Les Rencontres de l'alternance du 30 mars 2023

Pour la première fois organisées par la Métropole, avec le partenariat de TVT INNOVATION son agence de développement économique, le Pôle de compétitivité Capénergies et Talents Horizon, les Rencontres de l'alternance se sont tenues le 30 mars 2023 à la Maison de la Créativité à Toulon. Cet événement, a permis à l'écosystème varois, des grands groupes, des PME et des collectivités, de rencontrer les candidats à l'alternance de niveau Bac +2 à Bac +5. L'alternance constitue aujourd'hui un fort levier d'employabilité des étudiants.

Par ailleurs, les établissements d'enseignement supérieur et les

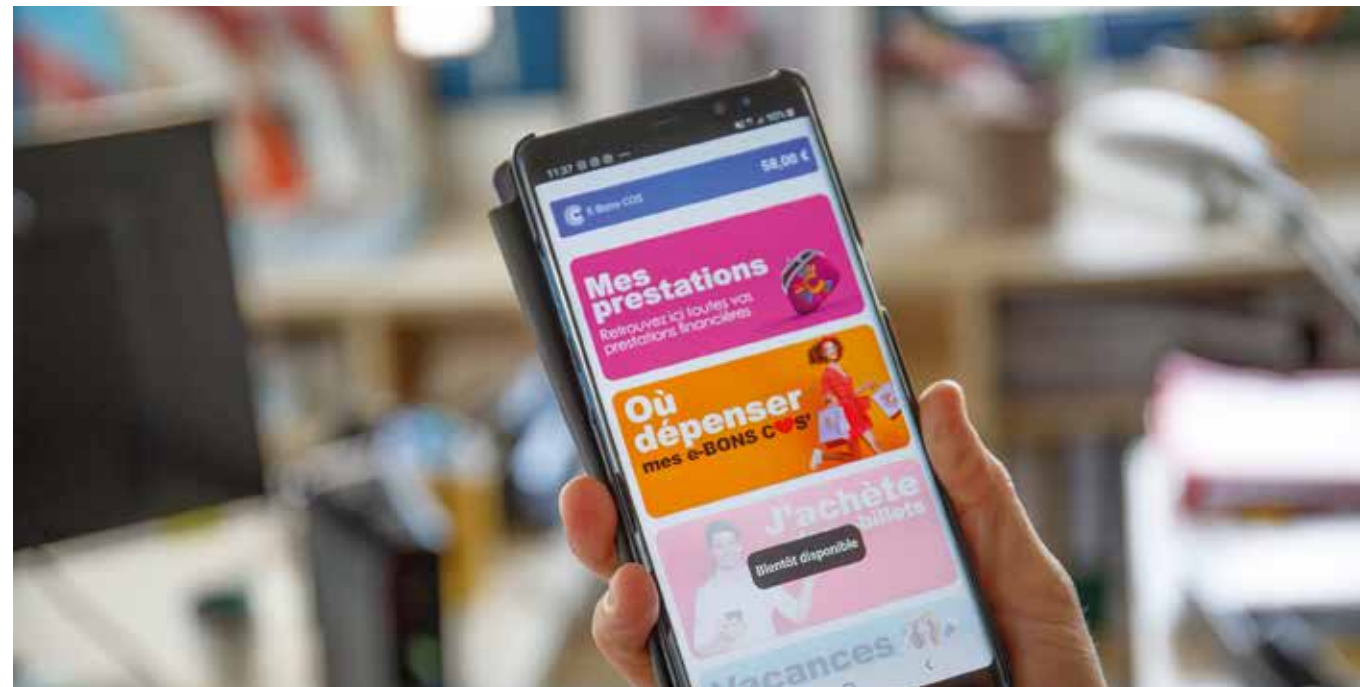
entreprises se sont rencontrés pour échanger sur l'adéquation des formations et des besoins économiques du territoire.

Quelques chiffres de cette rencontre :

- 27 entreprises présentes.
- 124 étudiants présents venant essentiellement de : KEDGE BUSINESS SCHOOL, ISEN YNCRÉA MÉDITERRANÉE, UNIVERSITÉ DE TOULON, Icadémie.
- Plus de 303 entretiens réalisés.
- Plus de 65 offres de contrats d'alternance.
- Plus de 100 postes à pourvoir dans le département du Var.

5 Une métropole écoresponsable

La Métropole se doit d'être exemplaire, ce qui passe par des choix de gestion et d'organisation du travail, mais aussi par l'implication des agents et du personnel.



L'action sociale

Les agents de la Métropole bénéficient de prestations sociales d'une part proposées par TPM, et d'autre part dues à l'affiliation au COS Méditerranée.

Les prestations proposées par TPM sont notamment : les tickets restaurant, les chèques vacances, les allocations pour les enfants handicapés ou encore la participation pour les accueils de loisirs sans hébergement.

Par son affiliation au COS Méditerranée, la Métropole permet également aux agents de bénéficier d'aides sociales, culturelles et sportives.



Des animations de cohésion interne

Des animations de cohésion interne sont proposées à l'initiative des agents de la Métropole : des activités à la pause déjeuner, des journées à thème et des participations à des journées de soutien (course « la Foulées des Gazelles » par exemple).

La Métropole organise d'autre part chaque année (exceptée en 2020) « **Le Noël des enfants** ». Cette animation planifiée au cours du mois de décembre accueille les familles des agents pour un spectacle musical et la remise de cadeaux de Noël.

La Métropole partage également, par le biais du magazine d'information mensuel interne (CLIP), **des adresses de restaurant où déjeuner entre midi et deux.**

Enfin, la Métropole favorise **l'implantation de ruches sur l'ensemble des espaces naturels dont elle est gestionnaire.**



L'épanouissement de tous les êtres humains



*Le développement durable passe aussi
par l'épanouissement des êtres humains.
Cela nécessite l'accès à tous à la culture,
aux pratiques sportives et aux sites
touristiques du territoire métropolitain.*



Cette finalité répond au premier principe de la déclaration de Rio en date de 1992 sur l'environnement et le développement mentionnant : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit

à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». Il s'agit ainsi de répondre aux besoins essentiels des citoyens et également de permettre l'accès aux biens et services nécessaires aux aspirations personnelles de chacun.



4 LEVIERS D' ACTIONS

1

Accès à la culture

2

Accès au sport

3

Tourisme

4

Une métropole écoresponsable

1 Accès à la culture

La Métropole a pour objectif de démocratiser l'accès à la culture en favorisant l'accès aux sites culturels du territoire au moyen d'une politique tarifaire avantageuse, en proposant des actions de sensibilisation et de médiation ou encore en facilitant l'accès aux publics empêchés.



L'Opéra TPM



LE PÔLE

CHIFFRES CLEFS

En 2022 :
Près de **160 000** personnes ont participé à la programmation de la villa Noailles à Hyères et Toulon

Le Conservatoire TPM compte **3000** élèves répartis sur **11** sites sur le territoire et **75** disciplines

Les pôles culturels de la Métropole

- **LE PÔLE, Scène conventionnée d'intérêt national Art en Territoire** propose une programmation pluridisciplinaire sur le territoire métropolitain à travers trois volets principaux ; des spectacles jeune public, des spectacles de cirque contemporain, un centre d'écriture contemporaine qui organise notamment chaque année un Festival des Arts de la Rue à destination du grand public.
- **Le Conservatoire TPM**, réparti sur 11 sites, propose une tarification modérée afin de favoriser l'accès à l'apprentissage artistique. 75 disciplines dont 29 pratiques collectives sont proposées chaque année dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et du cirque. De plus, des dispositifs en partenariat avec l'Éducation Nationale sont proposés afin de sensibiliser et d'initier les plus jeunes aux pratiques artistiques.
- **Le Liberté et Châteauvallon, labellisés Scène nationale** depuis 2015, proposent une programmation pluridisciplinaire autour du théâtre de la danse et de la musique, ainsi que des expositions et des actions culturelles et pédagogiques en direction du public. Les deux équipements, respectivement situés à Toulon et Ollioules, proposent le Billet suspendu, un dispositif solidaire qui permet aux personnes défavorisées d'assister gratuitement sur don à l'un de leurs spectacles.
- **L'Opéra TPM** avec une programmation diversifiée, figure parmi les grandes institutions lyriques nationales. Il propose des représentations lyriques, concerts, ciné-concerts, spectacles de danse et de théâtre. L'Opéra conduit également de nombreuses actions pour favoriser l'accès de sa programmation aux publics empêchés (casques d'audiodescription, tarifs préférentiels...).



Le Liberté



La Maison du Patrimoine

- **L'École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée (ESADTPM)** propose un cursus diplômant et ouvre aux étudiants des ponts vers l'enseignement supérieur artistique national et européen. L'ESADTPM propose également des ateliers de pratiques amateurs et des ateliers périscolaires.

- **La villa Noailles - centre d'art d'intérêt national** propose une programmation autour de grands temps forts dans les domaines de la mode, de la photographie, du design et de l'architecture d'intérieur à Hyères et Toulon. Elle s'attache par le biais de festivals tels que Design Parade, le Festival international de la Mode et de la Photographie ou encore le Festival Pitchouns à soutenir la jeune création et proposer des expositions, ateliers de création jeune public ou visites guidées tout public.

- **La villa Tamaris - centre d'art**, propose une programmation autour de la photographie et plus largement de l'image à destination d'un public varié qui bénéficie de visites commentées et d'actions de médiation.

- **L'Hôtel des Arts TPM, centre d'art** offre des espaces de découverte de l'art contemporain, du design et de l'architecture d'intérieur. Le centre d'art métropolitain attache par ailleurs une importance particulière à la médiation culturelle et démocratise les différentes pratiques artistiques en proposant des activités de sensibilisation à tous les publics.

- **La Galerie du Canon TPM** est un espace d'exposition qui a vocation à accueillir des expositions conçues par les établissements culturels métropolitains tels que l'ESADTPM, la villa Tamaris, l'Hôtel des Arts TPM, la villa Noailles ou encore être mis à disposition d'acteurs culturels du territoire.

- **La Maison du Patrimoine** abrite 500 m² d'espaces muséaux innovants sur le thème du patrimoine métropolitain culturel et scientifique. L'établissement propose au public des expositions, visites guidées, conférences et ateliers.

Étant à noter que l'accès aux expositions, aux actions de médiation et aux événements culturels programmés au sein de la villa Noailles, de la villa Tamaris, de l'Hôtel des Arts TPM, de la Galerie du Canon TPM et de la Maison du Patrimoine, est entièrement gratuit.



Le Conservatoire TPM



La villa Noailles



La Galerie du Canon TPM



La villa Tamaris

15 000 spectateurs ont participé gratuitement aux **223** actions culturelles proposées par le Conservatoire TPM

68 000 spectateurs ont assisté aux représentations et actions de la Scène nationale Châteauvallon-Liberté

Plus de **60 000** spectateurs ont assisté aux spectacles programmés par l'Opéra TPM

35 000 spectateurs ont été accueillis par LE PÔLE

Plus de **38 000** personnes ont visité l'Hôtel des Arts TPM

Près de **14 000** personnes ont été accueillies à la villa Tamaris

Plus de **4500** visiteurs ont découvert la Maison du Patrimoine

8200 visiteurs ont poussé les portes de la Galerie du Canon TPM

L'ESADTPM compte

189 élèves en cursus diplômant avec un taux de réussite de **100%**



L'Hôtel des Arts TPM

Visites audio-guidées

La Métropole invite les citoyens à découvrir les richesses du territoire grâce à des visites audio-guidées en ligne sur son site Internet.

Soutien auprès des structures associatives

TPM accompagne les structures associatives à l'animation culturelle du territoire et, plus particulièrement, pour l'organisation de festivals, spectacles et ateliers de sensibilisation des pratiques artistiques.



Châteauevallon

© Vincent Berenger



La villa Tamaris



Design Parade



L'Opéra TPM

Actions phares de l'année

Le Conservatoire TPM

- **223 actions culturelles** : 27 concerts professionnels, 76 spectacles d'élèves, 81 temps de master classes, 19 conférences, 20 portraits d'élèves ou groupes d'élèves en photo et vidéo pour un total de près de 15 000 spectateurs.
- Le danseur et chorégraphe de renommée internationale **Angelin Preljocaj**, invité d'honneur du trimestre « **Transmission** », a offert au public l'avant-première « Danse l'Europe ! », chorégraphie participative commandée dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.
- L'**orchestre symphonique du Conservatoire** s'est produit au stade nautique de la ville de Toulon à l'occasion d'un programme inédit intitulé « **Plouf !** » qui a réuni plus de 1000 spectateurs.

Châteauevallon-Liberté, Scène nationale

- Châteauevallon a présenté **52 spectacles pour 83 représentations réunissant près de 25 000 spectateurs**.
- Plusieurs temps forts dont un **festival d'été** d'envergure qui a donné une grande place à la danse dans l'Amphithéâtre en accueillant le **Ballet National de Marseille/La Horde**, le **Ballet Preljocaj** et la **compagnie DCA de Philippe Decouflé**, mais également à la musique avec **Aldi Meola et Juan Carmona**, **Jane Birkin et Ron Carter** ainsi que **11 représentations** sur le site de Châteauevallon dans le cadre des crépuscules et des noctambules.
- **24 résidences de création** ont été accueillies et soutenues logistiquement et techniquement, pour un total de 144 jours de résidence.
- **Plus de 13 000 personnes** ont participé aux **actions de sensibilisation** proposées sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La villa Tamaris, Centre d'art

- **Trois temps forts** : « **Voyage en démocratie** » du photographe **Gérard Rancinan** et de l'auteure **Caroline Gaudriault**, « **Un été au Portugal** » labellisée au titre de la Saison croisée France-Portugal et « **Untold Stories** » de **Peter Lindbergh** conçue par ses soins peu de temps avant sa disparition en 2019, et présentée pour la première fois en France, ont rassemblé près de 14 000 personnes dont 590 scolaires et plus de 500 individuels ont pu bénéficier de visites commentées
- Le dispositif « **Passeurs de Culture** » auquel ont participé 8 établissements du territoire s'est également poursuivi en partenariat avec l'Éducation nationale, la Délégation à l'Éducation Artistique et Culturelle du Rectorat de Nice et le réseau de création et d'accompagnement pédagogique « **Canopé 83** » a donné lieu à une exposition des travaux d'élèves qui a rassemblé **près de 900 visiteurs**.

La villa Noailles, Centre d'art d'intérêt national

- Au sein de la villa Noailles, **quatre temps forts** ont marqué la programmation du centre d'art : le **deuxième volet d'« Archville »** qui a mis à l'honneur 18 hôtels qui incarnent l'histoire de la ville de Hyères, le **Festival Design Parade**, le **Festival international de la Mode et de la Photographie** et le **Festival Pitchouns**.
- Les rendez-vous annuels tels que **les Journées européennes des métiers d'art**, **les Rendez-vous aux Jardins**, la **Fête de la Pivoine** ou encore le **Week-end du Liège** ont été renouvelés.
- Le créateur **Valentin Lessner** a reçu le prix de la collection écoresponsable **Mercedes Benz** lors du **37^{ème} Festival international de la Mode et de la Photographie**.
- **Près de 14 000 personnes** ont bénéficié des **actions de médiation en direction des publics** : visites guidées, intervention en milieu scolaire, restitutions d'ateliers...

L'Opéra TPM

- **41 spectacles programmés** au sein de l'Opéra TPM et **69 levers de rideaux** ont rassemblé plus de 60 000 spectateurs, 14 000 jeunes ont été accueillis lors des **11 représentations « jeune public »** et **22 spectacles hors les murs** ont réuni près de 7000 spectateurs.

- Une représentation de « **Tosca** » a été retranscrite en audiodescription.
- Après plus d'un an de travaux de restauration, le **Foyer Campra de l'Opéra a été inauguré** le 16 septembre 2022 à l'occasion des « Journées européennes du patrimoine » qui ont rassemblé plus de 5000 visiteurs.

L'Hôtel des Arts TPM, Centre d'art

- L'Hôtel des Arts TPM a accueilli plus de **38 000 visiteurs** parmi lesquels 26 000 personnes ont pu, à l'occasion de l'exposition « **Intérieurs modernes** » conclue dans le cadre du partenariat pluriannuel avec le Centre Pompidou, retracer l'aventure de la modernité en France dans les années 1920-1930 à travers le travail de plus de 50 designers.
- Lors des trois expositions présentées, près de **4000 personnes parmi lesquelles 2000 scolaires**, ont ainsi participé aux **activités de sensibilisation à l'art** en direction de tous les publics et des ateliers de pratiques artistique en partie réalisés à partir de matériaux de récupération.
- Le centre d'art a fait don d'une partie de ses éléments de scénographie au profit de l'ESADTPM.

La Maison du patrimoine

Afin de faciliter les visites du parcours muséographique, un **visioguide**, contenant une version enfant et une version en langage des signes, a été développé pour permettre de découvrir le musée en toute liberté. **Des visites en langage des signes français** ont également été mises en ligne sur le site de la Métropole dans la rubrique « Maison du Patrimoine TPM ».

L'ESADTPM

L'ESADTPM a poursuivi son engagement en matière de développement durable en renouvelant son partenariat avec la ressourcerie la Réserve des Arts afin de **faciliter l'accès aux étudiants à des matériaux recyclés** pour la réalisation de leurs travaux.

Pour ses **Journées Portes Ouvertes**, plus de 500 visiteurs ont pu parcourir les plateaux et ateliers et plus de 80 000 « internautes » ont pu vivre la visite virtuelle interactive de l'école.

La Galerie du Canon

- 300 personnes ont été accueillies le dernier week-end de novembre lors du **festival des cultures numériques et créatives Murex Festival** organisé par TVT Innovation.
- Des ateliers de création à destination du jeune public ont été dispensés à partir de matériaux recyclés à l'occasion de l'**exposition consacrée aux Cafés Maurice** qui a mis à l'honneur cette institution du patrimoine toulonnais depuis sa création à la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'à nos jours.



L'Hôtel des Arts TPM



La Maison du Patrimoine



L'ESADTPM



La Galerie du Canon TPM

Bureau d'Accueil des Tournages

Le Bureau d'Accueil des Tournages, créé le 1^{er} janvier 2021, assure la promotion du territoire et favorise la réalisation de projets cinématographiques et audiovisuels en lien avec les communes et des sociétés de production.

Membre de la commission régionale du film et partenaire du Centre National du Cinéma (CNC) et de l'image animée, il participe au soutien de la filière cinéma et audiovisuel à l'échelle du territoire.

La Métropole souhaite s'inscrire dans le programme national porté par le CNC pour une transition écologique du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée.

Une réflexion est en cours sur le soutien aux productions qui mènent des démarches d'éco-production comme le recyclage de décors et de costumes, une meilleure gestion des transports et des consommations d'énergie.



2 Accès au sport

La Métropole promeut le sport à tous les âges et dans tous les milieux, en considérant l'activité sportive comme un élément important de l'éducation, de la culture, de la santé et de l'intégration sociale.



CHIFFRES CLEFS

Entre 200 000
et 220 000

pratiquants par an
au complexe sportif
Léo Lagrange à Toulon

50 000

pratiquants par an
au Vélodrome TPM
à Hyères

50 000

pratiquants par an
au Vallon du Soleil
à La Crau

Entre 150 000
et 180 000

pratiquants par an
au complexe sportif
de l'Estagnol à La Crau

170 000

pratiquants par an
au Palais des Sports
TPM à Toulon

Les équipements sportifs de la Métropole

• Le complexe sportif Léo Lagrange à Toulon

Destiné à accueillir les scolaires, étudiants, associations et clubs sportifs de la Métropole, le complexe est composé de 42 000 m² de terrains de sport et de bâtiments attenants (vestiaires, bureaux...) sur 7 hectares de terrain.

• Le Vélodrome TPM à Hyères

Doté d'une piste de cyclisme d'une longueur de 250 mètres et d'une tribune d'une capacité de 600 places, le Vélodrome est le site d'entraînement de sportifs de haut niveau.

• La base nature et sport du Vallon du Soleil à La Crau

Le site met à disposition des infrastructures sportives telles que deux terrains synthétiques de foot/rugby, deux terrains multisports et trois piscines extérieures.

Un espace de tir à l'arc et un espace de glisse urbaine (roller, trottinette, skate-board). Le site est accessible aux accueils de loisirs, scolaires, associations.

• Le complexe sportif de l'Estagnol à La Crau

Le complexe propose des espaces dédiés au sport en salle (salle de danse, terrain multisports et sa tribune de 500 places ou encore une salle d'arts martiaux) et un espace en plein air permettant notamment la pratique du football et du rugby.

L'équipement accueille toute l'année des scolaires, une trentaine d'associations incluant des associations de sport adapté (public handicapé) et la faculté des sciences du sport de l'Université de Toulon (UFR STAPS).

• Le Palais des Sports à Toulon transféré à TPM depuis janvier 2020

Il s'agit d'un complexe sportif polyvalent ; ouvert aux scolaires et à tous les pratiquants, membres de clubs ou d'associations. Doté d'une capacité de 4500 places, le complexe est constitué d'une salle omnisports homologuée

pour recevoir des compétitions nationales ou européennes (hand, tennis, escalade, volley, basket, etc.), d'un gymnase d'entraînement pour les disciplines scolaires et les compétitions de niveau national, ainsi que des salles de gymnastique ou encore d'arts martiaux.

Le soutien aux sportifs de haut niveau

La Métropole apporte son soutien financier aux sportifs du territoire, inscrits sur les listes de haut niveau et pratiquant une discipline individuelle. Ce soutien financier est progressif en fonction du niveau du sportif.

Dans la perspective des JO Paris 2024, la Métropole a fait le choix de soutenir plusieurs jeunes sportifs évoluant à très haut niveau et qui se sont fixés comme but de participer aux prochains Jeux Olympiques.

Ils partagent leurs préparations avec les élèves de la Métropole en transmettant leurs carnets de bord mensuel qui retracent leur parcours, leurs disciplines, leurs méthodes d'entraînement, mais aussi des sujets plus pointus comme l'alimentation.

Le soutien à la formation des clubs sportifs

La Métropole TPM soutient le tissu associatif sportif au travers de sa compétence « Soutien à la formation » qui s'articule autour de deux axes : la formation des dirigeants bénévoles et la formation des cadres techniques bénévoles.

Le soutien aux manifestations nautiques

La Métropole joue un rôle prépondérant d'accompagnement des projets et manifestations nautiques organisées sur ses côtes.



En route vers les Jeux Olympiques 2024



En 2024, la France organise le plus grand événement sportif de la planète, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

TPM participe à cet événement exceptionnel grâce à l'obtention du label « Terre de Jeux 2024 » et à la labélisation de trois équipements : le Vélodrome TPM de Hyères (pour le cyclisme sur piste), le Palais des Sports TPM (pour le handball et le basketball) et le complexe sportif Léo Lagrange (pour l'athlétisme). Ces trois équipements ont vu leur candidature retenue par Paris 2024 pour être Centres de Préparation aux Jeux et accueillir les délégations internationales olympiques et paralympiques.

C'est une reconnaissance de la qualité de ces trois installations métropolitaines pour la pratique du haut niveau.

Semaine Olympique Française de Voile

La 54^{ème} Semaine Olympique Française de voile s'est déroulée du 22 au 29 avril 2023. Il s'agit de l'un des plus grands rassemblements de voile organisé à Hyères réunissant : 10 séries olympiques, 700 bateaux, soit 1000 compétiteurs.

1480 personnes ont embarqué sur des navettes maritimes pour assister aux régates.

Un village d'animations était ouvert au public durant 8 jours, dont une journée dédiée aux centres de loisirs pour sensibiliser les enfants à la pratique de la voile et à la protection du milieu marin.

Missions d'Intérêt Général

TPM apporte contribution au sport professionnel sur son territoire. À ce titre, des conventions d'objectifs établies entre TPM et les clubs phares du Rugby Club Toulonnais et du Toulon Métropole Var Handball prévoient l'organisation d'actions dans le cadre des Missions d'Intérêt Général à destination des plus jeunes : rencontres avec les sportifs professionnels, initiations au handball ou au rugby, tournois...

Ces actions ont pour objectif de sensibiliser les jeunes aux valeurs du sport, au respect des règles et à la vie en communauté. Il s'agit, de favoriser l'insertion sociale et la solidarité, par de l'initiation sportive, des entraînements délocalisés, des journées d'information ou encore de promouvoir la pratique du rugby, et du handball dans le cadre scolaire

et au sein des clubs. Cela s'inscrit dans le cadre de collaborations avec les accueils de loisirs municipaux ou associatifs, en direction des plus jeunes, de licenciés ou de non licenciés.

Quelques exemples d'actions :

- Les séances d'entraînements délocalisés : ouvertes au public,



elles sont suivies de dédicaces à destination des enfants en priorité.

- Initiation avec les centres de loisirs : ces initiations se formalisent principalement par la tenue de journées animées par des joueurs professionnels.

Organisation d'événements sportifs



Meeting national d'athlétisme TPM

Le meeting organisé le 12 mai 2023 au **complexe sportif Léo Lagrange** a réuni **100 athlètes nationaux et internationaux** autour de 12 épreuves : perche, 150 m, 3000 m, disque, longueur, ...

En amont, deux journées d'animations « semaine de l'athlétisme » ont été organisées réunissant 800 enfants des centres de loisirs le 10 mai et 1200 enfants des écoles du territoire de la Métropole le 11 mai.

Tournoi de rugby TPM SEVEN U

Du 31 mars au 1^{er} avril 2023 a eu lieu, au complexe sportif Léo Lagrange, le **6^{ème} tournoi TPM SEVEN U** en partenariat avec la ligue de Rugby, l'UTLN et la FFSU, et une équipe d'étudiants de l'école de Kedge Toulon. 311 joueurs universitaires étaient présents, représentant 12 universités et écoles de la Région PACA et 4 étrangères.

Vélodrome TPM à Hyères

Les 9 et 10 juin, le Vélodrome a accueilli le **Festival international Piste TPM** : compétition internationale classée catégorie 2 par l'UCI* et proposé 16 épreuves hommes et femmes.

*UCI : Union Cycliste Internationale.



Coupe du Monde de Rugby 2023 : l'équipe d'Afrique du Sud à Toulon

Dans le cadre de l'organisation de la **Coupe du monde de rugby France 2023**, la Métropole a été retenue, parmi 100 autres dossiers de candidatures, pour **accueillir le camp de base de l'équipe d'Afrique du Sud**, championne du monde en titre.

La ville de Toulon et la SASP* Rugby Club Toulonnais sont pleinement associées à ce projet qui symbolise la forte identité rugby de la Métropole. Cette sélection en camp de base France 2023 a permis de créer un lien unique entre l'équipe Sud africaine et les habitants



de la Métropole pour porter cet événement au-delà des terrains de rugby :

- Deux entraînements ouverts au public ont été organisés.
- Trois actions spécifiques RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) ont été organisées :
 - Une initiation au rugby fauteuil au Palais des Sports de Toulon.
 - Une initiation au beach rugby sur la plage des Sablettes à La Seyne-sur-Mer.
 - Une séance d'initiation au rugby dédiée aux scolaires au Complexe sportif Léo Lagrange à Toulon.



Sensibilisation aux activités sportives pour les enfants

Village TPM Camp de base

En partenariat avec la Ligue Sud de rugby, dans le cadre de la Coupe du Monde de rugby, un dispositif d'animation estivale a eu lieu du 1^{er} au 25 août 2023 au **Complexe sportif de Léo Lagrange**.

Plus de 1500 enfants des centres de loisirs du territoire métropolitain ont participé. 3 ateliers d'initiation au rugby et 3 structures de jeux de rugby gonflables ont été proposés afin de faire découvrir la pratique de ce sport.

Prévention noyade

Dans le cadre de son programme de lutte contre la noyade dans les piscines privées des enfants âgés de 3 à 6 ans, TPM Natation Azur et la Ligue PACA en partenariat avec la Métropole animent chaque année de juin à août des activités sur la **base Nature et Sport du Vallon du Soleil TPM à La Crau**.

Cette activité se fait en groupe, en présence de l'un des deux parents dans l'eau avec l'enfant, et avec un animateur qui accompagne l'adulte afin que celui-ci puisse proposer à l'enfant des situations adaptées et développer l'aisance aquatique.



Des terrains aux matériaux plus naturels



La Métropole a engagé depuis 2020 un passage progressif des remplissages des terrains synthétiques en matières organiques. En effet, traditionnellement en caoutchouc (pneus recyclés), la Métropole a fait le choix, dans le cadre d'une phase de réhabilitation globale de ses terrains, d'opter pour des matériaux de remplissage naturels et durables tels que le noyau d'olive, le liège et la fibre de noix de coco. À ce jour, trois terrains ont été réhabilités, et deux autres le seront en 2024 et 2025.

ZOOM

*SASP : Société Anonyme Sportive Professionnelle.

3 Tourisme



La marque nationale « Qualité tourisme » a été obtenue en 2019 par l'Office de Tourisme Provence Méditerranée.



L'Office de Tourisme Provence Méditerranée

L'Office de Tourisme Provence Méditerranée assure les fonctions d'accueil, d'information, de communication, de commercialisation et d'animation du réseau de professionnels. Il est composé de 70 collaborateurs et propose un accueil de proximité grâce à ses 12 bureaux d'information touristique répartis sur le territoire.

L'Office de Tourisme organise son action au travers de 9 leviers permettant de développer les impacts positifs de l'activité touristique sur le territoire :

- Valoriser le capital exceptionnel de la Métropole (balnéaire, patrimonial, muséal, événementiel, naturel).
- Développer le tourisme urbain, culturel et d'affaires pour permettre de rééquilibrer la fréquentation touristique au cours de l'année.
- Multiplier l'accueil des grands événements sportifs de renommée nationale ou internationale (rugby, athlétisme, e-sport, sports nautiques, Tall Ships' Race, America's Cup...).
- Accroître et diversifier l'offre d'hébergement touristique métropolitaine par une montée en gamme de l'offre touristique.
- Fédérer un écosystème touristique plus intégré.
- Développer des pratiques touristiques plus innovantes et respectueuses de l'environnement : nouveaux lieux, nouveaux usages (notamment le tourisme connecté), développement de l'écotourisme.
- Développer et améliorer l'offre balnéaire tout en respectant les contraintes réglementaires liées au domaine public maritime, en optimisant l'accueil des différents publics, en respectant le paysage et en limitant l'impact environnemental.
- Imaginer le tourisme de demain en développant avec les acteurs du territoire un « tourisme lab » dédié à l'innovation et la formation.
- Accompagner la montée en puissance de la recherche et développement et d'entités de formations favorisant la montée en gamme des prestations.

L'Office de Tourisme oriente son plan d'actions vers un développement de la fréquentation touristique sur l'ensemble du territoire et de façon constante tout au long de l'année. Pour se faire, les volets agrotouristiques (œnotourisme notamment), culturels, activités de pleine nature (randonnée, plongée, nautisme...) sont particulièrement travaillés, tant d'un point de vue du développement de l'offre que de sa promotion.

Les actions se concentrent sur les axes stratégiques suivants :

- Mise en place d'un tourisme des quatre saisons,

- Développement et amélioration de l'offre nautique et balnéaire,
- Développement d'un tourisme urbain, culturel et d'affaires,
- Développement d'un tourisme vert tourné vers la nature, le patrimoine et les terroirs,
- Promotion d'un tourisme innovant et respectueux de l'environnement.

Pour ce faire, un volet important est consacré à la fédération des professionnels et acteurs du tourisme, en les associant à la conception des plans d'action et des projets, seul gage de réelle efficacité pour une approche territoriale d'une stratégie de développement touristique.

Site Internet : www.provencemed.com

Le sentier du littoral

Le sentier du littoral s'étend de la commune de Six-Fours-les-Plages jusqu'à Hyères sur un linéaire de 47 km. Il permet aux habitants et aux visiteurs un libre accès au littoral et au patrimoine naturel (faune, flore, géologie) et historique (notamment l'architecture militaire).

La Métropole est compétente en matière de mise en accessibilité du sentier et conduit des travaux de réhabilitation, de mise en sécurité et de pose de signalétiques adaptées.

Le guide du sentier du littoral mis à disposition du public recense près de vingt sentiers de randonnées de découverte et sportives.

Il est associé à une newsletter bimensuelle transmise par voie dématérialisée qui informe les usagers du niveau de praticabilité des itinéraires.

La réhabilitation du sentier du littoral toulonnais fortement endommagé il y a quelques années par les

intempéries est au cœur des préoccupations. Si depuis plusieurs années différentes opérations d'entretien et de remise à niveau ont été réalisées afin de permettre sa réouverture partielle, les dernières interventions réalisées en 2022 ont amélioré la qualité du cheminement et son intégration paysagère. Dans cette optique d'assurer la continuité de cheminement tout en préservant la qualité paysagère des sites et en évitant l'artificialisation du littoral, les démarches se sont poursuivies en 2022 pour restaurer la continuité du cheminement interrompue depuis 2008 entre l'Anse Tabarly et le Cap Brun.

Mise en place de la filière œnotourisme



Conformément aux axes stratégiques visant à développer un tourisme des 4 saisons, tourné vers la nature et les terroirs, l'Office de Tourisme

métropolitain a mis en place la filière œnotourisme. Un travail impliquant fortement les viticulteurs du territoire a été conduit durant plusieurs mois après une période d'état des lieux.

Les premières actions se sont concrétisées dès l'été avec la sortie du premier guide « Carnet de voyages œnologiques en Provence Méditerranée », qui présente l'histoire du rosé en Provence, les appellations et labels de notre terroir ainsi qu'une description synthétique et la localisation des 32 vignes du territoire métropolitain. L'occasion de rappeler quelques accords mets/vins, de belles recettes

provençales et de découvrir l'agenda des manifestations et événements proposés.

Dès le mois de juillet, les croisières vigneronnes ont été lancées, proposant une découverte en bateau, au coucher du soleil, de la rade de Toulon en dégustant les vins locaux accompagnés de coquillages et poissons de la baie de Tamaris.

Une première très prometteuse permettant une valorisation touristique raisonnée sur l'ensemble du territoire et tout au long de l'année des productions locales.

CHIFFRES CLEFS

505 000 visiteurs accueillis dans l'ensemble des bureaux en 2022, soit **+21%** par rapport à 2021

47 km de linéaire de sentier du littoral de Six-Fours-les-Plages à Hyères

Près de **20** randonnées de découverte et sportives sur le sentier littoral

4 Une métropole écoresponsable

La Métropole se doit d'être exemplaire, ce qui passe par des choix de gestion et d'organisation du travail, mais aussi par l'implication des agents et du personnel.



Accompagnement du personnel

• Mise à disposition de ressources documentaires

La Métropole met à disposition des guides auprès des nouveaux arrivants afin de les accueillir dans les meilleures conditions : livret d'accueil, annuaire interne, modèles de documents, ou le guide des marchés publics.

• Proposition de formations

Les agents ont la possibilité de s'inscrire aux formations de leurs choix afin de développer leurs compétences.

• L'entretien professionnel

L'entretien professionnel est un outil d'évaluation qui permet un moment d'échanges et de

concertation sur les compétences et les potentialités de chacun.

Il remplace, depuis 2016, la notation afin d'apprécier la valeur professionnelle des agents territoriaux.

• Procédure de recueil des alertes

En application de la Loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, la Métropole met en œuvre, depuis le 1^{er} octobre 2019, une procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte. Elle permet de signaler ou de révéler des faits d'une particulière gravité dont ils ont été témoins ou dont ils ont eu personnellement connaissance.



• Aménagement du temps de travail

La Métropole a engagé en septembre 2021 une réflexion sur les modalités d'aménagement du temps de travail pour l'ensemble de ses services. Il s'agit :

- de définir le futur cadre commun du temps de travail.
- d'identifier les organisations de temps de travail spécifiques correspondant aux besoins des services.

La phase de diagnostic a permis la réalisation de 76 entretiens. La démarche se poursuit et sera menée dans un cadre collaboratif, en associant notamment les organisations syndicales.

En 2022 et 2023, la Métropole expérimente pour ses agents un jour de télétravail par semaine.



La sécurité au travail

La Métropole a recensé, pour les principaux sites, les risques potentiels auxquels les agents sont exposés en fonction des conditions de travail de chaque métier. Ces éléments sont rassemblés dans un « document unique ». Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) a quant à lui été créé en 2015.

La sécurité associée aux équipements transférés

Des agents sont mobilisés en astreintes 24h/24 afin d'intervenir en cas d'incidents. Il s'agit de pouvoir répondre aux problèmes associés : aux bâtiments, à la voirie, à l'assainissement des eaux usées, et à la gestion de l'eau potable.



La mise en sécurité des massifs forestiers

Depuis 2017, des équipes ont été constituées afin d'assurer la surveillance des sites naturels (Cap Sicié, Colle Noire, mont Faron, domaine de la Ripelle) et du sentier du littoral en semaine et durant les week-ends. Ces patrouilles renforcent notamment les dispositifs de surveillance incendie des massifs forestiers et du sentier du littoral en saison estivale.

Accès Internet THD

Depuis 2012, la Métropole met en place un réseau de télécommunication à Très Haut Débit (100Mb/s et plus). Il dessert les principaux bâtiments administratifs de la Métropole.

ZOOM L'immersion au sein de la Banque Alimentaire

Dans le cadre du Plan de Solidarité TPM, la Métropole est partenaire de la Banque Alimentaire depuis 3 ans. Les temps de travail, les échanges

et la proximité avec laquelle la Métropole travaille avec cette structure l'ont amené à proposer un temps de découverte des équipes TPM au sein de la Banque Alimentaire. **Objectif :** proposer une initiative de cohésion d'équipe visant à découvrir

l'activité de cette association. Ainsi, sur la base du volontariat, des immersions au sein de la Banque Alimentaire ont été organisées afin de découvrir l'activité de cette association et de partager le quotidien des bénévoles.

La transition vers une économie circulaire



L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources par leur réemploi ou leur recyclage

Le modèle de développement actuel, basé sur une consommation de masse, cause la surexploitation des ressources naturelles, la pollution des milieux et la destruction de la biodiversité. L'économie circulaire conduit à s'inscrire dans une logique de production et de consommation raisonnée plus respectueuse de l'environnement. Il s'agit pour la

société d'évoluer du « tout jetable », basé sur une économie linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter, vers un modèle économique plus circulaire s'appuyant sur l'écoconception, la consommation responsable, l'allongement de la durée de vie du produit, et le recyclage.

5



3 LEVIERS D' ACTIONS

1

Gestion des déchets produits

2

Développement des pratiques agricoles, aquacoles et pêche responsables

3

Une métropole écoresponsable

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

MODÈLE DU « TOUT JETABLE »



MODÈLE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Gestion durable des ressources
(extraction, exploitation raisonnée)



2009/12/COM-DGPR_Juillet 2020

L'économie circulaire permet de développer de nouvelles activités et de consolider les filières industrielles. Elle permet ainsi de créer des emplois locaux, pérennes et non délocalisables.

La Métropole s'implique dans le développement de l'économie circulaire grâce à la mise en œuvre d'une politique de gestion des déchets visant à promouvoir le recyclage et le réemploi, et par le soutien aux pratiques agricoles, aquacoles et de pêche responsables.

1 Gestion des déchets produits

La Métropole gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle exerce directement la compétence « collecte » et a confié le traitement et le transport des déchets au SITOMAT (Syndicat mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise).



La collecte concerne :

- **Les ordures ménagères non-recyclables.**
Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées en porte-à-porte, en bacs individuels ou collectifs, ou en Points d'Apport Volontaire (PAV).
- **Les ordures ménagères recyclables ou collecte sélective**
pour les trois flux que sont le papier/carton, le plastique et le verre en porte à porte, en bacs individuels ou collectifs, ou en PAV.
- **Les encombrants en porte-à-porte,**
pour les personnes ne pouvant pas se déplacer en pôle de valorisation.
- **Les déchets verts en porte-à-porte**
et le broyage dans certaines communes.
- **La collecte multi-flux**
en pôle de valorisation.

La Métropole développe une politique active de prévention des déchets selon l'article 194-VII de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010. Elle s'articule autour de **trois axes** :

- Inciter les ménages et les autres acteurs locaux à réduire leur production de déchets.
- Trier pour recycler, réutiliser, réemployer.
- Adopter en interne de la collectivité publique une attitude exemplaire.

Les principales cibles sont : les « biodéchets » avec les restes de cuisine qui pèsent 15% du poids des déchets ménagers, les déchets de jardin 7%, les aliments encore emballés 3%, les emballages plastiques 14%, les cartons ondulés, le papier 16% et le verre 6,1%. L'ensemble des déchets jetés en mélange est incinéré à l'Unité de Valorisation Énergétique alors qu'un simple tri permet de récupérer la matière.



Pour réduire la part des déchets de cuisine et les restes de repas dans les poubelles, des mesures ciblées sont mises en place :

- Pour les zones d'habitat individuel avec jardin, des **composteurs individuels** sont distribués depuis de nombreuses années et de façon plus récente des poulaillers.
- Pour les logements collectifs, des solutions sont déployées avec les **composteurs collectifs**, et pour les logements individuels, des **composteurs individuels**.

En 2023, 27 composteurs partagés ont été suivis à Saint-Mandrier-sur-Mer, Toulon, La Valette-du-Var, La Garde, La Seyne-sur-Mer, soit deux installations de plus !

En 2022, 1554 composteurs individuels ont été distribués, 141 lombricomposteurs et 25 composteurs partagés.



Déchèterie de Hyères : lancement des travaux

La déchèterie de Hyères est en cours de rénovation en 2023 pour une durée de 9 mois. Le site est globalement modernisé (équipements et remise aux normes).



Les campagnes d'été Écoresponsable

Une campagne « Ensemble préservons la mer et les océans » a été lancée sur toutes les plages de la Métropole en 2022 et a été renouvelée en 2023. Cette campagne rappelle que la plupart des déchets en mer sont d'origine terrestre.

Guide pratique de la collecte

Un guide pratique de la collecte multilingue destiné à faciliter l'élimination des déchets des vacanciers et des usagers résidents sur le territoire a été édité pour la deuxième année.

Guide Écoresponsable 2023

Ce guide a pour objectif de former les administrés sur la voie de l'écoresponsabilité à travers des actions sur les thèmes des déchets, des transports propres, de l'énergie, ou encore de l'eau. « Être écoresponsable, c'est s'engager, dans nos gestes les plus simples du quotidien, à adopter des réflexes pour préserver notre environnement et ses ressources ».

La Métropole signe les chartes zéro plastique

La Métropole a signé les chartes de la Région et de l'État sur la thématique « une plage sans déchet plastique » et « zéro déchet plastique en Méditerranée ». L'objectif est de mobiliser la population sur la réduction des déchets plastiques, diminuer les quantités de plastique utilisées par une utilisation raisonnée, recycler et valoriser davantage de plastiques.

L'application TRIZZY



Cette application répond aux interrogations des utilisateurs sur toutes les questions relatives à la gestion des déchets, la valorisation, le compostage, le zéro-déchets, donner une seconde vie aux équipements, et un accès aux guides métropolitain.

L'assistant est en ligne à l'adresse : <https://metropoletpm.fr/dechets>.



Les premiers pas de la redevance spéciale

Le principe de la redevance spéciale des usagers professionnels du service de collecte des déchets a été élargi à toutes les communes de la Métropole en 2021. L'objectif est de diminuer sensiblement les Ordures Ménagères Résiduelles et encourager le tri du plastique, du carton et du verre.

Commande publique

Fournitures de pièces détachées et accessoires pour l'entretien des véhicules de la Métropole.

Les conditions d'exécution du marché comportent :

- des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en général,
- et des conditions d'exécution promouvant l'économie circulaire en particulier.

Dans ce cadre, l'acheteur incite le titulaire du marché à proposer, pour toute commande de pièces détachées qui lui est notifiée et en fonction de leur disponibilité, des fournitures issues du réemploi (pièces issues de l'économie circulaire).

Conformément aux dispositions de l'article 58 de la Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie

circulaire et au décret n°2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, les pneumatiques commandés par la collectivité doivent comporter une part de matières recyclées dans leur composition. Le titulaire du marché fournit annuellement à l'acheteur, à la date anniversaire de notification du marché, les fiches techniques ou tout autre document approprié lui permettant d'appréhender :

- la part réelle de matières recyclées dans les fournitures livrées à la collectivité,
- la nature des matières recyclées utilisées dans la composition des fournitures livrées à la collectivité.

En outre, un lot spécifique du marché prévoit la fourniture de pneumatiques rechapés.



Le guide du citoyen !

Véritable référence pour pratiquer le Développement Durable au quotidien dans tous les gestes au travail ou à la maison, dans les transports, en promenade et en gérant nos déchets. Le guide est gratuit et accessible sur le site de la Métropole.

Programme Territoire Engagé transition écologique, Labellisation Économie circulaire « première étoile »

La Commission Nationale du Label Économie circulaire, réunie en session le 10 juin 2022 a pris la décision d'accorder la **première étoile à la Métropole**, pour la mise en œuvre de sa politique générale en matière d'économie circulaire. TPM répond à tous les critères requis pour le premier palier du label Économie Circulaire : engagement, diagnostic, gouvernance, et conformité avec la réglementation.

Extension des consignes de tri : la famille du tri s'agrandit dans le bac gris !

Toulon Provence Méditerranée a changé les consignes de tri depuis le 1^{er} mars 2022 : **tous les déchets plastiques et aluminiums dans le bac à couvercle gris.**

2 Développement des pratiques agricoles, aquacoles et pêche responsables

La Métropole porte un Projet Alimentaire Territorial (PAT) labellisé en 2021 (pour 3 ans) par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Cette démarche est une opportunité pour mettre en place une stratégie alimentaire territoriale garantissant à tous l'accès à une alimentation locale, durable et de qualité dans une perspective de résilience alimentaire du territoire.



Une méthode participative innovante pour co-construire une feuille de route du PAT responsable avec 4 ambitions déclinées en 137 actions

Le projet rassemble la Métropole et les acteurs de l'alimentation du territoire « de la graine à la fourchette » œuvrant en matière de résilience alimentaire, d'économie circulaire, de lutte contre le changement climatique et de précarité alimentaire. Les rencontres ont permis d'identifier des actions envisageables à court, moyen et long terme et de déterminer la feuille de route à suivre pour les prochaines années sur le territoire.

4 ambitions sont définies :

- Amener le territoire vers plus d'autonomie et de résilience alimentaire en favorisant les installations de producteurs vivriers aux pratiques agricoles durables et qui privilégient la vente en circuits courts ;
- Ancrer une économie circulaire vertueuse territoriale notamment en luttant contre le gaspillage alimentaire et via la revalorisation des déchets ;
- Développer une alimentation durable, disponible et accessible au plus grand nombre en développant les produits à forte valeur ajoutée (AOP, AOC, IPG) ainsi que l'agriculture raisonnée et en intervenant sur la précarité alimentaire ;
- Co-construire un PAT vivant qui s'inscrit dans la durée en maintenant l'engagement de l'ensemble des acteurs.



ZOOM



L'enjeu des circuits courts est de placer entre le producteur et le consommateur un seul intermédiaire : un point de vente directe, un marché.

De la fourche à la fourchette...

Le maintien des espaces agricoles de production

La Métropole, aux côtés de ses partenaires (Chambre d'Agriculture du Var et SAFER*) maintient une action offensive et défensive en matière de préservation, de mise en valeur et de reconquête du foncier agricole avec notamment l'installation de producteurs utilisant des modes de production durables. La reconquête des friches à des fins d'installation en productions agricoles vivrières a permis la remise en culture de plus de 30 ha de terres au sein de la Métropole, ainsi que le développement de projets pilotes d'installation en agro écologie à Ollioules et à Hyères (espace test au Lycée agricole).

Par ailleurs, TPM accompagne les communes pour la création de Zones Agricoles Protégées (ZAP) afin de garantir la pérennité du foncier agricole aux exploitants en place et permettre l'installation de nouveaux agriculteurs.

Ainsi, les communes de La Garde et du Pradet possèdent déjà leurs ZAP. Tandis que les villes d'Ollioules, de Six-Fours-les-Plages, de La Seyne-sur-Mer, de Carqueiranne, et de Hyères sont en cours d'étude menée avec la Chambre d'agriculture du Var.

* SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural.

Une production maraîchère durable

TPM en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Var et AGRIBIOVAR s'attache à accompagner les producteurs vivriers vers des pratiques durables et adaptées à un environnement fragile en mutation.

Il s'agit de soutenir et faciliter les projets de transmission : réunions de sensibilisation, formations, ou conseils individualisés.

Il s'agit également de former sur les pratiques techniques alternatives aux produits phytosanitaires, et sur le développement de signes de qualités permettant notamment une valorisation en restauration collective.

Vers une restauration collective plus durable

L'enjeu est d'améliorer le maillage des acteurs de l'alimentation du territoire afin :

- d'approvisionner la restauration collective en productions locales durables,
- encourager les actions de sensibilisation,
- et celles en faveur de la réduction des déchets.

Grâce au soutien de l'ADEME** et de la DRAAF*** la Métropole a pu effectuer un diagnostic élargi sur la restauration collective hors domicile en 2022 et 2023 afin de mieux appréhender le fonctionnement et les besoins des établissements concernés (crèches, écoles, collèges, lycées, résidences autonomes, EPHAD, hôpitaux, ou encore l'armée). À partir des données récoltées auprès de 62 structures, un accompagnement va pouvoir être proposé afin de faciliter l'atteinte des objectifs de la loi Egalim et de la loi Climat et Résilience.

** ADEME : Agence de la transition écologique.

*** DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

Le foisonnement d'initiatives vertueuses

Le PAT s'alimente également des initiatives de structures locales qui sont accompagnées par la Métropole. Ces structures proposent diverses actions, allant de la production à la transformation des produits, notamment pour éviter le gaspillage alimentaire, développer l'économie circulaire et sensibiliser le grand public.

ZOOM

La valorisation des produits locaux en circuits courts

L'objectif est de répondre à la demande des consommateurs en produits locaux et de qualité et de renforcer la résilience du système alimentaire.

L'enjeu des circuits courts est de placer entre le producteur et le consommateur un seul intermédiaire : un point de vente directe, un marché.



Le développement des points de vente de proximité

La Métropole, en lien avec la Chambre d'Agriculture du Var, continue d'accompagner le magasin de producteurs « Terres d'Hyères » et a soutenu la création d'un nouveau Marché de Producteurs de Pays à Ollioules avec ceux de Toulon et du Pradet.

Ces points de vente permettent aux consommateurs d'accéder à des produits locaux de qualité mais aussi de garantir une meilleure rémunération des producteurs et de limiter l'impact carbone dû aux transports. De plus, le stand « Terres du Var » installé aux Halles de Toulon, offre une vitrine de la production agricole locale.

Une pêche artisanale au plus près des consommateurs

Depuis de nombreuses années, la Métropole soutient les prud'homies de pêcheurs dans l'acquisition de matériel (chambres froides et machines à glace) garantissant la fraîcheur et la mise en vente de poissons frais en circuits courts. Après les prud'homies de Toulon, Le Brusc (Six-Fours-les-Plages) et des Vieux Salins (Hyères), le port de Saint-Elme (La Seyne-sur-Mer) s'est doté en 2022 de ce type d'équipement.



La promotion d'une pisciculture responsable

La Métropole soutient un projet innovant d'aliment durable pour la pisciculture locale (projet NAIADE) en partenariat avec l'Institut Océanographique Paul Ricard et le CREAT/CNRS. Ce projet consiste à remplacer les farines de poissons, impactant les ressources, par des farines d'insectes issues d'élevage et de la spiruline. La phase expérimentale est en cours d'achèvement avec des résultats positifs qui permettent d'envisager le dépôt d'un brevet et la production à plus grande échelle au sein de la Métropole.

CHIFFRES CLEFS

1509 établissements agricoles en 2022

536 exploitations agricoles (RGA* 2020)

* Recensement Général Agricole.

2503 hectares de surface agricole utile dont **38%** voués à l'horticulture et à la viticulture

92 fermes engagées en Agriculture Biologique en 2022, soit **819 ha**



1^{er} marché aux fleurs de France



3 Marchés Producteurs de Pays et **1** magasin de Producteurs à Hyères

22 adhérents « Route des Vins de Provence »



3 Une métropole écoresponsable

La Métropole se doit d'être exemplaire, cela passe par de nombreux choix de gestion et d'organisation du travail, mais aussi par l'implication des agents et du personnel.



Le mobilier de bureau et le matériel informatique

- Concernant le mobilier de bureau, il est conforme aux normes NF Environnement, FSC* et PEFC** ou équivalentes. Il est également sélectionné au regard des actions conduites par le prestataire en matière de « réduction et de tri des déchets d'emballage, et de recyclage du mobilier de bureau » (commande publique).
- Concernant le matériel informatique, le marché d'achat impose la labellisation « Energy star » pour les ordinateurs et les photocopieurs. Ce label est associé aux produits ayant un rendement énergétique performant.

* FSC : Forest Stewardship Council. ** PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification.
Les certifications FSC et PEFC garantissent une gestion durable des forêts : respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable.



Les fournitures papier

- Les ramettes de papier blanc utilisées au niveau des photocopieurs répondent aux exigences FSC et PEFC.
- Les fournitures « papier » sont également sélectionnées au regard des actions conduites par le prestataire en matière de « réduction et tri des déchets d'emballage ».
- De plus, les fournitures qui nécessitent des impressions (papier en-tête, enveloppes, cartes de visite) sont traitées dans une imprimerie labellisée « Imprim'Vert ».

Contribution CITEO

CITEO est l'organisme qui met en œuvre le principe de responsabilité élargie du producteur vis-à-vis des ressources papiers. Ainsi, CITEO organise et finance le recyclage des papiers. La Métropole apporte une contribution financière à l'organisme.



La gestion des déchets de l'administration

- Les principaux sites bénéficient de la collecte sélective des papiers/cartons en porte-à-porte. La Métropole met également en œuvre le recyclage du matériel informatique, des cartouches d'encre et toners des photocopieurs qui sont collectés par des entreprises spécialisées.
- En 2020, la Métropole a mis à disposition des agents des gobelets réutilisables afin d'éviter l'emploi de gobelets plastiques jetables.
- Enfin, pour l'ensemble des réunions, inaugurations, ou conférences de presse, des matériaux recyclables sont désormais employés tels que des gobelets ou plateaux en carton.



Au sein de l'Office de Tourisme Provence Méditerranée

- Chaque bureau d'information tourisme s'inscrit dans une démarche de développement durable. Ils recyclent autant que possible papier, plastique et verre grâce aux containers de tri du SITTMAT. Quand l'espace le permet, les bureaux disposent d'un container jaune pour le recyclage papier et carton. À défaut, des containers de recyclage sont placés à proximité des bureaux. Le papier imprimé en interne est réutilisé en papier brouillon à disposition de l'équipe. Les fournitures sont réutilisées à chaque fois que cela est possible (pochettes, chemises, classeurs...). Les équipes privilégient la vaisselle lavable à la vaisselle jetable.
- Les offices de Toulon, La Seyne et du Pradet sont des points de collecte Handibou et France liège. Les bouchons en plastique et les bouchons en liège sont recyclés pour financer des actions à destination de publics handicapés et des actions de prévention du cancer.
- Le Pôle ouest (sauf Six-Fours) ainsi que Le Pradet disposent de containers pour la collecte de piles.



Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions de développement durable



Au sein de l'administration de la Métropole, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de développement durable s'effectuent grâce à des instances décisionnelles, un suivi technique des projets et des démarches de concertation avec les acteurs du territoire.

Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions de développement durable



Les instances décisionnelles

• Le Président

Le Président est l'exécutif de la Métropole, l'ordonnateur des dépenses et le prescripteur de l'exécution des recettes.

• Le Conseil métropolitain

Le Conseil métropolitain est l'instance de décision de la Métropole. Cette instance vote les projets liés aux compétences de la Métropole. L'assemblée est composée des vice-présidents et des conseillers métropolitains de chaque commune, désormais

élus au suffrage universel direct depuis les scrutins municipaux de 2014. Sa périodicité est en moyenne de huit à dix fois par an.

• Le Bureau métropolitain

Le Bureau métropolitain vote chaque projet examiné au préalable par les commissions thématiques. Il vote sur délégation du Conseil métropolitain et ses compétences sont fixées suite à délibération. Le Bureau métropolitain est composé du Président et des vice-présidents de la Métropole. Sa périodicité est en moyenne de deux fois par mois.



Les instances pré-décisionnelles

• Les commissions thématiques

La Métropole a instauré 13 commissions. Il s'agit de réunions d'informations, de concertation et de propositions.

Les commissions thématiques sont les suivantes :

- Commission Aménagement du territoire, Planification et Stratégie foncière
- Commission Culture, Patrimoine et Paysages
- Commission Politique de la Ville et Habitat
- Commission Protection de l'environnement, Développement durable, Transition écologique et énergétique
- Commission Finances et Administration générale
- Commission Attractivité économique et Développement numérique
- Commission Innovation, Enseignement supérieur et Recherche
- Commission Jeunesse et Sports
- Commission Mobilités
- Commission Agriculture, Forêt, Aquaculture et Pêche
- Commission Eau et Assainissement
- Commission Ports
- Commission Inondations et PAPIS

Composée d'élus métropolitains, chaque commission élit un vice-président. Traitant chacune un domaine d'intervention particulier, les commissions jouent un rôle déterminant dans l'élaboration des projets et des actions de la Métropole. Le Président de la Métropole est Président de droit de toutes les commissions.



Le suivi technique

• Pilotage et évaluation des démarches projets

Lors de l'évolution de la Communauté d'Agglomération en Métropole au 1^{er} janvier 2018, une nouvelle Direction Générale Adjointe des Services consacrée au Développement Durable et à la valorisation du territoire a été créée. Ainsi, les enjeux du développement durable sont travaillés en transversalité avec les autres Directions Générales Adjointes des Services. Cette nouvelle organisation renforce la prise en compte des enjeux du développement durable dans l'ensemble des thématiques concernées.

Au niveau des démarches projets, en complément du traitement traditionnel « vertical » et « par métier » des dossiers, la Métropole met également en œuvre la « démarche projet ». Le suivi et l'évaluation du projet sont réalisés à l'aide de tableaux de bord de suivi indiquant les objectifs à atteindre, les moyens pour y parvenir et l'état d'avancement des actions.

• Le partage de l'information entre agents de la Métropole

Le CLIP (Cahier de Liaison Interne du Personnel) est transmis mensuellement à chaque agent de la Métropole. Il présente les actualités et les projets en cours. Depuis 2016, un encart « Dév'Dur » informe sur les actualités de développement durable.

• La commande publique responsable

Si l'achat public est avant tout un acte économique, il est devenu sous l'impulsion des gouvernements successifs un réel levier du développement durable.

La commande publique s'appuie sur les quatre piliers cités ci-après :

- L'objet du marché en lui-même.
- Les critères de jugement des offres.
- Des clauses d'exécution s'imposant aux titulaires des marchés.
- Des clauses d'insertion sociale.

Au cours de l'année 2022 :

- 60% des marchés incluent des considérations environnementales.
- 22% des marchés incluent des considérations sociales.



La Métropole co-organise, avec le cluster d'entreprises EA-ECOENTREPRISES, la deuxième édition du colloque « Achats publics et Transition écologique ». Cet événement a eu lieu le 7 septembre 2023 au Palais des Congrès de Toulon

Quelques chiffres clefs :

- 305 inscrits dont 122 collectivités.
- 3 tables rondes :
 - Table 1 relative aux enjeux environnementaux dans l'achat public (avec présence de M. Thomas Lesueur, Commissaire général au développement durable).
 - Table 2 relative aux enjeux de la LOI REEEN (réduction de l'empreinte numérique environnementale).
 - Table 3 relative aux biodéchets.
- 5 pitches acheteurs.
- 8 pitches d'entreprises porteuses d'éco-solutions.
- 1 Focus de l'ARBE.
- 1 focus de GRENTECH-INNOVATION.

Actions phares de l'année

👁 Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

L'achat public métropolitain constitue un levier d'action majeur pour impulser la transition sociale et écologique de l'économie du territoire métropolitain.

Le SPASER de la Métropole a été adopté en séance du Conseil métropolitain le 15 décembre 2022.

Il s'agit plus particulièrement dans le cadre de l'animation du plan d'actions :

- de consolider la politique d'achat en innervant l'ensemble des achats,
- de mesurer les impacts réels sur le territoire,
- d'évaluer ses performances à la lumière des objectifs nationaux (PNAD 2022-2025, Lois Climat et Résilience, AGEC),
- de le faire évoluer au regard des enjeux nationaux et territoriaux de développement durable,
- de le faire connaître hors les murs de la collectivité en ouvrant sa comitologie aux partenaires externes.

Deux organes de gouvernance ont été mis en place :

- Un comité de Suivi pour la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions,
- Un comité de Pilotage pour l'évaluation des résultats au regard des objectifs fixés et la prise de décisions stratégiques (adaptation des actions, des outils, fixation d'échéances, d'objectifs actualisés).

Afin d'innervier l'ensemble des achats de la collectivité, la programmation pluriannuelle des achats identifie des actions du SPASER pouvant être déployées opportunément. Ce déploiement prend la forme d'une condition d'exécution et/ou d'un critère d'attribution. Ainsi, lors des périodes d'actualisation de la programmation (interventions mensuelle ou bimestrielle), la prise en compte des considérations environnementales et/ou sociales et la mise en œuvre de démarches de performance économique sont préconisées puis matérialisées dans les pièces du marché.

Un tableau de bord composé d'indicateurs actualisés trimestriellement permet l'évaluation des impacts du plan d'action sur les achats de la Métropole.

👁 Constitution d'un clausier vert

Afin d'accompagner les directions techniques dans la prise en compte de considérations environnementales dans leurs projets d'achat, un clausier a été créé.

Il se conçoit comme un outil partagé en réseau, un **outil collaboratif permettant de réunir les exemples de critères environnementaux et de clauses d'exécution prenant en compte des considérations environnementales et sociales**. Sont ainsi concernés les marchés de travaux, de fournitures courantes et services, de prestations intellectuelles, ou de concessions.

Ainsi, les critères et clauses sont mis à la disposition des rédacteurs, chacun pouvant ainsi nourrir ses réflexions quant à la prise en compte du développement durable dans les projets de marchés de son portefeuille.

Le Conseil de Développement et la concertation du public

• Le Conseil de Développement



Le Conseil de Développement, dont les missions ont été renforcées depuis la loi du 7 août 2015 et la loi « Engagement et Proximité » de 2019, est une assemblée consultative qui participe notamment sur la conception et l'évaluation des politiques de développement durable du territoire métropolitain.

Le Conseil de Développement contribue à :

- Nourrir le débat à l'échelle du territoire.
- Renforcer le dialogue entre les acteurs.
- Renforcer la proximité entre les élus et les citoyens.
- Ajuster les politiques au plus près des attentes et des besoins des acteurs.

Le site Internet dédié au Conseil de Développement est disponible en ligne sur www.cdevtpm.fr



• La concertation du public

Dans le cadre de l'élaboration de documents ou programmes qui concernent plusieurs acteurs du territoire, la concertation du public est systématiquement organisée. Celle-ci peut être animée par le biais de réunions publiques, de tables rondes, d'ateliers de concertation, ou d'affichages.

Dès la concertation terminée, la réglementation peut exiger la mise en œuvre d'enquêtes publiques.

Ces enquêtes entrent dans un cadre strict, avec la désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif.

L'objectif est de recueillir les observations du public et de contrôler le bon déroulement du projet.



Directeur de la publication : Valérie PAECHT, Directeur Général des Services
Conception graphique : Service Communication de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
© Crédits photos : TPM - Hortense Hébrard, Olivier Pastor, Frédéric Robert - **© Pictos :** Adobe Stock
Impression : Groupe Impremium - Dépôt légal à parution



**MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE**



www.metropoleTPM.fr
Facebook, Twitter, Instagram icons @metropoleTPM

Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
Fax : 04 94 93 83 83

TOULON
LA SEYNE-SUR-MER
HYÈRES
SIX-FOURS-LES-PLAGES
LA GARDE
LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU
OLLIOULES
LE PRADET
CARQUEIRANNE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER
LE REVEST-LES-EAUX

